

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE RELATIVE AU  
PROGRAMME GDP AFFAIRES

DOSSIER : R-4041-2018

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente  
M. FRANÇOIS ÉMOND et  
Mme ESTHER FALARDEAU

AUDIENCE DU 3 OCTOBRE 2018

VOLUME 6

DANIELLE BERGERON  
Sténographe officielle

COMPARUTIONS

Me ANNIE GARIÉPY  
avocat de la Régie

DEMANDERESSE :

Me SIMON TURMEL et  
Me ÉRIC FRASER  
avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association coopérative d'économie  
familiale de l'Outaouais (ACEFO), l'Association  
hôtellerie Québec et l'Association des  
restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);

Me DENIS FALARDEAU  
avocat de l'Association coopérative d'économie  
familiale du Québec (ACEFQ);

Me MARIE-ANNICK TOURILLON  
avocate de l'Association des stations de ski du  
Québec (ASSQ);

Me PIERRE PELLETIER  
avocat de l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et le  
Conseil de l'industrie forestière du Québec;

Me ANDRÉ TURMEL  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (section Québec) (FCEI);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD  
avocate du Groupe de recherche appliquée en  
macroécologie (GRAME) et du Regroupement national  
des conseils régionaux de l'environnement du Québec  
(RNCREQ);

Me FRANKLIN S. GERTLER  
avocat du Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat de Stratégies énergétiques (SÉ);

Me HÉLÈNE SICARD  
avocate de l'Union des consommateurs (UC).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DE L'ACEF DE QUÉBEC	
CO PHAM	
INTERROGÉ PAR Me DENIS FALARDEAU	11
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	35
PREUVE DE LA FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	45
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	69
PREUVE DE HQD (suite)	
ANITA TRAVIESO	
INTERROGÉE PAR LA FORMATION	80
PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ	
PAUL PAQUIN	
PIERRE VÉZINA	
JOCELYN B. ALLARD	
INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER	95
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	118
PREUVE DE L'AHQ-ARQ	
MARCEL-PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	134
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	161

PREUVE DU GRAME	
NICOLE MOREAU	
INTERROGÉE PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	174
PREUVE DU ROÉÉ	
JEAN-PIERRE FINET	
INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	200
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	224
PREUVE DE STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES	
JACQUES FONTAINE	
JEAN-CLAUDE DESLAURIERS	
INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	231
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	243
RÉINTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	244
PREUVE DU RNCREQ	
PASCAL CORMIER	
PHILIP RAPHALS	
INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	246
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	265

---

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-FCEI-0011 :      Présentation PowerPoint de M. Antoine Gosselin pour la FCEI	46
B-0049 :            Présentation de madame Travieso sur la régression linéaire	93
C-GRAME-0010 :    Plan de la présentation	174
C-GRAME-0011 :    Pièce de référence à la présentation de Mme Moreau	174

---

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce troisième (3e)  
2 jour du mois d'octobre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du trois (3)  
8 octobre deux mille dix-huit (2018), dossier R-4041-  
9 2018. Demande relative au Programme GDP Affaires.  
10 Poursuite de l'audience.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci beaucoup. Maître Falardeau, avant qu'on...  
13 avant qu'on débute avec vous, j'ai une question  
14 pour le Distributeur.

15 Me SIMON TURMEL :

16 Oui. Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le  
17 Régisseur, Madame la Régisseur.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bonjour.

20 Me SIMON TURMEL :

21 Bonjour.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Alors, dans un premier temps, les engagements, où  
24 en sommes-nous?

25

1 Me SIMON TURMEL :

2 La majorité des engagements devrait être déposée au  
3 courant de la journée. Je ne peux pas vous dire  
4 quand exactement au courant de la journée, mais la  
5 grande majorité devrait être au courant de la  
6 journée. Il n'y a que le dernier engagement, je ne  
7 sais pas quel numéro, mais le dernier, ça pourrait  
8 être un petit peu plus long, mais les équipes  
9 travaillent fort.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui. Vous allez nous dire, à quelque part  
12 aujourd'hui, quand on pourrait s'attendre à le  
13 recevoir?

14 Me SIMON TURMEL :

15 Le dernier? Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Le dernier.

18 Me SIMON TURMEL :

19 Oui. Dès que j'aurai plus de précision sur le  
20 moment, je vous aviserai.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui. Maître Turmel. Suite au témoignage de l'ASSQ  
23 hier, la Régie croit qu'on aurait besoin de  
24 réinterroger madame Travie... Travieso.

25



1 Me SIMON TURMEL :

2 Travieso, oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vais l'appeler comme il faut aujourd'hui. Alors,  
5 madame Travieso, un cinq minutes, pour bien  
6 comprendre la notion de la puissance de référence  
7 et comment qu'elle est calculée dans des cas de  
8 consommation atypique. Est-ce que vous pourriez  
9 faire en sorte qu'elle se présente aujourd'hui? Ça  
10 va durer cinq, dix (10) minutes, pas plus. Alors,  
11 si vous aviez la gentillesse de l'appeler et de lui  
12 demander de se présenter, on apprécierait beaucoup.

13 Me SIMON TURMEL :

14 Est-ce que c'est une question qui pourrait être  
15 posée par DDR? Ce serait l'idéal.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je vais reprendre les mots de monsieur Dubois, rien  
18 n'est impossible, mais ce serait vraiment  
19 préférable qu'elle soit là. On pense que ça  
20 améliorerait et allégerait le processus pour nous.  
21 Si elle n'est pas elle-même disponible, rendre  
22 quelqu'un d'autre qui explique la puissance de  
23 référence, on apprécierait beaucoup.

24 Me SIMON TURMEL :

25 Regardez, on va faire les vérifications au niveau

1 de la disponibilité de madame Travieso et on vous  
2 avisera quand... quand elle pourra être présente.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Vous voulez dire quand est-ce qu'elle va pouvoir  
5 être prête aujourd'hui ou à un autre moment donné?

6 Parce que si on a besoin de l'écouter une autre  
7 journée, on fera une autre journée, là.

8 Me SIMON TURMEL :

9 Dès que j'aurai plus de précisions, une fois de  
10 plus, je vous reviendrai.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vous remercie. Merci beaucoup. Alors, Maître  
13 Falardeau.

14 Me DENIS FALARDEAU :

15 Nous y allons.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 C'est votre témoin.

18 PREUVE DE L'ACEF DE QUÉBEC

19 Me DENIS FALARDEAU :

20 Bonjour, Madame la Présidente. Denis Falardeau pour  
21 l'ACEF de Québec. Notre analyste est prêt pour être  
22 assermenté.

23

24

25

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce troisième (3e)  
2 jour du mois d'octobre, A COMPARU :

3

4 CO PHAM, consultant en énergie, ayant une place  
5 d'affaires au 329, avenue Devon, Ville Mont-Royal  
6 (Québec);

7

8 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
9 solennelle, dépose et dit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me DENIS FALARDEAU :

12 Q. **[1]** Monsieur Pham, vous avez déjà déposé, à la  
13 pièce ACEF Québec-9 votre CV et à la pièce ACEF de  
14 Québec-10 votre affidavit. Donc, on va aller  
15 rondement, là. On va y aller avec des questions  
16 bien précises. Concernant le mémoire, vous êtes la  
17 personne, la seule personne qui a fait à la fois  
18 l'analyse et la rédaction du mémoire?

19 M. CO PHAM :

20 R. Oui.

21 Q. **[2]** Oui. Il en est de même au résumé que vous allez  
22 présenter, c'est déjà déposé sous la cote ACEF de  
23 Québec-0011?

24 R. Oui.

25 Q. **[3]** Est-ce qu'il y a des corrections dans les deux

1 documents, mémoire ou le résumé?

2 R. Non.

3 Q. **[4]** À vous la parole.

4 R. Merci.

5 Madame la Présidente, Madame, Monsieur les  
6 Régisseurs, je vais vous présenter aujourd'hui les  
7 points principaux de notre mémoire.

8 À l'acétate numéro 2, je fais... je résume  
9 un peu l'encadrement du présent dossier. En fait,  
10 la décision D-2018-025 demande au Distributeur de  
11 démontrer la rentabilité du Programme GDP Affaires  
12 à l'aide des coûts marginaux qui sont  
13 représentatifs des réalités du programme. Et je  
14 pense que c'est cette décision-là qui est à  
15 l'origine du présent dossier.

16 (9 h 05)

17 Pourquoi Hydro-Québec et les intervenants  
18 se retrouvent aujourd'hui devant vous? C'est pour  
19 étudier la rentabilité du programme avec ses  
20 réalités. C'est quoi les réalités du programme? À  
21 nos yeux, il y a trois choses importantes.  
22 Premièrement, l'adhésion non obligatoire au  
23 programme à chaque année. C'est cette  
24 caractéristique-là qui fait que le Distributeur  
25 comme fournisseur de l'énergie n'est jamais sûr

1 quand un client d'affaires va adhérer ou non...

2 c'est l'adhésion non obligatoire.

3 Deuxième caractéristique, deuxième réalité  
4 du programme, les participants ne sont pas tenus de  
5 réduire leur consommation après avoir reçu la  
6 demande d'Hydro-Québec. C'est très important cette  
7 réalité-là pour considérer la rentabilité du  
8 programme.

9 Troisième réalité du programme qu'il faut  
10 qu'on considère dans l'étude de rentabilité du  
11 programme, les participants ne feraient que  
12 déplacer leur consommation d'une heure à l'autre,  
13 c'est-à-dire par le préchauffage du bâtiment ou la  
14 reprise de charges électriques après la demande de  
15 coupure de baisser la demande. Voilà les trois  
16 réalités qu'il faut considérer de façon absolue  
17 dans l'étude de rentabilité du programme.

18 Bien sûr qu'il y a une quatrième réalité  
19 que tout le monde connaît. C'est que la période de  
20 baisse de la consommation, c'est très limité. Le  
21 matin c'est de neuf heures (9 h) jusqu'à... de six  
22 heures (6 h) jusqu'à neuf heures (9 h), ainsi de  
23 suite, pour un maximum de cent (100) heures par  
24 année. Ça, cette réalité-là qu'on appelle dans le  
25 jargon technique, c'est des périodes de très fine

1           pointe. Ce n'est même pas des périodes de pointe.  
2           Les périodes de point, c'est zéro à trois cents (0-  
3           300) heures par année. Très fine pointe, dans notre  
4           jargon, c'est zéro à cent (0-100) heures. Et il y a  
5           aussi des périodes intermédiaires, des périodes  
6           creuses de la demande, qu'il faut bien comprendre  
7           pour juger si vraiment le programme GDP Affaires  
8           peut éviter des coûts de transport et de  
9           distribution. Voilà le cadre de l'étude de  
10          rentabilité.

11                    Je passe maintenant à l'acétate suivante.  
12          Dans cette acétate-là, j'aimerais démontrer qu'il  
13          est impossible de réduire les coûts de transport et  
14          de distribution à la suite de l'implantation du  
15          programme GDP Affaires. Sur cette acétate-là, il y  
16          a quatre points que j'ai présentés. Je vais  
17          commencer un peu à l'envers avec le point 2. C'est  
18          parce que c'est plus facile à comprendre. La  
19          distribution.

20                    Vous savez tous que... Prenons un exemple!  
21          L'hôpital Sainte-Justine dans le quartier Côte-des-  
22          Neiges à Montréal. L'hôpital Sainte-Justine est un  
23          participant au programme GDP Affaires. C'est bien  
24          sûr avec le guide du participant, Hydro-Québec a le  
25          droit de demander à l'hôpital Sainte-Justine de

1           baisser la consommation de six heures (6 h) à neuf  
2           heures (9 h) le matin. Mais à dix heures (10 h),  
3           l'hôpital a besoin de l'électricité pour les  
4           opérations chirurgicales, pour tous ses besoins.  
5           Avec quoi Hydro-Québec peut assurer à l'hôpital de  
6           l'électricité fiable à tout moment de l'année?  
7           C'est impossible. On ne peut pas sauver des  
8           équipements de distribution pour un hôpital.  
9           (9 h 10)

10                        La même chose pour les complexes  
11           commerciaux. On ne peut pas dire arbitrairement que  
12           je peux... d'une part c'est la responsabilité  
13           d'Hydro-Québec d'assurer la fiabilité, la livraison  
14           d'énergie à tout moment de l'année de façon fiable.  
15           Puis on donne droit aux participants de ne pas  
16           respecter la demande, de baisser la consommation.  
17           Les équipements de distribution sont toujours les  
18           mêmes. On ne peut pas rien sauver sur les  
19           équipements de distribution vu sous notre angle,  
20           comme ingénieurs.

21                        Donc, ça, c'est un exemple. Bien, on peut  
22           comprendre bien parce que tout le réseau de  
23           distribution se construit selon la demande maximale  
24           non coïncidente pour une localité donnée. C'est un  
25           principe de base que tous les ingénieurs en

1 distribution doivent connaître. On travaille avec  
2 la puissance maximale pendant une année, on ne  
3 travaille pas avec la puissance coïncidente pendant  
4 les heures fortes.

5           Même si la demande d'un client d'affaires,  
6 qui est à zéro au moment de fine pointe du réseau,  
7 mais il faut équiper, il faut installer des  
8 équipements de distribution pour fournir de  
9 l'électricité pour la puissance maximale même en  
10 été. C'est impossible de sauver quoi que ce soit en  
11 termes d'équipements de distribution si on veut  
12 honorer l'obligation de fournir l'énergie de façon  
13 fiable pendant tous les moments de l'année. Ça,  
14 c'est un principe de base que toutes les  
15 juridictions canadiennes, américaines ont accepté  
16 lors de l'étude des causes des coûts de  
17 distribution. Et la Régie elle-même a accepté il y  
18 a quelques années.

19           C'est un principe de base, il n'a rien à  
20 voir... quand on parle de coûts de distribution, il  
21 n'a rien à voir avec la pointe ou bien la baisse de  
22 la demande en période de très fine pointe.

23           On peut comprendre de façon similaire pour  
24 les réseaux de transport. Le transport, ce n'est  
25 pas autre chose que ramener l'électricité des



1 centrales hydroélectriques d'Hydro-Québec très  
2 éloignées aux grands centres de consommation à  
3 Montréal, dans les endroits précis, à Montréal, à  
4 Québec, tous les grands centres de consommation.

5           Donc, comment... plaçons-nous à la place  
6 d'un responsable de fiabilité à TransÉnergie.  
7 Comment il peut assurer la livraison d'énergie  
8 fiable à tout moment de l'année s'il ne connaît pas  
9 où, quand, la demande sera diminuée? C'est  
10 impossible.

11           En même temps, la Régie demande à  
12 TransÉnergie qu'il faut... en plus de la demande,  
13 il faut ajouter quatre mille (4000), trois mille  
14 mégawatts (3000 MW) de réserve au-dessus... en  
15 dessus de la demande. C'est impossible quand on ne  
16 sait pas de façon précise quand... de sauver quoi  
17 que ce soit en cours de transport. Ça, c'est au  
18 niveau de la logique.

19           Ou bien on fournit l'énergie de façon  
20 fiable à n'importe quel moment selon même en dessus  
21 de la demande ou bien vous croyez à la thèse  
22 d'Hydro-Québec, qu'on peut sauver des coûts de  
23 transport. Moi, je n'y crois pas de par  
24 l'obligation d'Hydro-Québec, TransÉnergie et  
25 Distribution de fournir l'énergie de façon fiable.

1                   Le troisième point que j'aimerais vous  
2 soumettre c'est qu'Hydro-Québec a admis qu'il n'a  
3 pas mis de réduction de coûts de transport pour  
4 deux mille seize (2016) et deux mille dix-huit  
5 (2018) même avec des réductions réelles de la  
6 demande réalisées grâce au programme GDP Affaires.  
7 Ça, c'est un fait.

8                   Comment on peut dire que je vais sauver des  
9 coûts de transport quand, depuis les trois  
10 dernières années, avec des réductions réelles de la  
11 demande par le programme GDP Affaires, on n'a rien  
12 sauvé?

13                   (9 h 15)

14                   Il faut être réaliste. Le tarif de  
15 transport d'Hydro-Québec, c'est basé sur la  
16 demande, sur les besoins du Distributeur pendant la  
17 période de pointe avant tout moyen de réduction de  
18 gestion de la puissance. Que ce soit gestion de la  
19 puissance client affaires ou bien interruptible, ça  
20 c'est un principe de base. On ne change pas cette  
21 règle-là.

22                   La Régie a fixé les tarifs de transport  
23 selon ce principe-là avec raison, parce qu'on ne  
24 peut pas construire un réseau de transport fiable  
25 devant ce genre d'incertitude-là, qui est... qui

1 dépend de l'adhésion non volontaire d'un petit  
2 groupe de clients. Ça ne se peut pas. Donc ça,  
3 c'est en fait... ça, c'est une réalité qu'il faut  
4 considérer dans la prise de décision sur la  
5 rentabilité.

6 Le quatrième point que j'aimerais vous  
7 soumettre...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Monsieur Pham.

10 Me CO PHAM :

11 Oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Est-ce que je peux vous interrompre tout de suite  
14 pour vous poser une question, juste pendant qu'on  
15 est sur le sujet?

16 M. CO PHAM :

17 Oui, j'aime beaucoup mieux ça.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 O.K. Parfait. Est-ce que vous pourriez faire une  
20 comparaison avec une entreprise qui est à une  
21 option d'électricité interruptible? Alors par  
22 exemple... c'est parce que vous nous dites, avec le  
23 point 2 puis le point 3, là, les coûts évités de  
24 distribution puis les coûts évités de transport. Je  
25 veux juste bien comprendre ce que vous nous dites.

1           Puis là, je prends l'exemple avec l'OIE parce qu'il  
2           est là. L'OÉI, je le dis toujours à l'envers,  
3           l'OÉI. Une entreprise qui serait une interruptible,  
4           ce que vous nous dites, dans le fond, c'est qu'elle  
5           s'enlève peut-être vingt-cinq heures (25 h) dans  
6           l'année, mais elle consomme... sa puissance  
7           maximale va être supérieure les autres jours où  
8           elle n'est pas appelée à être interrompue. Et à ce  
9           moment-là le réseau, lui, il doit pouvoir fournir  
10          la capacité de l'entreprise lorsqu'elle n'est pas  
11          en mesure d'interruption et qu'en conséquence, les  
12          coûts, il ne peut pas y avoir de coûts évités en  
13          transport ou en distribution. Est-ce que j'ai bien  
14          compris?

15        R. Oui. C'est parce que les équipements de transport  
16        sont là. Dans l'option d'électricité interruptible,  
17        qu'est-ce qu'on économise? C'est la fourniture,  
18        c'est les électrons, c'est pas les pylônes. Les  
19        pylônes doivent être là pour fournir de l'énergie  
20        pendant toute l'année entière. Est-ce que ça répond  
21        à votre question?

22        LA PRÉSIDENTE :

23        Oui, je vous remercie.

24        R. Bon, je continue avec le quatrième point. Le  
25        quatrième point c'est qu'Hydro-Québec Distribution

1 calcule ses coûts marginaux de transport et de  
2 distribution pour une utilisation annuelle. Le mot  
3 est très important. Pendant huit mille sept cent  
4 soixante heures (8760 h), ça veut dire vingt-quatre  
5 heures (24 h) par jour, trois cent soixante-cinq  
6 (365) jours par année. Ces coûts marginaux-là,  
7 Hydro-Québec a calculé les coûts marginaux selon  
8 cette réalité-là. Hydro-Québec n'a pas... les coûts  
9 marginaux, les coûts évités calculés par Hydro-  
10 Québec ne sont pas calculés pour une réduction  
11 éventuelle de cent heures (100 h) ou de cinquante  
12 (50 h). Ça, vous pouvez voir dans le dossier  
13 R-4057-2018 à la pièce B-0015, page 10, paragraphe  
14 3.2.1. Vous pouvez voir aussi dans le présent  
15 dossier.

16 Dans le présent dossier, si vous regardez  
17 un peu attentivement au tableau 4 de la pièce  
18 B-0004, page 15. Vous voyez, c'est marqué : « Coûts  
19 évités de transport », quarante-neuf dollars  
20 kilowatts-an (49 \$/kW-an). An, ça veut dire quoi?  
21 Ça veut dire que cette valeur de coût évité ou de  
22 coûts marginaux de quarante-neuf dollars (49 \$)  
23 suppose une utilisation annuelle vingt-quatre  
24 heures (24 h) par jour, trois cent soixante-cinq  
25 (365) jours par année. C'est « an ». C'est très

1 important de bien comprendre ça.

2           Puis le coût de distribution, dans le même  
3 tableau, vous avez dix-sept dollars kilowatts-an  
4 (17 \$/kW-an). C'est le même principe. C'est une...  
5 c'est des coûts qui représentent... c'est des  
6 valeurs qui représentent, c'est des coûts qui  
7 représentent la valeur économique, la valeur... le  
8 coût de pendant une année entière. Est-ce qu'on  
9 peut... maintenant est-ce qu'avec le programme GDP  
10 Affaires qui demande aux clients de baisser pendant  
11 un certain nombre d'années, est-ce qu'on peut dire  
12 qu'on peut sauver, on peut économiser tant de coûts  
13 pendant une année?

14 (9 h 20)

15           C'est impossible, c'est une erreur  
16 méthodologique de mêler les deux affaires, de mêler  
17 une baisse de la consommation pour... de la  
18 consommation, c'est-à-dire la fourniture, les  
19 électrons et puis les coûts de transport et de  
20 distribution calculés pour l'utilisation pendant  
21 une année entière. C'est impossible. C'est pour ça  
22 qu'Hydro-Québec arrive à démontrer la rentabilité  
23 mais c'est une fausse rentabilité. On ne sauve pas  
24 les coûts de transport et de distribution avec le  
25 programme GDP Affaires.

1                   Si ma présentation ne vous convainc pas, je  
2 vous invite de passer à l'acétate suivante,  
3 l'expérience de la Californie. En Californie, la  
4 CPUC ne considère aucune économie de coûts de  
5 transport et de distribution à la suite de  
6 n'importe quel programme de gestion de la  
7 puissance. Ça, c'est par défaut. Ça se comprend. La  
8 Californie demande aux entreprises qui veulent  
9 démontrer qu'il y a des économies de coûts de  
10 transport et de distribution de démontrer quatre  
11 tests, les tests est-ce que c'est le bon moment,  
12 est-ce que c'est le bon endroit, et cetera, et  
13 cetera.

14                   Il faut, si vous regardez les exigences de  
15 la Californie qui ont été reproduites dans notre  
16 mémoire, vous allez voir qu'il ne suffit pas de  
17 passer deux tests ou trois tests ou quatre. Il faut  
18 passer quatre tests sur quatre. Ce sont des  
19 conditions très exigeantes pour dire qu'il y a  
20 vraiment des réductions de coûts de transport et de  
21 distribution.

22                   Comment, donc, on peut dire que oui, dans  
23 des cas très particuliers, on peut avoir une  
24 réduction de coûts, on peut éviter certains coûts  
25 de transport et de distribution. Mais ça, c'est des

1 cas exceptionnels très particuliers. Ce n'est pas  
2 une règle normale. Voilà.

3 Donc nous on a deux recommandations  
4 précises à vous faire. Premièrement, que la Régie  
5 considère que le programme GDP Affaires ne permet  
6 pas au Distributeur de réduire ses coûts de  
7 transport et de distribution. Et deuxième  
8 recommandation, que la Régie considère comme  
9 erronée les résultats des démonstrations du  
10 Distributeur qui utilisent les coûts évités de  
11 transport et de distribution dans la présente  
12 distribution (sic).

13 J'aimerais préciser que dans nos  
14 recommandations, dans nos rapports, je ne porte pas  
15 de jugement sur les coûts évités ou les coûts  
16 marginaux calculés par Hydro-Québec. Tout ce que  
17 j'aimerais dire c'est que l'application de ces  
18 coûts-là pour le programme GDP Affaires, c'est pas  
19 correct parce que c'est deux choses complètement  
20 différentes.

21 Je passe maintenant à l'acétate numéro 5,  
22 une comparaison du programme GDP Affaires et des  
23 coûts évités fourniture puissance. À la colonne de  
24 gauche, c'est des caractéristiques du programme GDP  
25 Affaires; à la colonne de droite, c'est les coûts



1 évités de fourniture, l'étalon qu'Hydro-Québec a  
2 choisi pour démontrer la rentabilité du programme  
3 GDP Affaires.

4 (9 h 25)

5 Le but du programme GDP Affaires c'est de  
6 réduire la consommation de certains clients aux  
7 heures de pointe ou de très fine pointe et deuxième  
8 chose, le nombre de mégawatts réduit par année,  
9 c'est une estimation sur papier. Tandis que pour le  
10 Programme, pour le coût évité fournitures, pour  
11 l'appel d'offres, pour le contrat avec le  
12 Producteur découlant de l'appel d'offres 2015-01,  
13 c'est une fourniture de puissance précise pour une  
14 quantité de cinq cents mégawatts (500 MW) pour  
15 vingt (20) ans. Ce sont... Au niveau du but, ça  
16 peut être similaire, mais attention, au niveau des  
17 revenus, c'est différent. Quand Hydro-Québec baisse  
18 la consommation d'un client affaires, il y a une  
19 perte de revenus. Moi je dirais, ça c'est pour  
20 ouvrir une parenthèse, je dirais que la Régie a  
21 absolument raison d'insister pour qu'Hydro-Québec  
22 prenne en compte, dans sa comparaison économique,  
23 la perte de revenus. Bon.

24 Au niveau des services, le service rendu de  
25 puissance rendue par le Programme GDP Affaires,

1       comme on l'a vu au tout début, c'est un service non  
2       garanti. C'est à cause de l'adhésion volontaire des  
3       participants, à cause des droits des participants  
4       de ne pas respecter la demande d'Hydro-Québec.  
5       Tandis que pour le contrat avec le Producteur,  
6       suite à l'appel d'offres août deux mille quinze  
7       (2015), c'est un service garanti par contrat. Donc,  
8       c'est évident que ça n'a pas la même valeur  
9       économique. Je vais prendre une analogie  
10      imparfaite, c'est comme si on est en train de dire  
11      que le prix d'un billet d'avion « standby » est  
12      équivalent au prix d'un billet d'avion de classe  
13      d'affaires. C'est, il faut comparer des pommes avec  
14      des pommes. C'est trop facile de faire des choses  
15      comme ça.

16                Pour les périodes de service, le Programme  
17      GDP Affaires, on se limite à l'hiver, de dix heures  
18      (6 h 00) à neuf heures (9 h 00), de seize heures  
19      (16 h 00) à vingt heures (20 h 00), sauf les fins  
20      de semaine. Tandis que l'appel d'offres août 2015-  
21      01, c'est un service en tout temps, même en été.  
22      Quand vous exigez ce genre de qualité technique,  
23      c'est sûr qu'il y a un coût qui va avec cette  
24      exigence. Alors, on ne peut pas dire : « Ah, moi  
25      mon coût est de soixante-dix dollars (70 \$) le

1 kilowatt et c'est moins cher, c'est rentable pour  
2 remplacer un contrat avec des exigences de  
3 qualité. » Notre caractéristique c'est que le  
4 Programme GDP Affaires est limité pour une période  
5 de cent (100) heures au maximum, tandis que le  
6 contrat avec le Producteur, c'est de zéro à trois  
7 cent cinquante et une (351) heures, selon les  
8 données, l'affirmation d'Hydro-Québec. Donc, c'est  
9 deux choses complètement différentes parce que  
10 c'est comme si... Pour qu'Hydro-Québec Production  
11 puisse garantir un service, une puissance pendant  
12 trois cent cinquante et une (351) heures, ça  
13 implique des coûts, ça se reflète dans le prix de  
14 cent dix dollars (110 \$) le kilowatt.

15 C'est la démons... Pour une démonstration  
16 de rentabilité rigoureuse, je vous soumetts qu'il  
17 faut comparer toutes ces caractéristiques-là pour  
18 voir si c'est correct ou non. Il faut prendre une  
19 analogie, là. On ne peut pas demander... démontrer  
20 qu'un avion de cent (100) places c'est aussi  
21 rentable qu'un avion de trois cent cinquante et une  
22 (351) places. Il faut respecter une certaine  
23 cohérence.

24 Maintenant, le taux de réserve. Le taux de  
25 réserve, Hydro-Québec a dit que c'est de dix-sept

1 pour cent (17 %). C'est-à-dire qu'il y a une  
2 probabilité que les puissances calculées par Hydro-  
3 Québec qu'on peut économiser, c'est dix-sept pour  
4 cent (17 %). Tandis que le taux de réserve du  
5 contrat avec le Producteur, c'est un taux qui est  
6 beaucoup plus faible parce que c'est des ressources  
7 hydroélectriques. À ma connaissance, le taux de  
8 réserve pour des ressources hydroélectriques, ça se  
9 situe entre deux et trois pour cent (2-3 %).

10 (9 h 30)

11 Dix-sept pour cent (17 %) et deux et trois  
12 pour cent (2-3 %), c'est complètement différent.  
13 C'est comme si, quand vous comparez l'achat de deux  
14 produits de deux provinces différentes. La  
15 différence pour les taxes c'est important. Il faut  
16 un petit peu par ci, un petit peu par là. Ça fait  
17 une toute différence dans la comparaison  
18 économique.

19 Bon. Maintenant, pour le critère le plus  
20 important, le prix. Le programme GDP Affaires offre  
21 aux clients un prix, une compensation de soixante-  
22 dix dollars le kilowatt (70 \$/kW) par hiver. Tandis  
23 que l'étalon, le coût de fourniture, c'est cent dix  
24 dollars le kilowatt (110 \$/kW) par année. Vous vous  
25 rappelez de la différence entre année et hiver. On

1 ne peut pas comparer deux choses complètement  
2 différentes.

3           Puis je vous soumets qu'Hydro-Québec  
4 Production a offert dans le cadre de l'appel  
5 d'offres deux mille quinze (2015) un prix de  
6 soixante dollars le kilowatt (60 \$/kW) par année  
7 pour la première tranche, pour les premiers cent  
8 mégawatts (100 MW).

9           Si Hydro-Québec Production est capable  
10 d'offrir au Distributeur un prix de soixante  
11 dollars le kilowatt (60 \$/kW) pour garantir la  
12 puissance à n'importe quel moment, on ne peut pas  
13 dire que, dans l'avenir, le prix de puissance pour  
14 cent (100) heures pour des exigences techniques  
15 beaucoup moindres, ça sera cent dix dollars  
16 (110 \$). C'est une supposition d'Hydro-Québec. Ce  
17 n'est pas une réalité. C'est une supposition que,  
18 dans trois ans, dans cinq ans, on va avoir le prix  
19 de cent dix dollars le kilowatt (110 \$/kW).

20           Ni Hydro-Québec ni les intervenants ne  
21 connaissent pas le futur. Est-ce que, dans cinq  
22 ans, dans dix ans, le Distributeur doit absolument  
23 demander des puissances à l'année longue, même en  
24 été? Je ne suis pas sûr de ça. Est-ce qu'Hydro-  
25 Québec Distribution doit demander un service

1 pendant vingt (20) ans devant un contexte  
2 énergétique changeant? On ne sait pas.

3 Donc, il ne faut pas dire que la  
4 supposition... Il ne faut pas dire... Il ne faut  
5 pas regarder le futur avec un prix avec certitude.  
6 C'est tout simplement une supposition.

7 Pour résumer toutes ces comparaisons-là, je  
8 vous soumetts que le service rendu par le programme  
9 GDP Affaires n'est absolument pas équivalent avec  
10 le service de l'appel d'offres août deux mille  
11 quinze (2015). C'est incorrect de dire que c'est un  
12 service équivalent, donc je vais avoir une  
13 rentabilité. C'est incorrect méthodologiquement.  
14 Par conséquent, la démonstration de rentabilité du  
15 Distributeur est erronée.

16 Donc, pour résumer, il y a trois  
17 composantes dans la comparaison économique : la  
18 fourniture, le transport, la distribution. La  
19 totalité des trois composantes des coûts évités  
20 utilisés par le Distributeur sont soit erronées,  
21 soit inadéquates.

22 (9 h 35)

23 Je passe maintenant à l'acétate suivant, la  
24 balise de prix proposée par l'ACEF de Québec. Il  
25 faut plus de services comparables... il existe

1 plusieurs services comparables à celui du programme  
2 GDP Affaires, mais moins cher.

3 L'option d'électricité interruptible, vingt  
4 (20) à quarante dollars (40 \$) le kilowatt hiver.  
5 Les achats de court terme, les coûts sont variables  
6 mais, au maximum, pour cent (100) heures, c'est  
7 quarante dollars (40 \$) le kilowatt hiver. La  
8 tarification dynamique, selon les propositions  
9 d'Hydro-Québec, c'est cinquante dollars (50 \$) le  
10 kilowatt hiver.

11 Je vous soumetts que, tous ces chiffres-là,  
12 ça ne vient pas de Co Pham, ça vient d'Hydro-  
13 Québec. Je fais un résumé. Vous pouvez voir les  
14 détails dans notre rapport.

15 Donc, si on veut fixer un prix pour le  
16 programme GDP Affaires pour des services, pour des  
17 moyens alternatifs, des options comparables, voilà  
18 notre balise. Ce n'est pas le prix de cent dix  
19 dollars (110 \$) le kilowatt.

20 Un autre point, c'est que l'ordonnance de  
21 sauvegarde déjà émise par la Régie, c'est pour  
22 l'hiver deux mille dix-huit - deux mille dix-neuf  
23 (2018-2019). Donc, je vais formuler la  
24 recommandation seulement pour les hivers suivants.  
25 Pour les hivers suivants, je vous recommande,

1 respectueusement, de se baser sur les prix des  
2 achats de court terme de l'ordre de trente (30),  
3 quarante dollars (40 \$) le kilowatt, plus une prime  
4 pour encourager le développement d'un moyen  
5 additionnel.

6 Cette prime-là, c'est à vous de la fixer.  
7 Mais ne jamais dépasser le cinquante dollars (50 \$)  
8 par kilowatt pour la tarification dynamique. Parce  
9 qu'il faut fixer des prix comparables pour des  
10 services similaires. Nous aimerions que la Régie  
11 révise ce prix-là à chaque année.

12 Le dernier acétate maintenant, la nature  
13 technique du programme. Étant analyste, je ne  
14 traiterai pas de l'aspect juridique du programme.  
15 Cependant, sur le plan purement technique, la  
16 vocation et les caractéristiques du programme  
17 ressemblent à celles des options d'électricité  
18 interruptible, des achats de court terme, des  
19 options tarifaires de tarification dynamique et n'a  
20 rien à voir avec l'efficacité énergétique.

21 On ne peut pas dire qu'il y a de  
22 l'efficacité énergétique quand on demande au client  
23 de partir ses équipements techniques pour remplacer  
24 l'hydroélectricité. Nous avons de la difficulté à  
25 voir ce genre d'efficacité énergétique.



1                   Bon. Indépendamment de la forme juridique  
2 que la Régie choisira pour le programme GDP  
3 Affaires, l'ACEF de Québec souhaite qu'elle  
4 contrôle de façon régulière les dépenses liées au  
5 programme et son implantation à réaliser par le  
6 Distributeur.

7                   Pourquoi nous formulons cette  
8 recommandation ou ce souhait? C'est parce qu'Hydro-  
9 Québec, dans sa preuve, considère comme  
10 inconvenient le contrôle budgétaire de la Régie du  
11 programme GDP Affaires. Madame la Présidente,  
12 Madame, Monsieur les Régisseurs, je termine ma  
13 présentation et je tiens à vous remercier  
14 infiniment de votre attention.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci beaucoup. Maître Falardeau.

17 Me DENIS FALARDEAU :

18 Monsieur Pham est disponible pour les questions.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je vous remercie beaucoup. Je vais juste attendre  
21 de voir si maître Turmel a des questions.

22 (9 h 40)

23 Me SIMON TURMEL :

24 Il nous faudrait peut-être juste cinq minutes pour  
25 les questions du Distributeur.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Voulez-vous qu'on suspende ou qu'on vous attende?

3 Me SIMON TURMEL :

4 Bon, juste prendre cinq minutes, oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 On va prendre cinq minutes.

7 Me SIMON TURMEL :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Il est neuf heures quarante (9 h 40) à mon  
11 ordinateur, on revient à neuf heures quarante-cinq  
12 (9 h 45).

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14

---

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16 (9 h 47)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bonjour.

19 Me SIMON TURMEL :

20 Bonjour. Finalement, le Distributeur n'aura pas de  
21 questions.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait, merci beaucoup. Maître Gariépy?

24 Me ANNIE GARIÉPY :

25 J'ai pas de questions, merci.

1 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

2 Mme ESTHER FALARDEAU :

3 Q. [5] Oui, bonjour Monsieur Pham.

4 R. Bonjour Madame.

5 Q. [6] Vous avez mentionné dans votre mémoire ainsi  
6 que ce matin, la Californie, vous avez fait  
7 référence à l'évaluation des programmes qui se fait  
8 en Californie, à la méthode qui est utilisée là-bas  
9 et puis je me suis moi-même intéressée à ça.

10 Je me demandais si, donc, vous avez lu les  
11 documents comme moi, êtes-vous d'accord avec moi,  
12 est-ce que votre compréhension est la même que moi  
13 que, en Californie, on estime qu'une évaluation de  
14 la rentabilité d'un programme de gestion de la  
15 pointe doit être faite dans une perspective de long  
16 terme.

17 R. Oui, que ce soit en Californie ou bien en Europe ou  
18 bien au Canada, dans une comparaison économique, il  
19 faut couvrir un horizon le plus loin possible pour  
20 assurer une comparaison rigoureuse des avantages et  
21 des inconvénients. Donc, c'est correct de comparer  
22 sur un horizon de long terme.

23 Pour le programme GDP Affaires, Hydro-  
24 Québec peut comparer les coûts impliqués pour dix  
25 (10) ans, pour vingt (20) ans, c'est parfait. Mais

1 il faut expliquer clairement quelles sont les  
2 suppositions, les hypothèses de ces calculs-là.

3 Mettons qu'Hydro-Québec peut dire, bon,  
4 maintenant je donne soixante-dix dollars le  
5 kilowatt (70 \$/kW) mais pour une vision de long  
6 terme, je suis parfaitement d'accord avec ça mais,  
7 pour une vision de long terme, est-ce qu'on va  
8 sauver cent dix dollars le kilowatt (110 \$/kW)? À  
9 cause de quoi? C'est quoi les hypothèses? Est-ce  
10 qu'à long terme on peut avoir des batteries qui  
11 sont beaucoup moins chères que le cent dix dollars  
12 le kilowatt (110 \$/kW)?

13 Il faut expliquer à la Régie ces  
14 hypothèses-là clairement. Il ne faut pas dire que  
15 l'avenir, dans sept ans, c'est sûr, c'est sûr qu'on  
16 va avoir soixante-dix dollars le kilowatt  
17 (70 \$/kW). C'est une supposition, pas autre chose.  
18 Je suis d'accord de faire une comparaison pour long  
19 terme. Tant mieux pour les consommateurs si Hydro-  
20 Québec peut expliquer les visions sur dix (10) ans,  
21 sur quinze (15) ans.

22 Actuellement, c'est pas ça qu'on vit.  
23 Actuellement, dans la preuve d'Hydro-Québec, on a  
24 très souvent des comparaisons économiques qui se  
25 limitent à l'année du plan d'approvisionnement de

1 deux mille vingt-six (2026). Donc, on prend des  
2 chiffres sur sept ans pour faire une extrapolation  
3 pour dix (10) ans, pour quinze (15) ans. D'après  
4 moi, ce n'est pas une comparaison tout à fait  
5 correcte ou bien souhaitable.

6 Q. **[7]** Je vous remercie. Une dernière question. Vous  
7 dites qu'en Californie pour l'évaluation des  
8 programmes de gestion de la pointe, on ne tient pas  
9 compte des coûts évités de distribution et de  
10 transport, si j'ai bien compris.

11 R. Par défaut.

12 Q. **[8]** Mais, est-ce que vous pourriez raffiner votre  
13 explication parce que ça n'est pas tout à fait ce  
14 que j'ai compris. Ce que j'avais compris c'est que,  
15 par défaut, on tient compte des coûts évités de  
16 transport et de distribution mais qu'on détermine  
17 au cas par cas, selon le programme, en fonction de  
18 quatre critères, quelle est l'importance des coûts  
19 évités, de transport et de distribution qui seront  
20 pris en considération dans le calcul de la  
21 rentabilité. La bonne place, excusez-moi, là,  
22 « right time, right place, right certainty ». Vous  
23 vous souvenez d'avoir lu ça puisque vous avez  
24 inclus ces critères-là dans votre mémoire. Donc, ce  
25 que j'avais compris c'est qu'on tient compte des

1           coûts de transport et de distribution, mais on va  
2           ajuster ces coûts en fonction de l'appréciation  
3           qu'on fera des quatre critères.

4           (9 h 52)

5           R. Non, Madame, si je lis le document de la  
6           Californie.

7           Q. **[9]** D'accord

8           R. Par défaut, les distributeurs... la Californie dit,  
9           la CPUC dit : par défaut, il n'y a pas de coûts...  
10          il n'y a pas de possibilité de réduction des coûts  
11          de transport et de distribution. Mais les  
12          distributeurs qui veulent faire le contraire,  
13          doivent faire la démonstration via ces quatre  
14          tests, ces quatre critères.

15          Q. **[10]** D'accord. D'accord, on s'entend. Et donc,  
16          vous, vous estimez que dans le cas qui nous  
17          concerne ici, ces quatre critères-là ne sont pas  
18          rencontrés, donc...

19          R. Absolument, Madame, c'est parce que je prends comme  
20          premier critère le bon endroit. Où est-ce qu'on  
21          voit qu'Hydro-Québec a dit à quelle place on va  
22          sauver des... à quelle ville, à quelle place on va  
23          économiser des coûts de transport? Parce que  
24          c'est... parce que le GDP Affaires a des  
25          caractéristiques incertaines. On ne sait pas quand.

1           Ça, c'est le premier critère. Le deuxième critère :  
2           à quel moment? On ne sait pas.

3           Q. **[11]** D'accord. Je vous remercie de votre réponse.  
4           Merci.

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Q. **[12]** Bonjour, Monsieur Pham. Deux questions. La  
7           première, je vous ramène à votre tableau à la  
8           planche 5, qui est « Comparaison GDP Affaires et  
9           coût évité fourniture puissance ». Je vais essayer  
10          de parler plus fort, je vais essayer de m'en  
11          souvenir aussi. La deuxième... le deuxième critère  
12          c'était : « Service non-garanti (adhésion  
13          volontaire des participants à chaque année) par  
14          rapport au service garanti par contrat lors d'un  
15          appel d'offres. » Le Distributeur, dans son  
16          argumentation, nous dit que c'est vrai que le  
17          service est non-garanti, mais la force du nombre ou  
18          le nombre de participants fait en sorte que le  
19          service est, à toutes fins pratiques... ou enfin à  
20          un taux de réserve de dix-sept pour cent (17 %), il  
21          est presque garanti puisque la force du nombre des  
22          participants fait en sorte qu'il est capable  
23          d'aller rechercher le nombre de mégawatts,  
24          d'effacement en mégawatts. Est-ce que... ça, est-ce  
25          que pour vous ça vient mitiger cet argument-là du

1 Distributeur, votre position sur ce service non-  
2 garanti-là?

3 R. C'est au niveau de la fourniture, la... quand  
4 Hydro-Québec dit qu'il y a une certaine probabilité  
5 d'avoir tant de mégawatts, ça demeure une garantie  
6 à une estimation probable. Il faut... Hydro-Québec  
7 doit ajouter dix-sept pour cent (17 %) pour  
8 cette... ce genre d'estimation-là. Donc... mais ça  
9 demeure que la quantité de puissance fournie par le  
10 Programme GDP Affaires est une estimation.

11 Mais imaginons que quand l'économie va  
12 bien, quand les entreprises veulent avoir...  
13 veulent respecter son calendrier de production,  
14 c'est... les participants peuvent très bien dire :  
15 bon, je vais oublier le Programme GDP Affaires. Je  
16 vais produire à la date, selon l'échéance précise.  
17 Donc, ça demeure un service non-garanti.

18 Q. **[13]** O.K. Si je comprends bien, et je m'excuse de  
19 le prendre en anglais, mais je vais reprendre le  
20 même terme que monsieur Zayat hier, comme c'est pas  
21 « dispatchible », mais qu'on le sait, dans le fond,  
22 à la fin de l'hiver combien les gens se sont  
23 effacés, ça ne peut pas être considéré comme un  
24 service garanti.

25 R. Ça ne peut pas être...



1 Q. **[14]** Ce n'est qu'un estimé, donc.

2 R. Ce n'est qu'un estimé, ça c'est sûr, c'est une  
3 estimation.

4 (9 h 57)

5 Q. **[15]** O.K. J'ai une autre question pour vous, qui  
6 est basée sur votre balise de prix proposé, vous  
7 nous dites « bien, écoutez, pour... le prix devrait  
8 être basé sur celui des achats de court terme, plus  
9 une prime et qui ne devrait pas dépasser un maximum  
10 de cinquante dollars kilowatt (50 \$/kW) hiver. »  
11 Vous avez sûrement pris connaissance des autres  
12 propositions.

13 Est-ce que... est-ce que vous... Je vais  
14 vous le dire comme ça, mais... Est-ce que vous  
15 préférez une prime fixe pour tous les clients à un  
16 maximum de cinquante-huit... cinquante dollars  
17 (50 \$) ou est-ce que des tarifs dégressifs, comme  
18 il a été question dans le cadre de l'audience,  
19 c'est quelque chose qui, de votre point de vue, est  
20 acceptable ou cohérent en fonction des  
21 méthodologies en place?

22 R. Si je vous comprends bien, vous aimeriez voir la  
23 différence entre une prime... une prime fixe,  
24 constante pour tous les clients et une prime  
25 dégressive?

1 Q. [16] C'est que je comprends de votre proposition  
2 que la prime devrait être fixe pour l'ensemble de  
3 la clientèle qui participe dans le cadre du  
4 Programme GDP Affaires, qui soit au DP ou au LG et  
5 dans toute la gamme entre le DP et le LG. Est-ce  
6 que, de votre estimation, est-ce que cette prime  
7 pourrait être variable en fonction des catégories  
8 tarifaires en vertu desquelles les gens sont  
9 inscrits?

10 R. Oui. De notre point de vue, cette prime-là doit  
11 être la même pour toutes les catégories de clients.  
12 Sur ce point-là, je suis d'accord avec la position  
13 d'Hydro-Québec parce que cet... Ça, c'est l'achat  
14 d'un service. Si Hydro-Québec Distribution achetait  
15 un service, Hydro-Québec ne peut pas dire que « je  
16 vais payer plus pour les petits clients, je vais  
17 payer moins pour les grands clients » et caetera,  
18 et caetera. Hydro-Québec n'a qu'à acheter le même  
19 prix pour minimiser les coûts d'approvisionnement.  
20 Et après ça, quant à l'équité tarifaire, c'est une  
21 autre étape.

22 On ne peut pas dire « bon, je vais être...  
23 vais favoriser telle catégorie de clients avant ».  
24 Je ne pense pas que c'est une notion pratique. Je  
25 souhaite qu'Hydro-Québec achète, pour minimiser les

1           coûts, peu importe les fournisseurs. C'est le même  
2           principe dans les appels d'offres.

3           Q. [17] Ça va. Je vous remercie beaucoup pour votre  
4           réponse.

5           R. Je vous remercie.

6           Q. [18] Merci. Avez-vous un réinterrogatoire, Maître  
7           Falardeau?

8           Me DENIS FALARDEAU :

9           C'est terminé, Madame la Présidente.

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Je vous remercie beaucoup.

12          Q. [19] Merci beaucoup, Monsieur Pham, et puis je vais  
13          vous souhaiter... je vais vous libérer. Merci  
14          beaucoup.

15          M. CO PHAM :

16          R. Merci, Madame la Présidente.

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Maître Turmel.

19          Me SIMON TURMEL :

20          Oui. Simplement pour vous dire qu'on m'avise que  
21          madame Travieso serait disponible pour la poursuite  
22          du contre-interrogatoire de la Régie entre dix  
23          heures trente (10 h 30) et midi (12 h 00). Donc,  
24          j'imagine qu'on sera en mesure de trouver...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Le prochain était l'AHQ... entre dix heures trente  
3 (10 h 30) et midi (12 h 00)?

4 Me SIMON TURMEL :

5 Oui. À quelque part. Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon, effectivement. L'AHQ-ARQ en a pour, annoncé,  
8 de quarante-cinq (45) minutes, ce qui nous amène à  
9 maître... l'autre maître Turmel.

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Voilà! Alors, après mon homonyme, me voici. Nous  
12 avons échangé avec l'AHQ-ARQ, compte tenu que  
13 monsieur Gosselin pourrait retourner un peu plus  
14 tôt à Québec pour des obligations personnelles.  
15 Donc, nous sommes prêts dès maintenant. Et vous  
16 connaissez monsieur Gosselin, c'est un homme de...  
17 pas « de peu de mots », mais un homme concis.  
18 Alors, nous sommes prêts.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je vous remercie. À ce moment-là, effectivement,  
21 peut-être, vous aviez annoncé un trente (30)  
22 minutes. Ça nous amènerait à la pause. Après la  
23 pause, vers onze heures moins quart (10 h 45) à ce  
24 moment-là?

25

1 Me SIMON TURMEL :

2 Oui. Oui, oui, oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait. Je vous remercie beaucoup de votre  
5 collaboration. Maître André Turmel pour la FCEI.

6

7 PREUVE DE LA FCEI

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Oui. Alors, je remercie la Régie pour sa  
10 flexibilité et nos collègues de l'AHQ-ARQ. C'est  
11 bien noté et senti. Alors, donc on peut procéder à  
12 l'assermentation de monsieur Gosselin.

13

---

14 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce troisième (3e)  
15 jour du mois d'octobre, A COMPARU :

16

17 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place  
18 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

19

20 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
21 solennelle, dépose et dit :

22

23 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

24 Alors,, merci beaucoup, Madame la Greffière. Nous  
25 avons... nous déposons dès maintenant une copie

1 papier de la présentation PowerPoint de monsieur  
2 Gosselin que celui-ci va faire, que l'on va coter  
3 sous la cote C-FCEI-0011.

4  
5 C-FCEI-0011 : Présentation PowerPoint de M.  
6 Antoine Gosselin pour la FCEI

7  
8 (10 h 02)

9 Q. **[20]** Alors, pendant que madame la greffière passe  
10 l'information, Monsieur Gosselin, je comprends que  
11 vous avez préparé donc, à la fois la preuve de la  
12 FCEI, C-FCEI-7, à la fois les réponses de la FCEI à  
13 la DDR de la Régie C-FCEI-9, de même que ce  
14 PowerPoint, C-FCEI-11?

15 R. Oui, c'est exact.

16 Q. **[21]** Et que ces documents et leur contenu  
17 représentent la position de la FCEI en l'instance?

18 R. Oui.

19 Q. **[22]** Et que vous adoptez ces documents pour valoir  
20 comme votre témoignage écrit dans ce même dossier?

21 R. Oui.

22 Q. **[23]** Parfait. Alors, si vous voulez bien procéder à  
23 votre présentation.

24 R. Oui. Là, je me rends compte que je ne l'ai pas mis  
25 à l'écran, je peux le faire ou je peux procéder

1           comme ça, c'est comme vous préférez.

2    Q. [24] Bien commencez, pour madame la greffière,  
3           voici... attendez un instant, on va...

4           LA PRÉSIDENTE :

5           On va juste prendre une minute et puis on va...

6           Me ANDRÉ TURMEL :

7           Oui, oui, on n'est pas...

8           M. ANTOINE GOSSELIN :

9    R. Excusez-moi. Oui, donc bonjour, je vais tout  
10           d'abord commencer simplement en rappelant les  
11           recommandations que l'on formule. Et puis il y a  
12           deux points qui sont en rouge à l'écran sur  
13           lesquels je vais revenir un petit peu par la suite.

14                    Donc, notre première recommandation c'était  
15           de maintenir le Programme. On a certaines  
16           améliorations qu'on pense qui pourraient être  
17           apportées, mais fondamentalement, on pense que  
18           c'est un bon programme, ça va dans le sens de ce  
19           que la Régie recherche depuis de nombreuses années  
20           et on croit que c'est rentable pour la clientèle  
21           dans son ensemble.

22                    Donc, pour le prochain hiver, on  
23           recommande... bien, il y a celui qui vient, mais  
24           pour deux mille dix-neuf-deux mille vingt (2019-  
25           2020), on recommande de garder le programme tel

1       quel. Et l'idée c'est de donner au Distributeur le  
2       temps de faire les analyses qu'on recommande pour  
3       pouvoir revenir avec peut-être une tarification ou  
4       une... pas une tarification, mais des appuis qui  
5       sont fondés sur de la bonne information qui permet  
6       de faire les choses, si possible, correctement dès  
7       le départ parce qu'effectivement, on ne veut pas...  
8       on partage les préoccupations du Distributeur par  
9       rapport au fait que la stabilité de l'offre c'est  
10      quand même important, donc on propose des  
11      changements mais en même temps, on ne veut pas se  
12      mettre à changer ça à tout bout de champ. Donc, si  
13      on fait des changements, il faut les faire le moins  
14      souvent possible puis être assez sûr de notre coup.

15                Donc, pour l'hiver deux mille vingt-deux  
16      mille vingt et un (2020-2021), bien je vais y  
17      revenir, mais ce qu'on propose justement, c'est,  
18      d'ici là, faire des analyses puis essayer de  
19      calibrer peut-être un peu mieux les appuis  
20      financiers. On propose également de scinder les  
21      participants au programme, il en a été question un  
22      petit peu dans les derniers jours, mais on pense  
23      que plutôt que d'utiliser toute la capacité du  
24      programme en bloc, il y a moyen de faire mieux que  
25      ça.



1                   On recommande aussi de ne pas contraindre  
2 l'utilisation des sources d'énergie fossiles dans  
3 le programme et on recommande également de ne pas  
4 exiger d'engagement de la part des clients parce  
5 qu'on pense que ça risque de décourager la  
6 clientèle de participer et on voit très peu de  
7 bénéfices parce qu'effectivement, comme vous le  
8 mentionniez il y a quelques minutes, Madame la  
9 Présidente, on pense que la diversité du groupe  
10 fait en sorte que si on n'a pas une certitude  
11 client par client, globalement on a quelque chose  
12 qui est relativement stable. Puis d'ailleurs, quand  
13 on regarde les niveaux de réponses aux appels de  
14 puissance qui ont été faits dans les dernières  
15 années, on se rend compte que d'un appel à l'autre,  
16 c'est très similaire. Donc effectivement, il semble  
17 y avoir beaucoup de stabilité dans la réponse au  
18 niveau agrégé.

19                   Donc, le premier point sur lequel je veux  
20 revenir, c'est notre recommandation de faire des  
21 analyses de la clientèle, des mesures, afin de  
22 mieux connaître peut-être un peu la réalité des  
23 clients en vue, éventuellement, d'ajuster les  
24 appuis financiers vers quelque chose d'autre. Ce  
25 qu'on a soumis, c'est qu'à notre avis, probablement

1 que quelque chose de dégressif serait mieux. On a  
2 donné un exemple sur les taux qui pourraient  
3 s'appliquer, mais c'est illustratif, ça ne veut pas  
4 dire que c'est nécessairement ça qui est la bonne  
5 chose. Donc l'idée, c'est d'aller voir, d'aller  
6 analyser puis d'essayer de revenir avec quelque  
7 chose qui correspond mieux aux besoins de la  
8 clientèle.

9 (10 h 07)

10 Puis il y a deux... il y a deux grandes...  
11 il y a deux éléments, je dirais, qui nous amènent à  
12 ça. Un, c'est un principe qui est énoncé en haut,  
13 c'est qu'on devrait avoir un appui financier qui  
14 est suffisant, évidemment, pour convaincre les gens  
15 de participer, mais idéalement on recherche le  
16 niveau minimum qui est nécessaire pour amener les  
17 gens à participer, parce que c'est le reste de la  
18 clientèle qui paye. Puis on veut minimiser les  
19 coûts pour la clientèle en allant chercher ces  
20 outils-là. Et c'est exactement ce que... la  
21 position du Distri... un principe que le  
22 Distributeur... auquel il adhère également.

23 Puis l'autre élément, bien c'est un constat  
24 qu'on fait que ce programme-là s'adresse à tout un  
25 paquet de clients, qui ont des réalités

1 complètement différentes. Et évidemment, c'est très  
2 difficile de croire qu'ils ont tous besoin du même  
3 niveau d'appui financier pour amener des mesures et  
4 pour participer à la GDP.

5           Donc, on en conclut qu'un appui financier  
6 uniforme, ça ne maximise pas les bénéfices pour la  
7 clientèle. Il y a certains clients qui reçoivent  
8 plus qu'ils auraient besoin de recevoir. Puis il y  
9 a d'autres clients qui ne reçoivent pas assez  
10 potentiellement. Et donc, ça fait en sorte qu'ils  
11 ne participent pas, alors qu'ils pourraient  
12 contribuer aux réductions du besoin de puissance à  
13 un coût inférieur au coût évité.

14           Et donc, est-ce qu'on est capable de faire  
15 mieux que ça? On pense que oui, suite à ce qu'on  
16 observe. Et évidemment pour faire mieux, bien faire  
17 mieux ça implique qu'on est capable d'identifier  
18 des caractéristiques de la clientèle qui sont  
19 corrélées, si vous voulez, un peu avec le besoin  
20 d'appui financier. Puis une de ces  
21 caractéristiques-là qui semble assez instinctive,  
22 assez naturelle, c'est le niveau de consommation.  
23 Il y en a peut-être d'autres, peut-être qu'en  
24 fouillant on pourrait trouver d'autre chose. Il y a  
25 l'usage auquel on peut penser, qui peut affecter le

1 niveau d'appui financier qui peut être requis. Mais  
2 un de ceux-là en tout cas c'est le niveau de  
3 consommation.

4 Puis il y a des éléments qui nous amènent à  
5 penser qu'il peut y avoir un lien entre le niveau  
6 de consommation puis le niveau d'appui qui est  
7 requis pour amener les clients à participer. C'est,  
8 d'une part, les principes d'économie d'échelle.

9 Dans le formulaire d'inscription au  
10 programme, il y a différents... il y a quatre types  
11 de mesures qui sont... qui sont identifiées, puis  
12 on demande au client de dire : bien quelle mesure  
13 vous pensez que vous allez appliquer pour faire  
14 votre réduction de puissance? Donc, il y a des  
15 commandes d'équipement de ventilation, chauffage.  
16 Il y a des chaudières à combustible, il y a des  
17 groupes électrogènes. Alors pour ces trois  
18 premiers-là, je vous dirais que même si je n'ai  
19 jamais fait rien de ces choses-là, c'est assez  
20 naturel de penser que si vous devez partir un  
21 groupe électrogène de cinquante kilovolts (kV),  
22 kilowatts (kW), pardon, ou partir un groupe  
23 électrogène de deux cents kilowatts (200 kW) ou  
24 d'un mégawatt (1 MW), je ne pense pas que le niveau  
25 d'effort soit linéaire avec le niveau de mégawatts

1 de votre groupe électrogène. Alors fort  
2 probablement que le niveau d'effort est à peu près  
3 équivalent. Si ça se trouve, même avec les plus  
4 gros équipements, c'est peut-être même moins parce  
5 que vous risquez d'avoir des systèmes automatisés,  
6 vous risquez d'avoir quelque chose de beaucoup plus  
7 raffiné, donc de beaucoup plus sophistiqué, donc ça  
8 peut même réduire les coûts. Puis les mêmes  
9 principes s'appliquent aux commandes de la  
10 ventilation puis des choses comme ça.

11 On observe, par ailleurs, que le taux de  
12 participation est beaucoup plus élevé chez les  
13 grands clients que chez les petits jusqu'à date.  
14 Effectivement, là, à cause des questions peut-être  
15 de définition, à un moment donné on a fait  
16 référence à abonnement versus compteur versus  
17 client, on avait pris pour acquis qu'il y avait  
18 soixante-dix pour cent (70 %) à peu près de la  
19 clientèle au LG qui participait au programme.  
20 Effectivement, il semble que ce soit moins, mais il  
21 reste que même à trente (30 %), trente-cinq pour  
22 cent (35 %), on est comme passablement plus élevé  
23 que chez les petits clients, puis c'est quand même  
24 une proportion assez importante après un an de  
25 projet-pilote, puis deux ans où le programme

1 fonctionne sur une base régulière.

2 Il y a aussi la Régie, dans sa demande de  
3 renseignements numéro 3 a demandé au Distributeur  
4 de sortir des statistiques sur les niveaux de  
5 réduction de la facture que représentait l'aide  
6 financière, puis effectivement on voit que... je  
7 pense que c'est au-delà de deux mille mégawatts  
8 (2000 MW)... de deux mégawatts (2 MW), de deux  
9 mille kilowatts (2000 kW), les niveaux de réduction  
10 de facture, là, la proportion de l'aide financière  
11 par rapport au niveau de la facture est quand même  
12 substantiellement plus élevée que pour les plus  
13 petits clients. Donc ça aussi, je suggère que là on  
14 a une aide qui est plus importante puis on pense  
15 que ce n'est peut-être pas nécessaire.

16 (10 h 13)

17 Et puis il y a la notion aussi de  
18 l'importance de l'appui total, l'appui global que  
19 ressent... le client reçoit, là, au-delà du montant  
20 par kilowatt. Si vous êtes un petit client qui veut  
21 implanter une mesure de vingt kilowatts (20 KW) ou  
22 de trente kilowatts (30 KW), bien ça vous fait un  
23 appui financier de mille cinq cents (1500), deux  
24 mille dollars (2000 \$). Alors, il y a aussi la  
25 question, est-ce que ce montant-là est suffisant

1 pour amener un client de taille moyenne à prendre  
2 une action?

3 L'autre élément ici que je voulais  
4 mentionner, c'est que la notion... le coût évité de  
5 long terme, qui est utilisé, puis bon, peut-être  
6 que j'aurais dû le mentionner à un autre endroit,  
7 il n'était pas à la bonne place, mais on utilise un  
8 coût évité de long terme de cent (100), cent dix  
9 dollars (110 \$) par kilowattheure indexé. Monsieur  
10 Pham, tantôt, disait : « Bien oui, une moyenne de  
11 cent dix (110), mais le plus bas c'était à soixante  
12 dollars (60 \$) par kilowattheure »... par kilowatt,  
13 pardon, parmi les trois contrats du Producteur qui  
14 ont été acceptés, c'est vrai, mais le plus élevé  
15 était à cent trente-six (136). Et en principe, je  
16 pense qu'il faut qu'on prenne pour acquis que le  
17 Producteur, quand il a fait ses offres, bien il a  
18 commencé par dire : « Bien, qu'est-ce que je suis  
19 capable d'offrir au plus bas prix? » Puis ensuite,  
20 il a augmenté vers les offres à un prix plus élevé.  
21 Donc, si j'avais à penser ce que devrait être le  
22 coût évité dans le futur sur la base de ça, bien je  
23 pense que la chose correcte à faire c'est d'aller  
24 chercher le contrat le plus élevé, pas le contrat  
25 le plus faible. Donc, je pense qu'il y a un

1 potentiel que ce coût évité là soit, en fait, sous  
2 estimé.

3           Donc par rapport à une proposition d'appui  
4 dégressif, le Distributeur amène certaines  
5 objections. Dans un premier temps, il dit : « Bien,  
6 si on baisse l'appui financier pour les clients  
7 plus grands, il y a un risque qu'on perde des  
8 participants, qu'on perde des mesures. » Il y a une  
9 notion de complexité aussi qu'on a soulevée. En  
10 témoignage, hier, il y a un témoin du Distributeur  
11 qui a dit : « Bien, on a répondu à la DDR 4 de la  
12 Régie où on calculait l'aide financière par  
13 compteur, l'appui financier par compteur plutôt que  
14 par participant et puis finalement, on arrive à un  
15 résultat global qui est équivalent en termes  
16 d'appui financier versé, à peu près. » Donc ça  
17 aussi on pense que ce n'est pas un argument qui est  
18 valable, je vais y revenir.

19           Et on nous dit, bien... on nous dit  
20 également : « Bien, on n'est pas fermé à faire des  
21 modifications », si j'ai bien compris le témoignage  
22 du Distributeur, « ... mais dans le fond, attendons  
23 de voir puis on fera quelque chose à un moment  
24 donné si on voit que... » Et là, j'interprète un  
25 peu la réponse qu'on a donnée, mais je le



1 comprenais comme si on voit, à un moment donné,  
2 qu'on ne va plus chercher de kilowatts, bien on  
3 verra si on peut faire d'autre chose.

4 Alors, sur le risque de perdre des  
5 participants à des mesures, un certain nombre de  
6 points, d'abord, la crainte qui est mentionné par  
7 le Distributeur, elle est très générique, mais on  
8 voit qu'il y a très peu d'informations solides qui  
9 permettent d'appuyer le montant de soixante-dix  
10 dollars (70 \$). Puis il y a très peu d'informations  
11 solides qui permettent de dire : « Bien, si on  
12 augmente au-delà de soi... on baisse en bas de  
13 soixante-dix dollars (70 \$), on va perdre des  
14 mesures, on va perdre des participants. » Alors,  
15 c'est sûr que d'un point de vue théorique,  
16 l'argument est correct, là, je ne pense pas qu'on  
17 va gager des participants en diminuant des taux  
18 d'aide.

19 Mais est-ce qu'on peut au moins aller voir,  
20 tu sais, aller justement vérifier qu'est-ce qu'il  
21 en est, c'est quoi la réalité des clients et puis  
22 voir, bien, si, effectivement, ils seraient  
23 sensibles tant que ça à une réduction de l'aide  
24 financière pour les plus grands participants?  
25 (10 h 17)

1 Et donc, les quatre premiers points, si  
2 vous voulez, sont liés à ça. Dans la proposition  
3 qu'on a faite dans notre mémoire puis qu'on a  
4 raffinée dans la demande de renseignements, il y a  
5 la notion que l'appui financier devrait être fait  
6 au niveau du compteur au lieu d'être fait au niveau  
7 du client, au lieu d'être fait au niveau du  
8 participant.

9 Alors, je pense que ça vient, d'une  
10 certaine façon, mitiger le risque qui est évoqué  
11 par le Distributeur parce que, bien, si vous avez  
12 par exemple un client au LG qui a, je sais pas moi,  
13 un mille kilowatts (1000 kW) d'effacement, bien, ce  
14 mille kilowatts (1000 kW) là peut venir de  
15 plusieurs compteurs différents et, dans le fond, il  
16 peut y avoir des effacements qui sont dans des  
17 bâtiments périphériques ou des usages périphériques  
18 qui sont plus petits puis qui, effectivement, je  
19 sais pas moi, à quarante dollars du kilowatt  
20 (40 \$/kW), pourraient ne pas être faits.

21 Mais si vous appliquez votre aide  
22 financière par compteur, bien, ces usages-là  
23 auraient quand même accès à un appui financier qui  
24 serait plus élevé parce que l'analyse est faite au  
25 niveau du compteur puis l'effacement est plus

1 faible.

2 Et, en fait, si ce que vous trouvez c'est  
3 que vous devriez avoir, par exemple, un effacement  
4 plus élevé chez les clients qui ont, par exemple,  
5 moins de cinq cents kilowatts (500 kW) ou moins de  
6 deux cents kilowatts (200 kW) ou même moins, à la  
7 limite, bien, vous risquez, comme je le disais  
8 tantôt, d'aller chercher des projets que vous  
9 n'êtes pas capables d'aller chercher à soixante-dix  
10 dollars du kilowatt (70 \$/kW).

11 Et puis, ce qu'il faut voir aussi c'est  
12 que, puis ça aussi je pense qu'on a mentionné ça en  
13 réponse à la demande de renseignements de la Régie,  
14 c'est que - puis le Distributeur aussi, je pense,  
15 l'a confirmé - chez les très, très grands clients,  
16 bien, le potentiel commence à se raréfier. On  
17 parlait de vingt-cinq mégawatts (25 MW) qui étaient  
18 anticipés pour le futur dans cette clientèle-là.

19 Alors, le programme, si on veut aller  
20 chercher d'autre effacement, bien, de plus en plus  
21 ça va se déplacer vers des clients de plus petite  
22 taille donc il faut s'assurer que les conditions  
23 sont en place pour aller chercher ce potentiel-là.

24 Puis l'autre point, c'est que, et ça aussi  
25 on l'a mentionné en réponse à une demande de

1 renseignements mais je pense que c'est important  
2 d'y revenir, on ne cherche pas nécessairement à  
3 maximiser l'effacement à tout prix.

4 Il y a des circonstances dans lesquelles,  
5 si pour aller chercher un mégawatt (1 MW) de plus  
6 d'effacement vous devez payer dix dollars (10 \$) de  
7 plus sur tous les kilowatts que vous avez déjà dans  
8 le programme, bien, vous êtes peut-être mieux de  
9 payer dix dollars (10 \$) de moins à tout le monde  
10 puis laisser ce mégawatt-là de côté puis, au total,  
11 ça va être plus bénéfique pour le reste de la  
12 clientèle.

13 L'autre élément qui a été soulevé c'est la  
14 question de la complexité. Hier, monsieur Rhéaume  
15 nous disait « Bien là, si on se met à avoir des  
16 paliers, ça risque de perturber les clients et puis  
17 ça pourrait les décourager de participer au  
18 programme. ». Honnêtement, je suis assez sceptique  
19 par rapport à ça. Je ne pense pas que d'avoir  
20 quelques paliers, ça amène une complexité si  
21 grande.

22 (10 h 21)

23 Mais cela étant dit, si vos paliers sont...  
24 par exemple si vous mettez votre palier d'appuis  
25 financiers, le premier palier à deux cents

1 kilowattheures (200 kWh), bien, vous allez avoir  
2 quatre-vingts pour cent (80 %) de tous vos... vos  
3 compteurs de toute façon vont être dans le premier  
4 palier. Ça fait qu'il n'y a pas de complexité pour  
5 eux autres. Puis si vous mettez votre premier  
6 palier à cinq cents kilowatts (500 kW), bien, vous  
7 allez avoir quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %)  
8 des compteurs qui vont être dans le premier palier.

9           Donc, en termes de complexité, c'est un  
10 enjeu qui toucherait seulement un nombre limité de  
11 participants. Puis c'est les participants les plus  
12 importants, donc ceux qui ont plus à gagner, je ne  
13 pense pas qu'un client au tarif LG qui fait un  
14 effacement de... qui se compte en mégawatts puis  
15 qui va chercher quelques centaines de milliers de  
16 dollars va être tellement arrêté par ça.

17           Maintenant, par rapport au fait qu'on nous  
18 disait, bien, finalement, en réponse à la DDR 4, on  
19 observe que c'est les mêmes montants à peu près qui  
20 sont versés, qu'on fasse une approche dégressive au  
21 niveau des compteurs ou qu'on fasse notre approche  
22 uniforme à soixante-dix dollars (70 \$), c'est les  
23 mêmes montants qui sont versés à peu près. Bien,  
24 encore une fois, je répète, c'est illustratif à ce  
25 qui est... ce qui est dans les exemples. Je ne sais

1 pas, si on peut dire nécessairement que c'est ce  
2 qu'on découvrirait si on faisait l'analyse plus  
3 approfondie des préférences des clients.

4 Mais surtout ce qui compte, ce n'est pas  
5 combien d'argent on donne au total, c'est... on  
6 veut dans les faits essayer de donner le moins  
7 possible pour aller chercher le plus possible de  
8 résultats. Mais ce qui compte, c'est combien on  
9 donne à la marge à chaque client puis comment on  
10 réussit à inciter à mettre en place des mesures  
11 d'effacement.

12 Puis d'ailleurs, le Distributeur dans  
13 toutes ses réponses à ces questions-là, aux DDR 3  
14 et 4 de la Régie quand la Régie posait des  
15 questions sur un modèle dégressif, à chaque fois il  
16 met l'avertissement. Il dit, mais attention, ça,  
17 c'est en supposant que rien ne bouge. Et on sait  
18 que si on change les règles, il y a des chances que  
19 tout ça bouge. Donc l'intérêt, il est là.  
20 L'intérêt, c'est que les choses bougent aussi,  
21 effectivement.

22 Et sur le fait de dire, bien, attendons de  
23 voir ce qui va se passer, bien, oui, on peut faire  
24 ça, c'est sûr, mais en attendant, il y a un coût  
25 d'opportunité à ça. C'est-à-dire que les projets

1 qu'on ne va pas chercher à court terme parce qu'on  
2 dit, attendons d'avoir... d'être rendu au point où  
3 on a tout épuisé avec cette formule-là d'appuis  
4 financiers avant de changer quelque chose, bien,  
5 c'est un temps où on aurait pu aller chercher de la  
6 capacité, puis on ne l'a pas fait. Alors, si on  
7 pense qu'il y a quelque chose à gagner à un appui  
8 dégressif, bien, aussi bien le faire dès qu'on est  
9 en mesure de le faire plutôt que d'attendre plus  
10 tard sans raison valable.

11 Maintenant sur la notion des combustibles.  
12 Notre recommandation, c'est de ne pas contraindre  
13 l'utilisation des combustibles fossiles dans le  
14 programme. D'abord parce que ça représente un coût  
15 par tonne de CO2 très élevé. Donc, qui se compte en  
16 centaines de dollars, qui est vraiment beaucoup  
17 plus élevé que ce qu'on peut retrouver, par  
18 exemple, la valeur des crédits dans le marché du  
19 SPEDE.

20 Puis je voulais revenir aussi sur des  
21 choses que vous avez pu soulever, Madame la  
22 Présidente, hier en contre-interrogatoire du  
23 Distributeur, la notion de la bonne énergie à la  
24 bonne place. Nous, on pense que cette notion-là ne  
25 peut pas être basée seulement sur des

1 considérations techniques. Ce n'est pas parce  
2 que... Effectivement, si vous utilisez une plinthe  
3 électrique, vous avez cent pour cent d'efficacité  
4 de chauffage, puis si vous utilisez une chaudière  
5 où vous avez quatre-vingts pour cent (80 %) que  
6 nécessairement vous devez toujours utiliser la  
7 plinthe électrique. S'il y a d'autres éléments qui  
8 font que c'est plus cher d'utiliser le système  
9 électrique, bien, ce n'est peut-être pas la bonne  
10 énergie.

11 Je rejoins un peu ce que monsieur Zayat  
12 disait à propos de ça. Si on voulait se baser  
13 seulement sur des considérations techniques, à la  
14 limite, il faudrait presque dire au Distributeur :  
15 « Bien, va raccorder tous tes réseaux autonomes  
16 parce qu'au niveau technique, c'est moins cher...  
17 c'est plus efficace de prendre l'électricité plutôt  
18 que d'avoir une centrale l'électricité qui fait  
19 l'électricité. » Alors, je pense que cette idée-  
20 là, pour moi, elle n'est pas viable dans la  
21 réalité.

22 Et, un des avantages du mazout dans le mix  
23 énergétique, je pense que c'est surtout le fait que  
24 c'est stockable. On a le réseau de gaz puis on a le  
25 réseau d'électricité qui... avec lequel on a



1 toujours des... on a toujours des enjeux de pointe  
2 qu'on doit gérer puis on ne peut pas stocker cette  
3 énergie-là. Puis, gérer cette pointe-là, ça coûte  
4 cher. Bien, l'avantage, justement, d'une énergie  
5 comme le mazout, bien, c'est facile à stocker puis  
6 ça ne coûte pas très cher à stocker. Donc, ça peut  
7 être utilisé de façon très limitée mais en évitant  
8 des coûts importants au réseau.

9 Vous avez aussi parlé du remplacement de  
10 cet apport-là, des groupes électrogènes liés à du  
11 combustible par la centrale de TCE. Je pourrais  
12 voir une... une utilité à ça dans la mesure où, au  
13 niveau des coûts, il n'y a pas un écart démesuré  
14 si, la centrale de TCE, c'était la ressource  
15 marginale.

16 Mais si on est pour faire un appel d'offres  
17 en puissance bientôt puis qu'on dit : « Bien, là on  
18 va prendre le programme puis tout ce qui est  
19 groupes électrogènes, tout ce qui est lié au  
20 combustible, on va plutôt envoyer ça à TCE », puis  
21 qu'on fait un appel d'offres puis que là, disons,  
22 on retrouve avec un appel d'offres aux coûts  
23 évités, là, à cent dix dollars (110 \$). Mais là on  
24 se ramasse quand même avec la question, est-ce que  
25 je préfère aller utiliser mon programme avec du

1 combustible ou je préfère avoir un appel d'offres  
2 plus important en puissance aux coûts évités?

3           Donc, ultimement, si c'est pour transférer  
4 la production vers TCE puis réduire l'ampleur du  
5 programme pour, dans deux ans, dire : « Bien, là  
6 comme j'ai un appel d'offres en puissance à faire,  
7 je suis aussi bien d'aller chercher de la puissance  
8 dans le programme puis réduire l'ampleur de mon  
9 appel d'offres. » Bien, tu sais, j'ai la misère à  
10 voir un peu, là, qu'est-ce qu'on y gagne.

11           Puis, par contre, ça ne veut pas dire qu'on  
12 n'est pas préoccupé par les émissions de CO2. Puis  
13 je vous dirais que ça me permet de ramener quelque  
14 chose qu'on a déjà dit dans le passé. Si on est  
15 préoccupé par les émissions de CO2, je pense que la  
16 première place à regarder, c'est au niveau du tarif  
17 TD... DT, pardon. J'ai mis TD mais c'est DT.

18           On a ces cinq cents... on parlait, je  
19 pense, cette semaine de plus que cinq cents  
20 mégawatts (500 MW) de puissance et d'effacement qui  
21 est lié au tarif DT. Puis ces gens-là consomment du  
22 mazout la nuit, consomment du mazout les fins de  
23 semaine, consomment du mazout les jours fériés  
24 quand il fait froid. Alors, ça serait très facile,  
25 si on veut réduire la consommation d'énergie

1 fossile dans le réseau, d'aller mettre une  
2 condition, à mon avis, pour qu'on ne déclenche  
3 jamais la seconde source d'énergie de ces clients-  
4 là dans des périodes où c'est évident que, de toute  
5 façon, le réseau n'est pas... n'en a pas besoin.  
6 Alors, je me permets de le ramener.

7 (10 h 31)

8 Mais je pense que si vraiment on veut  
9 réduire les émissions de CO2, c'est la première  
10 place où on devrait regarder. Et au niveau  
11 économique, d'ailleurs, dans ce cas-là, ça serait  
12 très avantageux. Et on avait également invoqué la  
13 possibilité d'utiliser les groupes électrogènes en  
14 dernier recours, et vous y avez fait allusion  
15 aussi.

16 Le Distributeur a dit « Oui, mais non, je  
17 peux pas vraiment faire ça parce que c'est  
18 compliqué puis je serai pas capable de savoir si  
19 c'est-tu le groupe électrogène qui marche, c'est-tu  
20 pas le groupe électrogène qui marche. ». J'ai  
21 plutôt l'impression moi que ça doit être assez  
22 facile de distinguer quand c'est le groupe  
23 électrogène qui marche, puis c'est le groupe  
24 électrogène qui marche pas.

25 Je vous donne un exemple. Vous avez un

1 client, et je pense que sur le site web du  
2 Distributeur, sur le site du programme, il y a deux  
3 vidéos : il y a un vidéo c'est Sainte-Justine puis  
4 l'autre c'est le Complexe Desjardins. Puis je pense  
5 que dans les deux cas, il y a des groupes  
6 électrogènes mais, en tout cas, c'est certainement  
7 dans le cas de Sainte-Justine, il y a des groupes  
8 électrogènes puis il y a d'autres mesures.

9 Alors, supposons, par exemple, que le  
10 Distributeur adopte une politique où il fait des  
11 appels au programme mais il fait des appels sans  
12 groupes électrogènes puis des appels avec groupes  
13 électrogènes. Alors, disons qu'il appelle l'hôpital  
14 puis il dit « Bon, bien, on a un événement de GDP  
15 mais sans groupes électrogènes ». Alors, l'hôpital  
16 met en place ses mesures mais, éventuellement, à un  
17 autre moment, bien, il peut dire « Bien là, j'ai un  
18 appel avec groupes électrogènes. ».

19 Alors, évidemment, si l'hôpital a parti son  
20 groupe électrogène la première fois, ça va être  
21 évident parce qu'il n'y aura pas d'écart  
22 d'effacement entre les deux. Alors, comme les  
23 groupes électrogènes, je pense, ça représente,  
24 certainement dans ce cas-là, en tout cas, une part  
25 importante de l'effacement, j'ai le pressentiment

1 que ça doit être quand même une part significative  
2 de l'effacement dans plusieurs des cas.

3 À mon avis, ça doit être assez facile de  
4 savoir quand le groupe électrogène s'efface ou  
5 s'efface pas et je pense pas que ça poserait  
6 nécessairement un problème au niveau pratique.

7 Alors, ça complète ma présentation.

8 Q. **[25]** Merci, Monsieur Gosselin. Alors, monsieur  
9 Gosselin est prêt à être contre-interrogé.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci beaucoup. Maître Turmel, pas de questions?

12 Maître Gariépy? Pas de questions. Madame Falardeau?

13 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

14 Mme ESTHER FALARDEAU :

15 Q. **[26]** Oui, bonjour. Écoutez, vous avez dit tout à  
16 l'heure « on prône une approche ». Si on utilise  
17 une approche dégressive au niveau des compteurs, il  
18 y avait la question de la dégressivité de l'appui  
19 financier puis il y avait la question que  
20 l'effacement soit mesuré au niveau des compteurs  
21 puis soit rémunéré au niveau des compteurs plutôt  
22 qu'au niveau du participant.

23 R. Oui.

24 Q. **[27]** Donc vous, votre proposition, jusqu'à quel  
25 point que c'est deux éléments là de votre

1 proposition doivent coexister ou peuvent quand même  
2 être intéressants pris indépendamment.

3 R. Bien, voyez-vous, là où notre proposition a évolué  
4 c'est en réponse à la demande de renseignements de  
5 la Régie parce que la Régie soulevait un enjeu  
6 auquel on n'avait pas pensé qui était l'enjeu des  
7 agrégateurs.

8 Alors, évidemment, si vous faites un appui  
9 financier dégressif, bien là, effectivement, vous  
10 venez un peu de tuer la notion d'agrégateur ou, en  
11 tout cas, vous allez vous ramasser avec tout un  
12 paquet d'agrégateurs qui vont avoir chacun juste  
13 assez pour passer. Et donc, ça peut devenir un  
14 désincitatif à être un agrégateur puis je pense que  
15 les agrégateurs sont susceptibles d'avoir un rôle  
16 effectivement assez important, non seulement pour  
17 agréger mais pour démarcher aussi, démarcher les  
18 clients puis aller chercher le potentiel dans le  
19 marché.

20 Et donc, la notion d'un appui financier au  
21 niveau, nous on avait dit, en réponse à la DDR, au  
22 niveau du client mais je pense qu'au niveau du  
23 compteur c'est peut-être encore mieux, elle devient  
24 un peu indissociable, je pense, d'avoir l'appui  
25 dégressif parce que l'appui dégressif seul amène ce

1 problème-là au niveau des agrégateurs.

2 Q. [28] Merci.

3 R. Je vous en prie.

4 (10 h 36)

5 M. FRANÇOIS ÉMOND :

6 Q. [29] Bonjour, Monsieur Gosselin.

7 M. ANTOINE GOSSELIN :

8 R. Bonjour.

9 Q. [30] Je voulais revenir sur les groupes  
10 électrogènes justement.

11 R. Oui.

12 Q. [31] J'aimerais avoir votre opinion un peu sur les  
13 différents groupes électrogènes. Je comprends, bon,  
14 les deux exemples que vous donnez, les deux  
15 clients, le Complexe Desjardins et l'Hôpital  
16 Sainte-Justine, sans savoir si le Complexe  
17 Desjardins a vraiment un groupe électrogène, là,  
18 mais admettons que le Complexe Desjardins, lui, a  
19 un groupe électrogène, l'utilise pour s'inscrire au  
20 GDP et Sainte-Justine fait la même chose. Est-ce  
21 que vous voyez une différence dans l'utilisation du  
22 groupe électrogène pour Sainte-Justine, qui a  
23 l'obligation deux fois par année, par la Sécurité  
24 publique, d'utiliser des groupes électrogènes pour  
25 les tester et qui s'inscrirait au GDP pour profiter

1 de l'aide financière pour les tester? Par rapport  
2 au Complexe Desjardins qui ne ferait pas cette  
3 chose-là.

4 R. Je... j'aurais de la difficulté à répondre à ça  
5 parce que les règles qui entourent le  
6 fonctionnement des groupes électrogènes puis les  
7 obligations légales de s'assurer qu'ils sont en bon  
8 état de fonctionnement, je ne les connais pas très  
9 bien. Je vais vous avouer que mon impression  
10 c'était que les groupes électrogènes devaient être  
11 mis en fonction beaucoup plus souvent que deux fois  
12 par année. Mais si vous me dites que c'est ça je  
13 vous crois, mais je serais réticent à faire  
14 l'hypothèse que les appels du programme GDP vont  
15 nécessairement se substituer à des démarches  
16 obligatoires en vertu d'obligations de contrôle de  
17 la fiabilité du groupe électrogène.

18 Est-ce que ça prend un technicien  
19 spécialisé qui est là quand le groupe électrogène  
20 est parti pour vérifier sa fiabilité? Est-ce qu'on  
21 est capable de l'avoir dans les délais? J'imagine  
22 que l'hôpital peut-être peut, là, mais est-ce que  
23 tout le monde est capable d'avoir le technicien qui  
24 va venir faire en sorte que le démarrage pour le  
25 programme va pouvoir servir aussi à un test de



1           fiabilité? Est-ce que c'est requis? Est-ce que  
2           c'est pas requis? Donc, il y a peut-être toutes  
3           sortes de règles qui entourent ça, que je ne  
4           connais pas assez. Alors je serais mal pris, là, de  
5           vous répondre de manière définitive.

6    Q. **[32]** Merci.

7           LA PRÉSIDENTE :

8    Q. **[33]** Monsieur Gosselin, votre dernière puce. Vous  
9           m'ouvrez la porte, alors je vais la prendre.

10   R. Oui.

11   Q. **[34]** Bonne énergie à la bonne place. Juste pour...  
12           dans la... dans la logique hydrocarbure des choses,  
13           la meilleure... la meilleure énergie pour chauffer,  
14           la chauffe de l'air, la chauffe de l'eau, le  
15           mazout, gaz naturel.

16   R. Oui.

17   Q. **[35]** Beaucoup mieux que l'électricité. Je ne serais  
18           pas d'accord avec vous qu'une plinthe offre un  
19           meilleur... une meilleure efficacité qu'un  
20           chauffage aux hydrocarbures. Et c'est d'ailleurs,  
21           je pense, pourquoi qu'on incite les gens en réseau  
22           autonome à chauffer au mazout plutôt que de prendre  
23           du mazout pour faire de l'électricité pour qu'ils  
24           se chauffent. Ceci dit, c'est d'ailleurs la notion  
25           de prendre du filet mignon pour faire du steak

1 haché, c'est de prendre l'électricité pour  
2 chauffer. Alors je vous reprends les propos d'un  
3 ancien président.

4           Quand on dit... quand j'avais la discussion  
5 avec monsieur Zayat c'était sur une notion - puis  
6 là, je voulais juste voir si ça changeait votre  
7 opinion - c'est sur la notion de qu'est-ce qui est  
8 de l'efficacité énergétique. Monsieur Zayat m'a  
9 répondu avec de l'efficacité économique. Alors  
10 c'est correct de me dire : ça vaut la peine  
11 d'émettre des CO2 à l'atmosphère pour des motifs  
12 économiques, ça n'en fait pas nécessairement de  
13 l'efficacité énergétique.

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[36]** Je ne sais pas si ça change votre notion sur  
16 notre discussion qu'on pouvait avoir hier.

17 R. Bien, moi, mon propos n'était pas du tout par  
18 rapport à la nature du programme, si c'est là que  
19 vous voulez en venir.

20 Q. **[37]** Oui.

21 R. Je voulais laisser ça à quelqu'un d'autre. Non,  
22 c'était pas... c'était pas... absolument pas lié à  
23 la nature du programme.

24 Q. **[38]** O.K. Mais je comprends que vous êtes d'accord  
25 avec monsieur Zayat que ce serait de l'efficacité

1 économique, même si c'est pas de l'efficacité  
2 énergétique.

3 R. Oui. Oui, oui, au niveau économique c'est ça, oui.

4 Q. **[39]** TCE.

5 R. Oui, oui.

6 Q. **[40]** TCE... c'est parce que vous nous dites : bien,  
7 moi, je pense qu'il faut regarder aussi l'appel  
8 d'offres le plus élevé, le plus bas, le plus élevé,  
9 la moyenne ça avait été le... en fait le cent six  
10 (106) qui est devenu cent dix (110), cent seize  
11 (116), je ne me souviens plus.

12 R. Oui.

13 Q. **[41]** TCE, ce que monsieur Zayat nous a dit hier,  
14 c'est que les coûts n'avaient pas été réévalués  
15 depuis probablement le dernier dossier qui avait  
16 été déposé en deux mille quinze (2015).

17 R. Hum, hum.

18 (10 h 41)

19 Q. **[42]** Mais si les coûts étaient réévalués... je ne  
20 le ferai pas dans le cadre de ce dossier-ci, mais  
21 si les coûts étaient réévalués et que le coût à la  
22 marge était plus bas, est-ce que ça change... Parce  
23 que c'est quand même une centrale qui est déjà  
24 construite en réseau... en franchise, excusez, elle  
25 est déjà construire, elle est en franchise et elle

1 est au sud. Si les coûts étaient... s'ils avaient  
2 été réévalués...

3 R. Bien, dans le fond, ça renvoie au coût évité.

4 Q. **[43]** Oui.

5 R. Est-ce que notre révélation du coût évité est  
6 bonne? Puis si la conclusion c'est que notre  
7 évaluation du coût évité n'est pas bonne puis  
8 qu'elle devrait être plus faible, bien évidemment,  
9 ça remet en question tout ce qu'on est en train de  
10 faire, là. Mais pas nécessairement juste pour les  
11 groupes électrogènes ou le combustible, pour tout.

12 Q. **[44]** Ah, pour l'ensemble, certain.

13 R. Pour l'ensemble.

14 Q. **[45]** Ça serait pour l'ensemble, à ce moment-là.  
15 Donc, il faudrait revoir le coût du cent dix  
16 (110)... le coût évité du cent dix (110) qui avait  
17 été adopté en deux mille quinze (2015) suite aux  
18 appels d'offres?

19 R. Exact. Exact. Oui.

20 Q. **[46]** Donc, il faudrait peut-être procéder à cette  
21 analyse-là de TCE pour voir c'est quoi, dans le  
22 fond, le coût évité de long terme?

23 R. Oui. Puis j'ajouterais que moi je... monsieur Zayat  
24 nous disait que le coût du stockage électrique  
25 était encore trop élevé, mais je serais curieux

1 aussi de savoir c'est quoi le coût évité qui est  
2 associé à ça. Parce que là, clairement, il y a...  
3 je pense que le débat sur « est-ce qu'on inclut le  
4 coût évité en transport distribution » est  
5 intéressant, mais clairement, une mesure comme ça,  
6 je pense que ça peut avoir effectivement un impact  
7 sur un coût évité de transport, par exemple, ou...

8 Q. **[47]** Parce que monsieur Pham a fait la comparaison  
9 des services possibles, là, ce matin, le service  
10 amené par TCE le fait, oui, c'est fiable, c'est  
11 juste un contrat, ça serait un contrat garanti. Il  
12 faut prendre ça en ligne de compte, j'imagine,  
13 aussi, avec TCE par rapport à une multitude de  
14 petites génératrices, par exemple?

15 R. Monsieur Pham...

16 Q. **[48]** Bien, il avait dans sa planche, là, la  
17 comparaison des...

18 R. Oui, je sais de quoi vous parlez, il parlait de  
19 l'appel d'offres de long terme.

20 Q. **[49]** Oui.

21 R. Il ne parlait pas de TCE.

22 Q. **[50]** Si on devait remplacer l'appel d'offres de  
23 long terme par TCE par rapport au programme GDP  
24 Affaires, il faudrait aussi regarder le critère de  
25 fiabilité.

1 R. Oui. Oui, oui, absolument. Oui.

2 Q. [51] Je vous remercie, je pense que ça va être  
3 l'ensemble de mes questions. Maître Turmel, André?

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Oui, alors nous n'aurons pas de réinterrogatoire,  
6 alors on peut libérer monsieur Gosselin. Je vous  
7 remercie.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je vous remercie. Juste...

10 Q. [52] Je vous remercie beaucoup. Alors  
11 effectivement, on va vous libérer. Je vous  
12 remercie. Il est moins quart, on va prendre une  
13 pause. Je vois madame Travieso en arrière, alors au  
14 retour de la pause, je pense qu'on va pouvoir  
15 passer...

16 Me SIMON TURMEL :

17 Très bien, puis peut-être juste avant, réponse à un  
18 engagement.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Ah, oui?

21 Me SIMON TURMEL :

22 L'engagement numéro 8, il faut que j'aie le relire  
23 pour les notes sténographiques :

24 Préciser, au tableau R-3.1-C de la  
25 pièce B-0038 si le client Centre de

1                           données, qui est identifié pour un  
2                           volume de 4,3 mégawatts est détenteur  
3                           d'un abonnement au tarif de  
4                           développement économique.

5           Et la réponse est oui.

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Je vous remercie. Alors on se revoit à onze heures  
8           (11 h 00)

9

10           SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11

12           REPRISE DE L'AUDIENCE

13           (11 h 00)

14           LA PRÉSIDENTE :

15           Bonjour.

16           PREUVE DE HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (suite)

17           Me SIMON TURMEL :

18           Oui. Bonjour. Oui. Oui. Donc, on peut poursuivre le  
19           contre-interrogatoire de la Régie.

20           LA PRÉSIDENTE :

21           On va devoir la réassermenter puisqu'on l'avait  
22           libérée hier.

23           Me SIMON TURMEL :

24           Bien sûr.

25

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce troisième (3e)  
2 jour du mois d'octobre, A COMPARU :

3

4 ANITA TRAVIESO, chef, Développement des marchés  
5 existant et expertise énergétique, ayant une place  
6 d'affaires au Complexe Desjardins, 18e étage,  
7 Montréal (Québec).

8

9 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation  
10 solennelle, dépose et dit :

11

12 INTERROGÉE PAR LA FORMATION

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[53]** Bonjour, Madame Travieso.

15 Mme ANITA TRAVIESO :

16 R. Bonjour.

17 Q. **[54]** Merci de vous être rendue disponible à si  
18 brève échéance. Quelques questions. Suite au  
19 témoignage de l'Association des stations de ski  
20 hier, notre compréhension a été ébranlée, là, de la  
21 façon de comprendre le calcul de la puissance de  
22 référence. Alors, c'est là-dessus qu'on veut bien  
23 comprendre comment ça fonctionne, particulièrement  
24 quand il va y avoir des consommations atypiques.  
25 Alors, je vais juste vérifier notre compréhension



1 de base et puis ensuite je vais vous poser des  
2 questions sur les consommations atypiques.

3 Votre régression linéaire, quand vous la  
4 faites, vous la faites pour la période où tous les  
5 petits points bleus qu'on voit, là, la puissance  
6 moyenne pendant les périodes de pointe, cette  
7 puissance-là, c'est calculée du premier (1er)  
8 décembre au trente et un (31) mars, c'est correct?

9 R. Effectivement, aux cinq minutes.

10 Q. **[55]** Aux cinq minutes. Et ça, ces points-là, quand  
11 on regarde la définition et qu'on voit « période de  
12 pointe », c'est les périodes de trois ou quatre  
13 heures pendant lesquelles la demande d'électricité  
14 est exceptionnellement élevé, soit de neuf heures  
15 (9 h 00) à six heures (6 h 00) et de seize heures à  
16 vingt heures (20 h 00) durant la période d'hiver,  
17 sauf les fins de semaine et les jours fériés.

18 R. Effectivement.

19 Q. **[56]** Donc, chacun des points, sauf pour cent vingt  
20 (120) jours ou à peu près, sauf les jours fériés et  
21 les week-ends. Quand vous mentionnez « est  
22 exceptionnellement élevée, soit de six heures  
23 (6 h 00) à neuf heures (9 h 00) » c'est toutes les  
24 périodes sauf les week-ends et les jours fériés de  
25 six heures (6 h 00) à neuf heures (9 h 00) ou il y

1 a un seuil de « exceptionnellement élevée »?

2 Quand vous faites référence à « pendant  
3 laquelle la demande d'électricité est  
4 exceptionnellement élevée » puis là vous dites  
5 « soit de » c'est toutes les périodes de six heures  
6 (6 h 00) à neuf heures (9 h 00) et de seize heures  
7 (16 h 00) à vingt heures (20 h 00) ou il y a un  
8 seuil critique que vous attendez qu'il soit passé  
9 pour le calcul des puissances moyennes?

10 R. Nous, on fait les calculs, comme je dis, du premier  
11 (1er) décembre au trente et un (31) mars, je pense,  
12 aux cinq minutes, du lundi au vendredi, peu  
13 importe.

14 Q. **[57]** O.K.

15 R. Lorsque les gens d'apros nous mentionnent qu'ils  
16 vont avoir besoin de nous appeler ou d'appeler nos  
17 clients, c'est là que c'est activé la GDP Affaires.  
18 C'est pour ça que ça parle, je pense que lorsque  
19 c'est en puissance élevée, donc c'est quand Hydro  
20 décide qu'ils vont avoir besoin de prendre ce  
21 recours, la GDP Affaires.

22 Q. **[58]** Oui. Mais, quand ils ont recours à l'événement  
23 GDP, c'est le point rouge que l'on voit.

24 R. Oui.

25 Q. **[59]** Mais, les calculs aux cinq minutes, c'est

1 toute la période du premier (1er) décembre...

2 R. Dans le fond, durant la période. Oui. Oui.

3 Q. **[60]** Pour du lundi au vendredi, pour de six heures  
4 (6 h 00) à neuf heures (9 h 00) et de quatre heures  
5 (16 h 00) à huit heures (20 h 00).

6 R. Exactement. Et le petit point rouge en bas qui  
7 s'appelle « événement », c'est effectivement à  
8 toutes les cinq minutes pendant toute la période de  
9 neuf heures... de six heures (6 h 00) à neuf heures  
10 (9 h 00) et de... le a.m. ou le p.m., selon ce  
11 qu'on a appelé.

12 Q. **[61]** O.K. Cette régression linéaire là fonctionne  
13 en fonction de la température. Donc, on voit plus  
14 dix (+10) degrés... bien, en fait, de moins trente-  
15 cinq (-35) degrés à dix (10) degrés. Donc, vous le  
16 calculez en fonction de la température. Ce qu'on a  
17 constaté hier avec l'ASSQ, c'est qu'il y a des gens  
18 qui ne sont pas en chauffage et que leur  
19 consommation n'est pas dépendante de la  
20 température, ce qu'ils nous ont dit hier, c'est de  
21 ma compréhension, c'est qu'ils ont dit : « Écoutez,  
22 nous, on y va en fonction de la période de l'année  
23 en raison de nos incitatifs commerciaux. Donc, moi,  
24 en décembre et en janvier, je fais de  
25 l'enneigement, j'utilise mes canons à neige.

1 Février, mars, à moins d'exception de températures  
2 trop clémentes, je n'en fais pas. »

3 (11 h 05)

4 Quand vous faites le calcul parce que vous  
5 nous avez dit « oui, on vérifie au début de  
6 l'automne la capacité réelle d'effacement des  
7 clients », vous la faites sur quelle base, sur  
8 la... le maximum... les gens nous disent : « Bien,  
9 moi, je prends mes canons à neige », et vous  
10 calculez cette période d'effacement-là en fonction  
11 de l'ensemble de ces équipements-là? Est-ce que  
12 vous tenez compte du fait qu'ils ne les utilisent  
13 pas, finalement, pendant deux mois sur quatre?

14 R. J'ai une petite présentation, ici, de deux, trois  
15 acétates, si vous voulez, qui va bien expliquer  
16 comment qu'on procède.

17 Q. **[62]** O.K.

18 R. Ici, on voit vraiment un petit peu ce que  
19 j'expliquais. Chaque client ou chaque compteur,  
20 j'allais dire, a un profil. Alors donc, ça, c'est  
21 un cas typique où il y a un profil de charge et on  
22 voit par le pointillé, et ce que vous voyez en  
23 bleu, ce sont les deux plages où on est susceptible  
24 d'appeler lorsqu'il y a une demande de GDP.

25 Donc, ici, à droite, on voit vraiment ce

1 que, nous, on considère comme la puissance moyenne.  
2 Donc, ici, vous voyez que c'est... bien, en tout  
3 cas, si vous voyez les chiffres, vous allez voir  
4 que c'est aux quinze (15) minutes mais maintenant  
5 nos compteurs le font aux cinq minutes.

6           Donc, aux cinq minutes, durant toute  
7 l'année, on fait une validation de la puissance  
8 pour chacun des points et là on fait une moyenne  
9 par jour. En plus de la moyenne par jour, on  
10 vérifie, sur la station météorologique la proche  
11 associée à ce compter, quelle est la température  
12 pour cette journée-là, aussi on prend la moyenne  
13 durant ces mêmes périodes. Ça fait que, ça, c'est  
14 dans des cas... j'allais dire, typiques, donc pas  
15 des profils atypiques.

16           Là on revient à la planche qu'on vient de  
17 voir tout à l'heure. Oups! Qu'est-ce qui s'est  
18 passé? Alors, je vais y aller comme ça. Alors,  
19 c'est ça, ça explique tous les petits points qu'on  
20 fait durant toute l'année. Et là, lorsqu'on a  
21 vraiment une puissance appelée « Réelle » durant  
22 une journée, mettons, un mercredi, on va aller voir  
23 le mercredi, il faisait moins vingt-trois (-23). On  
24 se met ici, sur la période totale, donc il y a  
25 plusieurs points qui vont être regroupés sur une

1 moyenne et là on va calculer le delta puissance. Et  
2 c'est comme ça qu'on le calcule pour cet appel de  
3 ce matin ou de ce moment-là.

4 Donc, ce qu'on fait par la suite, c'est  
5 qu'on a plusieurs périodes de GDP, soit en avant-  
6 midi ou en après-midi, et on fait le même calcul.  
7 Là c'est un cas... j'allais dire, probablement  
8 fictif ou peut-être réel, je ne le sais pas. Et,  
9 enfin, on a plusieurs appels et là on calcule, à la  
10 fin de la saison, vraiment la moyenne appelée par  
11 rapport à toutes ces courbes de référence. Ça,  
12 c'est... on se suit, c'est sur quelque chose qui  
13 est quand même typique.

14 Là je vais sur des profils qui seraient  
15 moins typiques, donc des profils atypiques. Comme  
16 on pourrait parler d'un centre de ski, on pourrait  
17 aussi parler d'une banque qui opère tard les jeudis  
18 mais pas le lundi. Donc, on fait différentes  
19 courbes pour se même compteur-là. Alors, dans  
20 certains cas on risque d'avoir, effectivement, deux  
21 courbes de référence. Et la journée qu'on va  
22 appeler la GDP, on va prendre la courbe de  
23 référence qui est la plus représentative de  
24 l'utilisation à cette journée-là.

25 Donc, si je me réfère de nouveau à la

1 banque et on ferait une GDP un lundi. Et on voit  
2 que, le lundi, ils ferment tôt. Et on appelle en  
3 après-midi. Donc, on se référerait notre courbe de  
4 référence ici, on tracerait une ligne ici pour  
5 calculer la GDP Affaires. On ne ferait pas la  
6 moyenne des courbes. Donc, on essaie d'être le plus  
7 précis possible par compteur, par utilisation, par  
8 client. Alors, je pense que j'ai dit la même chose.

9 Un autre cas serait... bien, ça, c'est un  
10 vraiment... on m'a expliqué ce matin, j'ai pris un  
11 vrai cas. On m'a dit que c'est un client qui a, en  
12 fait, trois courbes. Je pense que c'est lorsqu'il  
13 produit, lorsqu'il ne produit pas puis des  
14 compteurs qui sont affectés par la température  
15 et/ou non.

16 Donc, encore une fois, on valide si  
17 l'effacement, lorsqu'on va faire un appel de GDP,  
18 est... il est ici, donc est-ce que c'est cette  
19 référence qui est applicable la journée qu'on l'a  
20 appelée ou si c'est celle-là? Donc, on calcule  
21 vraiment le delta par rapport à la courbe la plus  
22 représentative au moment qu'on appelle la GDP.

23 (11 h 09)

24 Q. **[63]** Alors, je veux juste... parce que c'est ça qui  
25 nous inquiétait hier suite à la présentation. Non,

1           gardez votre dernière puce.

2           R. Oui.

3           Q. **[64]** Parce que ce qu'on comprenait hier, c'est que  
4           comme c'était... leur opération n'était pas en lien  
5           avec la température. Alors on pourrait voir, par  
6           exemple, à moins vingt (-20) en décembre une  
7           puissance qui est quand même... qui serait, je ne  
8           le sais pas, à cinquante (50) et à moins vingt  
9           (-20) en mars, une puissance qui serait à vingt  
10          (20) au lieu de cinquante (50). Et on pourrait  
11          avoir, pour une même température, plusieurs points  
12          qui ne feraient pas en sorte... ou qui feraient en  
13          sorte, dans le fond, que la régression linéaire  
14          n'est pas bonne. Et là, on se demandait comment...  
15          on se demandait comment vous faites pour calculer  
16          le delta, si vous voulez, entre sa consommation  
17          mesurée au compteur et votre puiss... votre  
18          régression linéaire, si la régression linéaire ne  
19          peut pas fonctionner en fonction de la température.

20          R. Bien il y a des cas que ça... on voit que la  
21          régression linéaire n'est pas dépendante de la  
22          température, comme dans le cas ici en bas.

23          Q. **[65]** Oui.

24          R. Donc, il n'y a pas de... la pointe, elle est  
25          toujours pareille, peu importe la température, que



1 ce soit à zéro ou à moins vingt-cinq (-25). Par  
2 contre, lorsqu'on les appelle, ils réduisent ou ils  
3 effacent, ils s'effacent d'une façon ou d'une autre  
4 et on va calculer la différence par rapport à...

5 Q. **[66]** Mais comment vous la calculez? Vous faites  
6 juste une courbe plate en fonction de sa  
7 consommation régulière et non pas en fonction de la  
8 température?

9 R. Bien c'est une... effectivement, c'est pas  
10 toujours... nous, on fait vraiment par rapport à la  
11 consommation. Donc, c'est sûr qu'on le met sur un  
12 graphique par rapport à une température, mais si ça  
13 reste constant ou il n'y a pas de... il y a des  
14 cas, surtout dans l'industriel, la petite industrie  
15 de la manufacture, où c'est... le compteur ou le  
16 procédé n'est pas affecté par la température, donc  
17 ils vont avoir une puissance stable, peu importe la  
18 température.

19 Par contre, quand nous on a besoin qu'ils  
20 s'effacent, ils vont s'effacer. On est capable de  
21 calculer cette différence-là.

22 Q. **[67]** O.K. Ça fait que là, c'est ça. Alors à ce  
23 moment-là c'est pas nécessairement toujours par  
24 rapport à la température. Ça va être par rapport à  
25 leur consommation usuelle.

1 R. À leur puissance usuelle.

2 Q. **[68]** À leur puissance usuelle. Et vous êtes capable  
3 de faire cette distinction-là, pour l'exemple de la  
4 banque, avant-midi et après-midi.

5 R. Oui.

6 Q. **[69]** Ça fait qu'un client peut avoir... là, vous me  
7 dites ce matin : le maximum c'est trois courbes,  
8 mais il pourrait y avoir, théoriquement, plusieurs  
9 courbes ou enfin encore plus de courbes.

10 R. On essaye, comme je vous dis, de trouver des... il  
11 faut qu'il y ait une tendance, il faut qu'il y ait  
12 une courbe représentative, c'est sûr. Par contre,  
13 il peut y avoir deux, trois, quatre courbes et il y  
14 a des points qu'on va trouver qui sont atypiques,  
15 donc par exemple... on va y aller avec le centre de  
16 ski, où ils n'ont pas parti leur canon à neige et  
17 la courbe ou le petit point va se retrouver ici en  
18 bas au complet parce qu'il n'y a pas de puissance,  
19 ils n'ont pas tiré de puissance puisque le canon à  
20 neige n'opérait pas. S'il n'opérait pas, c'est  
21 clair que quand je fais un appel de GDP, il ne  
22 libère pas une puissance additionnelle. Donc, ça va  
23 être zéro dans le calcul de cet événement-là.

24 Q. **[70]** Parce qu'ils ne sont pas en mesure de  
25 s'effacer.

1 R. Exactement. Est-ce que ça répond?

2 Q. [71] Je... oui, je pense que ça répond à la  
3 question parce que ces notions-là, sur les  
4 différentes courbes, on ne les avait pas hier et ça  
5 a suscité des questions. Alors je vous remercie  
6 beaucoup. Juste... On voit les ingénieurs qui  
7 calculent, là. Je vais vous demander encore un  
8 trois ou quatre minutes.

9 Ça fait que juste pour bien comprendre, la  
10 position hier, ce que les gens de l'ASSQ nous  
11 disaient c'est qu'ils sont nécessairement pénalisés  
12 quand leur opération fait en sorte qu'en février-  
13 mars ils n'utilisent pas leur canon à neige et  
14 qu'ils inscrivent... en fait, ils sont  
15 nécessairement pénalisés par le programme dans le  
16 sens que s'ils n'inscrivent pas leur canon à neige  
17 c'est pas pris en compte dans... cette puissance-là  
18 n'est pas nécessairement rémunérée quand ils  
19 l'enlèvent en décembre-janvier. Ou s'ils  
20 l'inscrivent, ils sont pénalisés parce que comme  
21 ils ne peuvent pas s'effacer en février-mars, ils  
22 ne sont pas... en fait, il y a un zéro qui  
23 s'inscrit dans leur moyenne de puissance et qu'à ce  
24 moment-là l'aide financière qui leur est accordée  
25 est nécessairement moindre que le soixante-dix

1 dollars (70 \$).

2 R. C'est clair que c'est un programme où on va  
3 chercher de la puissance chez nos clients. S'ils ne  
4 peuvent pas nous la donner, on ne peut pas les  
5 rémunérer.

6 Q. [72] Je comprends ça, c'est pas...

7 R. Mais donc un client n'est pas pénalisé, je veux  
8 dire il nous soumet un projet, il dit que je... ils  
9 disent qu'ils vont s'effacer pour un certain  
10 montant. S'ils s'effacent moins ils ne sont pas  
11 pénalisés. S'ils s'effacent... ils sont pénalisés,  
12 dans le sens qu'ils auront la valeur qui leur est  
13 appropriée par rapport à ce qu'ils ont fait comme  
14 effort. La règle est claire pour tous. Par contre,  
15 on va prendre le soin, pour des cas atypiques, de  
16 trouver une courbe de référence la plus adéquate  
17 possible pour pas les nuire de façon injuste.

18 (11 h 14)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je vous remercie. Maître Gariépy, avez-vous une  
21 question?

22 Me ANNIE GARIÉPY :

23 Non. La question, vous l'avez couverte. Sauf que je  
24 me demandais si ça serait possible de déposer la  
25 courte présentation que vous venez faire en preuve

1 pour qu'on ait au soutien des notes sténos.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Oui. Je vous remercie. Maitre Turmel, ça va être...

4 ou, Madame la greffière, ça va être rendu la pièce

5 B?

6 LA GREFFIÈRE :

7 Nous en sommes à la pièce B-0049.

8 Me SIMON TURMEL :

9 Elle sera déposée éventuellement sur le SDÉ.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je vous remercie beaucoup. Merci beaucoup, Madame

12 Travieso. Vous êtes libérée pour la deuxième fois.

13 Merci beaucoup.

14

15 B-0049 : Présentation de madame Travieso sur la  
16 régression linéaire

17

18 Ça va nous amener à l'AHQ-ARQ. Non, il y avait...

19 L'AQCIE-CIFQ. Il y avait eu une interversion avec

20 la FCEI. Je m'excuse. Bonjour, Maître Pelletier.

21

22 PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ

23

24 Me PIERRE PELLETIER :

25 Bonjour, Madame la Présidente. C'était une

1 interversion, qui était sans préjudice quant à  
2 nous. Alors, Pierre Pelletier pour l'AQCIE, le  
3 CIFQ. Les membres du panel prennent place  
4 actuellement. Alors, il y a monsieur Paul Paquin  
5 qui est analyste, ingénieur; il y a monsieur Pierre  
6 Vézina qui est en charge des questions  
7 environnementales et énergétiques au Conseil de  
8 l'industrie forestière du Québec; et maître Jocelyn  
9 B. Allard qui est président de l'Association  
10 québécoise des consommateurs industriels  
11 d'électricité. On peut peut-être procéder à  
12 l'assermentation de ces personnes.

13

---

14 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce troisième (3e)  
15 jour du mois d'octobre, ONT COMPARU :

16

17 PAUL PAQUIN, analyste en énergie, ayant une place  
18 d'affaires au 1685, rue Séguin, Brossard (Québec);

19

20 PIERRE VÉZINA, ingénieur, directeur Énergie et  
21 environnement pour le Conseil de l'industrie  
22 forestière du Québec, ayant une place d'affaires au  
23 1175, avenue Lavigerie, Québec (Québec);

24

25

1 JOCELYN B. ALLARD, avocat, président de  
2 l'Association québécoise des consommateurs  
3 industriels d'électricité, ayant une place  
4 d'affaires au 1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau  
5 1800, Montréal (Québec);

6  
7 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
8 solennelle, déposent et disent :

9  
10 INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER :

11 Q. **[73]** Alors, je vous adresse à tous trois la même  
12 question. Est-ce que vous avez participé  
13 personnellement à la préparation du mémoire de  
14 l'AQCIE et du CIFQ qui a été produit comme pièce  
15 C-AQCIE-CIFQ-0007? Monsieur Paquin?

16 M. PAUL PAQUIN :

17 R. Oui.

18 Q. **[74]** Monsieur Vézina?

19 M. PIERRE VÉZINA :

20 R. Oui.

21 Q. **[75]** Monsieur Allard?

22 M. JOCELYN B. ALLARD :

23 R. Oui.

24 Q. **[76]** Et est-ce que vous acceptez qu'on produise  
25 comme votre témoignage écrit dans cette cause

1 rapport en question? Monsieur Paquin?

2 M. PAUL PAQUIN :

3 R. Oui.

4 Q. [77] Monsieur Vézina?

5 M. PIERRE VÉZINA :

6 R. Oui.

7 Q. [78] Monsieur Allard?

8 M. JOCELYN B. ALLARD :

9 R. Je suis d'accord.

10 Q. [79] Nous allons procéder de la façon suivante,  
11 Madame la Présidente. D'abord, il n'y a pas de  
12 présentation écrite qui a été préparée. Je vais  
13 demander à monsieur Paquin de faire un très court  
14 résumé de la présentation du mémoire pour mettre la  
15 table. Et je vais demander ensuite à monsieur  
16 Vézina puis à monsieur Allard de faire leurs  
17 commentaires sur les questions abordées dans notre  
18 mémoire et également sur plusieurs aspects qui ont  
19 été abordés au cours de l'audience. Alors, Monsieur  
20 Paquin.

21 M. PAUL PAQUIN :

22 R. Bonjour, mesdames et monsieur les régisseurs. Comme  
23 le procureur vient de le mentionner, je prends pour  
24 acquis que vous avez pris connaissance du mémoire  
25 de l'AQOCIE. Et je vous indique immédiatement qu'il



1 n'y a pas de nouvelles... que les nouvelles  
2 informations qui ont été fournies à l'audience  
3 n'apportent pas de modifications à notre mémoire.  
4 Alors, je vais tout simplement vous le rappeler  
5 très, très brièvement.

6 (11 h 19)

7 Alors, concernant le bien-fondé du  
8 programme relié évidemment au bilan en puissance.  
9 Pour combler les besoins anticipés, ses besoins  
10 anticipés, le Distributeur tente de diversifier son  
11 portefeuille de moyens en recherchant des moyens  
12 plus flexibles que les contrats de long terme,  
13 notamment les options d'électricité interruptible,  
14 des interventions en gestion de la demande. L'AQCIE  
15 et le CIFQ appuient cette démarche visant  
16 l'élargissement de l'éventail des options  
17 permettant de satisfaire des besoins de pointe  
18 prévus et estiment que l'atteinte du plein  
19 potentiel de ces moyens doit être poursuivie en  
20 autant que ce soit économiquement justifiable,  
21 évidemment.

22 En ce qui concerne justement la  
23 justification économique, les résultats de  
24 l'analyse économique qui ont été présentés montrent  
25 que le scénario des achats sans le programme

1 présente un avantage économique pour les trois  
2 premières années, mais que pour la période  
3 considérée de sept ans, c'est le scénario avec le  
4 programme qui présente les coûts actualisés les  
5 plus... les meilleurs... les coûts actualisés les  
6 plus intéressants considérant les achats sur les  
7 marchés. Alors l'écart est de huit... de quatre  
8 vingt un virgule un millions (81,1 M), soit un  
9 écart de trente-huit pour cent (38 %) par rapport  
10 au scénario avec et sans programme. Il est à noter  
11 qu'une analyse sur une plus longue période  
12 montrerait davantage encore plus important le  
13 scénario avec le programme.

14 Par ailleurs, selon la mise à jour du  
15 tableau 3 du document B-0035, demandée par la Régie  
16 en audience, qui consiste à ajouter des coûts  
17 évités de transport et de distribution, l'avantage  
18 économique se concrétise à toutes les années de la  
19 période d'analyse et l'avantage économique devient  
20 dans l'ordre de deux cent soixante-cinq millions de  
21 dollars (265 M\$). Ainsi, considérant qu'il  
22 contribue, que le programme contribue à satisfaire  
23 les besoins en puissance des distributeurs et qu'il  
24 est justifiable sur le plan économique, l'AQCIE et  
25 le CIFQ recommandent à la Régie d'autoriser la mise

1 en application du programme GDP Affaires.

2 On va faire maintenant une comparaison  
3 entre le programme et les options d'électricité  
4 interruptible. Alors selon les conditions de  
5 l'option 1 de... du programme... de l'option  
6 d'électricité interruptible, le nombre maximal  
7 d'heures d'interruption par année... par hiver,  
8 c'est-à-dire, est de cent (100). Ainsi, considérant  
9 les coûts fixes et les coûts variables, en  
10 considérant cent (100) heures d'utilisation, le  
11 coût de l'option d'électricité interruptible serait  
12 de l'ordre de quarante dollars (40 \$) du kilowatt.

13 Dans le cas du Programme GDP Affaires, il  
14 n'y a pas de coûts variables, mais uniquement un  
15 coût fixe de soixante-dix dollars (70 \$) du  
16 kilowatt effectivement effacé. Par ailleurs, comme  
17 ça a été dit amplement, en se basant sur le prix du  
18 dernier appel d'offres du Distributeur, on estime  
19 que le prix est de cent dix dollars (110 \$) du  
20 kilowatt pour l'année deux mille-dix-huit-deux  
21 mille dix-neuf (2018-2019) pour un  
22 approvisionnement de long terme.

23 Alors étant donné les différences  
24 importantes de prix entre les divers moyens de  
25 satisfaire les besoins de pointe, l'AQOCIE et le

1 CIFQ sont d'avis qu'il y a lieu de s'assurer que  
2 les mesures les plus intéressantes sont utilisées à  
3 leur plein potentiel. Dans un tel cas, il faudrait  
4 revoir l'approche des options de gestion de  
5 puissance, notamment les notions de moyens court et  
6 long terme. Selon les intervenants, l'avantage de  
7 la réduction de puissance de la charge locale au  
8 moyen des options d'électricité interruptible ne  
9 doit pas être comparé à UCAP seulement. Si la  
10 question était correctement analysée, l'avantage  
11 économique des options d'électricité interruptible  
12 apparaîtrait sans doute comme nettement supérieur  
13 pour l'ensemble des usagers. En conséquence, de  
14 meilleures conditions consenties, notamment pour  
15 l'option d'électricité interruptible grande  
16 puissance, pourraient permettre aux industriels  
17 d'augmenter significativement leur offre puisque  
18 que cette prime supplémentaire compenserait pour la  
19 valeur des pertes de production des entreprises. De  
20 plus, cela permettrait d'augmenter la concurrence  
21 pour la fourniture de la puissance de pointe à  
22 l'intérieur de la zone de la charge locale.

23 Les intervenants sont convaincus que  
24 l'offre d'électricité interruptible pourrait être  
25 plus grande. D'ailleurs, le Distributeur mentionne

1 qu'il n'a pas évalué le potentiel qui pourrait être  
2 atteint avec un appui financier plus élevé que  
3 celui qui est offert actuellement. En conséquence,  
4 l'AQCIE et le CIFQ considèrent que la Régie devrait  
5 exiger du Distributeur qu'il vérifie le potentiel  
6 résultant d'une augmentation de l'appui financier  
7 afin d'être en mesure de faire une comparaison  
8 adéquate entre toutes les options disponibles qui  
9 répondent aux critères du NPCC pour équilibrer son  
10 bilan en puissance, notamment en considérant le  
11 prix du dernier appel d'offres pour la capacité de  
12 pointe.

13 Alors cela termine ma présentation, je vous  
14 remercie de votre attention.

15 (11 h 24)

16 Q. **[80]** Monsieur Vézina, je comprends que, vous, votre  
17 association, le CIFQ, comporte des membres qui sont  
18 à la fois participants au GDP et également à  
19 l'option d'électricité interruptible, n'est-ce pas?

20 M. PIERRE VÉZINA :

21 R. Oui, tout à fait. Je peux y aller de quelques  
22 commentaires.

23 Q. **[81]** Oui. Mais je voulais juste établir que,  
24 effectivement, votre association représente les  
25 membres qui participent aux deux. De sorte que vous

1 êtes placé pour faire des représentations à la  
2 Régie comme représentant de personnes qui,  
3 effectivement, sont sur les deux programmes. Alors  
4 je vous prie d'y aller.

5 R. Oui, effectivement, le CIFQ compte à peu près cent  
6 soixante (160) membres. D'abord, je vous dis  
7 bonjour. Excusez-moi! Quelle impolitesse! Oui, je  
8 disais cent soixante (160) membres qui oeuvrent  
9 dans la fabrication des produits forestiers. On  
10 parle ici de deux cents (200) usines, à peu près,  
11 je dirais, trente-cinq (35) sur le tarif L; je  
12 dirais un peu plus d'une centaine sur le tarif M;  
13 et le reste sur le tarif G.

14 Donc, ce sont des usines qui fabriquent du  
15 bois d'oeuvre, des panneaux, des pâtes et papier,  
16 du bois d'ingénierie. Donc, des produits assez  
17 diversifiés, des procédés également assez  
18 diversifiés, qui vendent pour à peu près quinze  
19 milliards de dollars (15 G\$).

20 Donc, les commentaires, on a une audience  
21 finalement qui, je pensais, serait un long fleuve  
22 tranquille, mais qui a eu quand même plusieurs  
23 rebondissements intéressants. Et, ça, ça nous amène  
24 à faire quand même quelques commentaires.

25 Actuellement dans le programme GDP, il y a

1 une vingtaine d'usines membres du CIFQ qui  
2 participent à ce programme-là. J'ai eu l'occasion  
3 de discuter avec certains représentants de ces  
4 usines-là. Et, en général, le signal que je reçois,  
5 puis vous ne serez pas étonné, c'est que si la  
6 valeur baisse, bien, naturellement, il va y avoir  
7 certaines défections, parce que pour certains de  
8 nos membres, il est clair que, déjà, la valeur est  
9 intéressante, mais si elle diminuait de façon  
10 sensible, ils seraient moins intéressés.

11 Il faut comprendre que, dans une opération  
12 industrielle, c'est assez différent de... on a un  
13 programme ici qui s'adresse vraiment à toutes  
14 sortes de clients. Et quand on est un bâtiment puis  
15 qu'on est une usine, les réalités sont passablement  
16 différentes. Et les enjeux aussi sont passablement  
17 différents. Si je baisse un peu la température,  
18 bien, peut-être que je vais affecter un peu le  
19 confort de ma clientèle, des usagers.

20 Mais dans le cas des usines, on est en  
21 train de faire de la gestion de risque  
22 essentiellement. Ça a des implications. C'est que  
23 si je suis obligé de m'arrêter, je vais m'arrêter.  
24 Combien de temps j'arrête sur le total du  
25 programme? Qu'est-ce que ça représente sur mes

1 opérations? Est-ce que, effectivement, je vais  
2 avoir des pertes de production? Est-ce que je peux  
3 juste faire des modifications de cédule?

4 Alors, il y a toute une série de stratégies  
5 qui peuvent varier naturellement d'une usine à  
6 l'autre, mais qui sont souvent relativement  
7 complexes. Et naturellement quand ça entraîne des  
8 pertes de production, bien, là, rapidement, la  
9 valeur peut diminuer. Et comme les chaînes de  
10 production sont souvent... opèrent, bon, à plein  
11 rendement, il y a peu d'opportunités de faire de la  
12 reprise puis de relever, je dirais, la capacité de  
13 production pendant certaines heures de la semaine  
14 ou de la journée.

15 Donc, ça, c'est le premier élément que je  
16 voulais vous mentionner. Naturellement, ces gens-là  
17 des vingt (20), la majorité veulent continuer à  
18 participer au programme. Mais la question de la  
19 valeur est déterminante dans leur choix de  
20 continuer ou éventuellement d'en sortir.

21 (11 h 29)

22 Par ailleurs, il y a eu des discussions qui  
23 ont été amenées sur la question des émissions de  
24 gaz à effet de serre, de l'utilisation de  
25 génératrices. Je dirais que, dans certains cas, il



1 y en a quelques-unes, là, parmi nos membres qui  
2 opèrent des génératrices pour différentes raisons  
3 que ce soit en raison justement de génératrices  
4 d'urgence qui servent essentiellement à maintenir  
5 des opérations en cas d'arrêt. Parce qu'il arrive  
6 que des réseaux parfois nous abandonnent. Mais ces  
7 génératrices-là ne font pas de la chauffe. Elles  
8 vont peut-être faire opérer certains équipements,  
9 je dirais, qui pourraient... qui sont essentiels au  
10 maintien de la bonne opération de l'usine. Ça fait  
11 que l'usage se fait mais de manière quand même  
12 assez restreinte.

13 Mais ce que je voulais vous mentionner,  
14 c'est qu'il faut faire attention de ne pas se  
15 substituer à des orientations qui ont déjà été  
16 prises par le gouvernement du Québec concernant les  
17 émissions de gaz à effet de serre, hein. On sait  
18 qu'il y a un système de plafonnement et d'échanges  
19 qui est un mécanisme économique qui doit permettre  
20 aux différents agents économiques de faire les bons  
21 choix stratégiques. Et, on le sait, il y a un coût  
22 qui existe présentement sur la tonne de carbone.  
23 Et, naturellement, à chaque fois que je vais  
24 consommer une litre de mazout, de gaz naturel, je  
25 vais devoir payer la tonne de carbone qui va y être

1 associée.

2           Donc, ramener une forme pénalité ou de  
3 discrimination en fonction de cet élément-là nous  
4 semble plutôt défavorable à certains clients. Par  
5 ailleurs, elle pourrait aussi entraîner une  
6 diminution de la participation, et ce n'est peut-  
7 être pas nécessairement ce qu'on souhaite,  
8 considérant que l'option qui est présentée est  
9 quand même plus avantageuse que d'autres options,  
10 dont l'achat de puissance sur des contrats de long  
11 terme.

12           Je vais dire quelques mots sur  
13 l'interruptible maintenant. En fait, je vais même  
14 vous faire une petite histoire, je vais retourner  
15 loin, ça va parler de mon âge. Écoutez, dans les  
16 années... fin des années quatre-vingt (80), début  
17 des années quatre-vingt-dix (90), les programmes...  
18 l'industrie des pâtes et papier participait très  
19 activement au programme d'énergie interruptible.  
20 Facilement de l'ordre de sept cents mégawatts  
21 (700 MW). Et la valeur, à cette époque-là,  
22 permettait de fermer l'usine pratiquement au  
23 complet. Autrement dit, elle venait compenser les  
24 pertes qui étaient entraînées par la fermeture des  
25 usines.

1                   Chemin faisant, on a eu l'ouverture des  
2                   marchés, des opportunités pour Hydro-Québec  
3                   d'acheter, éventuellement, sur les marchés externes  
4                   du UCAP. Et donc, ça nous a graduellement amenés  
5                   vers d'autres considérations. D'ailleurs, la  
6                   dernière décision, qui est la D-2014-156, qui  
7                   concernait l'interruptible, la Régie prenait comme  
8                   référence, à cette époque-là, le UCAP, qui était  
9                   effectivement, un approvisionnement de court terme,  
10                  et comparait l'énergie interruptible. Même si  
11                  Hydro-Québec reconnaissait l'intérêt d'avoir, dans  
12                  sa zone de contrôle, le contrôle sur ces réductions  
13                  d'émissions-là demeurait ferme quant à la  
14                  comparaison avec la référence du UCAP.

15                  Je pense que les choses ont passablement  
16                  évoluées, la situation, l'équilibre du bilan de  
17                  puissance se... je dirais, est plus difficile, plus  
18                  on va avancer plus il va l'être. Et maintenant on  
19                  peut considérer l'interruptible comme étant, je  
20                  pense, puis on l'a entendu, comme un moyen de long  
21                  terme.

22                  Donc, c'est certain que, pour les  
23                  participants à ce programme-là, ils écoutent  
24                  attentivement qu'est-ce qui se discute ici. C'est  
25                  un enjeu financier important pour eux, c'est clair.

1 Et, de ce point de vue là, la préoccupation qu'on  
2 peut aussi avoir, c'est que plus les conditions  
3 vont être... se resserrer quant à la gestion de  
4 pointe, plus ils attendent aussi, éventuellement,  
5 d'être appelés. Donc, ça, c'est un élément qui  
6 pourrait éventuellement entraîner un certain  
7 effritement.

8 Parce que, même si on participe à la  
9 hauteur... le programme est une centaine d'heures,  
10 on a eu beaucoup de discussions avec Hydro-Québec  
11 et il y a des situations un peu plus... plus  
12 optimales pour essayer de ne pas perdre de  
13 production.

14 (11 h 34)

15 Parce que c'est clair que, si on est obligé  
16 de fermer l'usine au complet, bien,  
17 malheureusement, les pertes... ça va entraîner des  
18 pertes. Alors, le programme ne devient plus un  
19 avantage financier mais une problématique,  
20 effectivement, de pertes, de gestion des stocks, de  
21 livraison, éventuellement. On se souviendra même,  
22 quand on retourne dans le cas de ce dossier-là, il  
23 n'y avait pas de pénalité très sévère auparavant.  
24 Et, à partir de ce moment-là, il y a certains  
25 clients qui avaient choisi, en raison d'hivers

1 extrême­ment difficiles, même je vous rappellerai,  
2 c'était en décembre, une semaine où pendant trois  
3 jours dans cette semaine-là il y avait eu deux  
4 appels pour chacune des journées. Ce qui fait qu'à  
5 la fin de la semaine, pour plusieurs les usines  
6 avaient été fermées de nombreuses heures, ils  
7 encouraient d'énormes pertes et ils avaient choisi  
8 de sortir carrément du programme, ce qui avait créé  
9 des problèmes. Puis je peux très bien le  
10 comprendre, tout le monde le saisissait, mais à ce  
11 moment-là il n'y avait pas de pénalité. Et pour  
12 certains clients, bien dire que sortir c'était plus  
13 avantageux que de continuer à supporter des pertes  
14 de plus en plus lourdes, naturellement pour le  
15 Distributeur c'était compliqué puisqu'il comptait  
16 sur ces volumes-là.

17 On se retrouve aujourd'hui quand même avec  
18 une situation où on a une pénalité, pénalité qui  
19 coûte un dollar et vingt-cinq du kilowattheure  
20 (1,25 \$/kWh). On parle de mille deux cent cinquante  
21 dollars (1250 \$) du mégawattheure. Rapidement, si  
22 on ne s'efface pas, ça fait mal financièrement.

23 Mais tout ça pour vous dire qu'on a une  
24 certaine crainte quant à l'effritement éventuel de  
25 la clientèle, mais par ailleurs si on réévaluait à

1 la hausse les prix, bien naturellement dans un  
2 contexte où on peut gérer différemment puis qu'on  
3 peut prendre certaines pertes de production jusqu'à  
4 un certain niveau, bien là on pourrait revoir  
5 effectivement des niveaux plus élevés dans  
6 l'interruptible.

7 Je sais qu'Hydro-Québec, bon, n'a pas  
8 vraiment de chiffres, mais moi je vous ramène quand  
9 même aux années deux mille treize-deux mille  
10 quatorze (2013-2014) et à cette époque-là on avait  
11 près de mille deux cents mégawatts (1200 MW) dans  
12 l'interruptible. Aujourd'hui, on parle de neuf cent  
13 cinquante (950 MW) à peu près. Donc, il y a un  
14 potentiel supplémentaire qui me semble évident et  
15 très certainement en-deçà du niveau d'un appel  
16 d'offres de puissance. Appel d'offres qui est, bon,  
17 on parle effectivement de cent douze dollars  
18 (112 \$), il y a toutes sortes de discussions autour  
19 de ça. C'est sûr que je peux lancer... je peux  
20 lancer mes idées dans le chapeau, mais ça vaut ce  
21 que ça vaut. Mais il reste qu'on fait face à un  
22 seul producteur qui est en mesure de participer.  
23 Alors, il a une capacité de marché qui est  
24 importante.

25 Donc, je pense qu'il faut qu'il y ait une

1 ouverture du côté de l'interruptible et puis ça, ça  
2 m'amène à faire mon... mon dernier commentaire et  
3 peut-être une recommandation.

4 D'abord, c'est clair que pour nous autres  
5 la gestion de la puissance c'est pas de  
6 l'efficacité énergétique. Et on est inconfortable  
7 avec la situation où on traite de gestion de la  
8 puissance et d'efficacité énergétique ensemble. Ça  
9 a fait l'objet même de discussions dans le dossier  
10 de TEQ, ça fait partie du plan d'approvisionnement,  
11 ça fait également partie des discussions dans le  
12 dossier tarifaire. Alors bon... alors c'est simple.

13 Par ailleurs, on a discuté ici de quoi? On  
14 a discuté de TCE, on a discuté de programmes de  
15 développement économique et tout ça est relié. Et  
16 naturellement, ça nous amène à dire : bon, bien on  
17 devrait peut-être se pencher sur la gestion de la  
18 puissance, d'autant plus que ça devient de plus en  
19 plus d'actualité et ça va continuer à l'être, en  
20 raison du bilan actuel qu'on connaît, de se pencher  
21 sur un dossier qui va nous donner une vision  
22 globale.

23 Parce que quand on est ici et qu'on entend  
24 des questions qui tirent un peu vraiment dans des  
25 horizons assez différents et assez larges, on dit :

1 bien peut-être qu'on regarde le problème par le  
2 petit bout de la lorgnette et qu'on aurait intérêt  
3 à se donner une vision plus globale, à examiner  
4 l'ensemble des moyens ensemble, à savoir : oui,  
5 prenons de l'interruptible, GDP, mais il y a  
6 également d'autres choses.

7 Et quand on parle de... à la limite,  
8 d'installer de la production distribuée il y aurait  
9 peut-être lieu de se questionner à la position où  
10 est-ce qu'on doit la mettre. Et quand on ferme des  
11 centrales, on le sait, que ce soit TCE, mais on l'a  
12 mentionné, La Citière et autres, dans le sud et  
13 tous les moyens de production sont dans le nord, ça  
14 a des effets sur le réseau de transport également.

15 Alors on fait face à une situation qui  
16 demande peut-être une vision un petit peu plus  
17 large. Et moi, j'inviterais la Régie à traiter d'un  
18 dossier de gestion de la puissance, qui se ferait  
19 de manière plus large en évaluant différents  
20 moyens. Parce que j'ai bien l'impression qu'il y a  
21 d'autres moyens aussi qui pourraient être avancés  
22 et pour lesquels on ne parle même pas aujourd'hui.  
23 Alors dans cet esprit-là, c'est une recommandation  
24 qu'on pourrait vous faire.

25 (11 h 40)



1                   Je pense que pour moi... Ah oui, peut-être  
2 un élément que je pense qui est important aussi  
3 dans les options de GDP, c'est qu'il faut qu'on ait  
4 une vision pluriannuelle et il y a peut-être des  
5 membres qui seraient intéressés à mettre certains  
6 équipements que ça soit pour délesteurs de charges  
7 ou des choses comme ça pour être capables de mieux  
8 gérer. Et s'ils sont à la pièce, toujours, d'année  
9 en année, avec l'incertitude, bien, ça va créer  
10 chez eux un désincitatif à agir et ils seront  
11 plutôt sur le mode attentiste.

12                   Donc, une vision un peu plus long terme  
13 quant à la réalité du maintien du programme dans le  
14 temps, bien, sûrement que ça pourrait les  
15 encourager éventuellement à offrir peut-être plus  
16 et à s'équiper pour être capables, justement, de  
17 participer.

18                   Donc, pour l'essentiel de mes commentaires,  
19 je vais m'arrêter là. Merci.

20 Q. **[82]** Dans le mémoire qui avait été présenté, vous  
21 aviez une recommandation en particulier suggérant à  
22 la Régie d'inciter le Distributeur à revoir les  
23 conditions de l'interruptible. Est-ce que vous avez  
24 des choses à ajouter à ce sujet-là?

25 R. Bien, un peu comme Paul l'a mentionné précédemment,

1 effectivement, puis ça va dans la foulée d'une  
2 espèce de vision plus globale, puis comme je le  
3 disais, bien, actuellement, c'est clair, il y a  
4 vingt-cinq (25) participants dans l'option  
5 interruptible pour à peu près neuf cent cinquante  
6 mégawatts (950 MW).

7 Ces vingt-cinq (25) entreprises-là, bien,  
8 c'est même pas vingt-cinq (25) entreprises, c'est  
9 nettement moins que ça mais certaines entreprises  
10 ont plusieurs usines qui participent. Bien, regarde  
11 ce qui se passe et je pense qu'il a été émis  
12 l'hypothèse que pour un service équivalent, il y a  
13 peut-être une valeur équivalente qui devrait, puis  
14 je suis sûr que c'est des questions qui préoccupent  
15 aussi la Régie, on l'a entendu à quelques  
16 occasions.

17 Donc, naturellement, les participants, nos  
18 membres participant au programme interruptible vont  
19 être intéressés à revoir ces questions-là. Par  
20 ailleurs, comme je l'ai mentionné, en revoyant les  
21 conditions, il est bien possible qu'on ait une  
22 offre plus grande si les conditions sont  
23 intéressantes. Et donc, un moyen supplémentaire  
24 d'augmenter la capacité de gestion de pointe sans  
25 aller nécessairement en appel d'offres ou, en tout

1 cas, avec la possibilité de reporter un peu un  
2 appel d'offres de puissance long terme.

3 Q. [83] Monsieur Allard, est-ce que vous avez quelque  
4 chose à ajouter aux propos de votre collègue?

5 M. JOCELYN B. ALLARD :

6 R. Oui, certainement, merci Maître Pelletier. Bonjour  
7 Madame la Présidente, Monsieur le Régisseur, Madame  
8 la Régisseur. Évidemment, je souscris aux propos de  
9 monsieur Vézina et ceux de monsieur Paquin,  
10 évidemment, au mémoire, et je n'ai pas l'intention  
11 de reprendre. Moi, ça va être très, très court, je  
12 pense que monsieur Vézina a couvert tous les angles  
13 et tous les aspects.

14 Je voulais évidemment, comme vous le savez,  
15 juste ajouter, évidemment, l'AQCIE représente un  
16 certain nombre d'industriels qui sont au tarif L et  
17 au tarif M, également qui participent, notamment,  
18 au programme d'option électricité interruptible.

19 Lorsque nous avons décidé de, évidemment,  
20 dans des domaines d'activités - juste pour préciser  
21 - qui ne sont pas les pâtes et papiers ou  
22 l'industrie du bois, alors le reste de d'autres  
23 secteurs d'activités, que ce soit chimie,  
24 métallurgie et autres joueurs industriels du  
25 Québec, et agroalimentaire.

1                   Alors, lorsque le dossier arrive, comme  
2                   j'ai déjà mentionné, on s'assure d'avoir,  
3                   évidemment, avec nos membres, un mandat, on va voir  
4                   l'intérêt de nos membres sur les programmes  
5                   d'Hydro-Québec et ce que je voulais tout simplement  
6                   vous préciser c'est que dans le cadre de ce  
7                   programme-là de GDP Affaires, en posant des  
8                   questions, les gens m'ont dit « C'est bien parce  
9                   qu'on aime qu'il y ait des options, des outils, des  
10                  options tarifaires, des programmes de ce genre,  
11                  qu'il y ait de la flexibilité. ». Alors ça, c'est  
12                  apprécié.

13                  Mais dans ce cas précis de GDP Affaires, en  
14                  ce qui nous concerne pour les membres de l'AQOCIE  
15                  qui sont au tarif M, la réaction a été plutôt  
16                  « Mais c'est pas vraiment intéressant au niveau  
17                  compensation pour les efforts ou les impacts  
18                  négatifs opérationnels que ça apporte. ». C'est pas  
19                  assez payant, en d'autres mots.

20                  Alors, quand j'entendais beaucoup au cours  
21                  des audiences, des dernières journées, les  
22                  questionnements à savoir est-ce que c'est payé trop  
23                  ou pas assez, je voulais au moins vous transmettre  
24                  la réaction de mes gens qui disent « C'est bien  
25                  d'avoir ces outils-là mais, en ce moment, ça vient

1 pas compenser. » ça va un petit peu dans le sens de  
2 par rapport à l'historique, peut-être, pour ce  
3 genre d'interruption de consommation d'électricité.  
4 (11 h 45)

5 Évidemment, les gens qui sont au tarif L,  
6 dans le cas de plusieurs, puis même il y en a  
7 certains qui participent, évidemment, à l'option  
8 électricité interruptible, ce que d'autres m'ont  
9 mentionné qu'il y avait des questions évidemment à  
10 se demander parce que ce n'était pas aussi  
11 intéressant que ça pouvait l'être dans le contexte  
12 actuel, les choses ont changé et ça ne vient pas  
13 compenser. Alors, lorsqu'on a des discussions à  
14 savoir : est-ce que ça vient... est-ce que ça vient  
15 faire la job? Bien, je pense que c'est important  
16 que vous sachiez la réaction des membres, à tout le  
17 moins de l'AQCIE. C'est ce que je voulais rajouter.  
18 Le reste, là, je ne voudrais pas répéter ce que mon  
19 collègue a si brillamment exposé. Merci.

20 Q. [84] Merci, Monsieur Allard. Ça fait le tour,  
21 Madame la Présidente. Les témoins sont à la  
22 disposition des participants et de la Régie.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je vous remercie. Le Distributeur n'a pas de  
25 question, c'est ce que je comprends?

1 Me SIMON TURMEL :

2 Non. Aucune question.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K. Pas de question pour la Régie non plus. Madame  
5 Falardeau.

6 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

7 Mme ESTHER FALARDEAU :

8 Q. **[85]** Oui. Bonjour, Monsieur Allard. J'aimerais  
9 juste revenir. Vous dites que, pour vos membres, le  
10 Programme GDP ne serait pas assez payant. Bien,  
11 j'imagine que vous parlez de vos membres qui sont  
12 au tarif « autres tarifs ».

13 Me JOCELYN B. ALLARD :

14 R. Au tarif M. Au tarif M.

15 Q. **[86]** Au tarif M, là.

16 R. Oui.

17 Q. **[87]** Que cet appui financier là, fixé au niveau où  
18 il est fixé, que ce n'est pas assez payant... ce  
19 n'est pas suffisant pour les inciter à participer,  
20 c'est ce que vous nous avez dit.

21 R. C'est les membres. Évidemment, c'est vrai que ça  
22 prend en compte et je comprends que, du côté de la  
23 CIFQ, il y a des membres au tarif M qui participent  
24 à ce programme-là, c'est intéressant. C'est peut-  
25 être en fonction des caractéristiques, du genre

1 d'industrie dans lequel ils sont. Alors, il y a  
2 différentes... différentes réalités  
3 opérationnelles. Mais, la réaction des gens au  
4 tarif M en leur demandant « écoutez, il y a ça qui  
5 est proposé par Hydro, la Régie questionne, il y a  
6 un dossier » tu leur expliques ce qu'il en est. Et  
7 la réaction des gens à qui j'ai parlé qui sont au  
8 tarif M, c'est : « C'est bien que ce soit là, c'est  
9 intéressant ce genre d'affaire là, mais, dans ce  
10 cas-là, c'est pas assez. Ça ne vient pas compenser  
11 les impacts négatifs opérationnels que ça  
12 impliquerait. »

13 Q. **[88]** Alors, j'imagine s'il y avait une approche  
14 dégressive qui était appliquée, ces gens-là  
15 seraient encore moins intéressés ou...?

16 R. Bien, évidemment, quand j'entends « dégressive »,  
17 ce que je peux... Et comme je le mentionnais, au  
18 tarif... pour l'option d'électricité interruptible,  
19 c'est ce que je disais, certains participent et  
20 certains ne participent pas. Et j'avais un peu le  
21 même commentaire « ça ne vient pas compenser ».  
22 Alors, j'en ai déduit que ça dépend de la réalité  
23 de chacun, ça dépend des opérations de chacun.  
24 Alors, évidemment, le dégressif, le principe, il  
25 faudrait vérifier si c'est plus intéressant.

1 L'idée, ce n'est pas de complexifier les  
2 choses, mais peut-être que « dégressif » il  
3 faudrait qu'il parte de plus haut pour être capable  
4 de rendre, de rencontrer le besoin.

5 Évidemment, ce que j'entends, c'est qu'avec  
6 les normes actuelles, le montant, à tout le moins  
7 dans le GDP Affaires, si on prend le soixante-dix  
8 dollars (70 \$) dont il est question, je n'ai pas de  
9 membres qui m'ont dit : « Ah! Oui, c'est bien. »  
10 Ils ont dit : « Non, ça ne fonctionne pas. » Alors,  
11 j'en ai déduit que c'était pas assez payant et ils  
12 me disent...

13 Évidemment, je présume que les impacts  
14 opérationnels négatifs puis ce que ça amène comme  
15 difficultés ou qu'il n'y a pas d'intérêt,  
16 évidemment si tu payes plus ou que tu compenses ces  
17 impacts opérationnels négatifs, tu risques d'avoir  
18 plus de participants. Alors, c'est certain qu'aller  
19 vers le bas, ça n'aidera pas. Il n'y en aura pas  
20 plus, je n'en ai pas actuellement.

21 Q. **[89]** Je vous remercie.

22 M. FRANÇOIS ÉMOND :

23 Q. **[90]** Bonjour. Juste revenir sur des propos que  
24 monsieur Vézina a tenus sur le marché du carbone et  
25 la tonne carbone par rapport au SPEDE et certains



1 de vos membres. Juste pour ma compréhension,  
2 plusieurs de vos membres sont des participants au  
3 marché du carbone étant des grands émetteurs aux  
4 termes du règlement sur... du ministère de  
5 l'Environnement, n'est-ce pas?

6 M. PIERRE VÉZINA :

7 R. En fait, tous mes membres sont participants parce  
8 que la réalité fait en sorte que les distributeurs  
9 sont des participants au SPEDE. À partir du moment  
10 où ils vendent un litre, ils sont obligés d'acheter  
11 les permis en conséquence. Donc, oui, il y a  
12 d'abord les grands émetteurs qui sont au-dessus de  
13 vingt-cinq mille (25 000) tonnes qui participent,  
14 il y en a un certain nombre.

15 La nouvelle réalité, suite aux  
16 modifications légales et réglementaires font en  
17 sorte qu'il y aura la participation volontaire,  
18 donc entre dix mille et vingt-cinq mille (10 000-  
19 25 000), je sais que je vais peut-être un peu loin  
20 pour les questions bien pointues, là, mais peut-  
21 être pas pour vous. Excusez. Et donc là, il y aura  
22 effectivement des usines, mais généralement ce sont  
23 effectivement des usines plus importantes.

24 Et pour les autres qui seront en bas  
25 effectivement de dix mille (10 000) et qui ne

1           participent pas à ce niveau-là, bien, ils font  
2           partie indirectement du système puisque les  
3           distributeurs de produits pétroliers et gaziers  
4           sont directement partie prenante dans le système en  
5           raison du fait qu'ils sont obligés d'acheter les  
6           droits d'émission pour chaque produit qui est vendu  
7           par eux sur le marché. Et donc ils doivent payer un  
8           certain montant qu'on qualifiera... que taxe  
9           carbone ce n'est pas le bon mot, là, mais permis  
10          d'émission pour chacun des litres consommés  
11          éventuellement.

12          (11 h 50)

13        Q. **[91]** Donc, lors d'événements GDP, si vos membres  
14           utilisent des génératrices qui fonctionnent aux  
15           hydrocarbures, vous devez ajouter cette utilisation  
16           d'hydrocarbures là dans votre déclaration  
17           d'émission de GES?

18        R. Bien c'est-à-dire que ceux qui le payent au  
19           Distributeur ne sont pas obligés, dans la mesure où  
20           ils ne sont pas participants au... pour les grands  
21           émetteurs. Autrement dit, tant que tu n'es pas un  
22           participant, que tu sois volontaire ou un grand  
23           émetteur en haut de vingt-cinq mille tonnes  
24           (25 000 t), tu n'as pas de déclaration à faire. Ta  
25           déclaration, elle... Pour les autres, c'est mineur.

1 Mais je n'en ai pas beaucoup qui sont dans cette  
2 situation-là et si tu es en bas de dix mille tonnes  
3 (10 000 t), tu n'as pas d'obligation de  
4 déclaration. Donc, je dirais que ceux qui  
5 pourraient utiliser des génératrices, puis il y en  
6 a vraiment très, très peu, ne sont pas appelés à  
7 faire des déclarations sur ces émissions-là parce  
8 qu'ils sont en bas de dix mille tonnes (10 000 t),  
9 qui est le seuil de déclaration du système de  
10 plafonnement et de... bien non, excusez, ce n'est  
11 pas du système de plafonnement et de charge, mais  
12 du règlement sur la déclaration obligatoire des  
13 GES, qui sont deux choses différentes.

14 Q. [92] Donc, on ne se retrouve pas dans une situation  
15 où l'appui financier à un événement GDP par le  
16 Distributeur vous aiderait à payer les droits  
17 d'émission?

18 R. Non, pas du tout.

19 Q. [93] Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [94] Bonjour, trois petites questions, en fait des  
22 questions de précision. La première, c'est, je  
23 comprends que vous ne partagez pas l'enthousiasme  
24 de monsieur Zayat et de monsieur Dubois à l'effet  
25 que les partenaires d'affaires, dans l'option

1 d'électricité interruptible, sont parfaitement  
2 heureux des primes fixes et variables qui sont  
3 offertes à l'option d'électricité interruptible et  
4 que, conséquemment, si le programme était approuvé  
5 tel qu'il était présenté par le Distributeur, vous  
6 demanderiez à hausser la valeur de ces primes-là?

7 R. Bien, écoutez, c'est certain que les choses ayant  
8 évolué dans le sens que j'ai mentionné, et qu'à  
9 partir du moment où on s'est fait dire : « Le prix  
10 de référence c'est ça, c'est à prendre ou à  
11 laisser, enfin », puis qu'on a vu graduellement se  
12 réduire la valeur de nos interruptions, bien on a  
13 vu aussi se réduire l'offre ou les participants.  
14 Même si ce montant-là représente quand même une  
15 valeur intéressante pour les usines.

16           Donc, ceux qui n'ont pas la possibilité  
17 d'essayer de trouver des aménagements qui feront en  
18 sorte que la machine à papier ne s'arrête pas,  
19 parce que ça c'est déterminant parce que c'est elle  
20 qui produit les tonnes et que j'ai été en mesure de  
21 faire des réserves de pâte suffisantes pour réussir  
22 à tenir les quatre heures que l'interruption va  
23 arriver, bien ceux-là peuvent dire : « Bon, dans le  
24 contexte actuel j'y arrive, c'est compliqué,  
25 mais... »

1                   Pour d'autres, c'est sûr que, comme je vous  
2 mentionnais, des événements qu'on a connus dans les  
3 années deux mille treize (2013), quatorze (14) et  
4 des périodes extrêmement froides qui ont entraîné  
5 des pertes de production, ont vraiment découragé,  
6 là, quand même. D'autant plus qu'on n'a pas  
7 beaucoup de marge de manoeuvre, hein, si on ne  
8 s'arrête pas, ça coûte une fortune, là, c'est...  
9 c'est même quasi impensable.

10                   Alors, le contexte fait en sorte que oui,  
11 effectivement, ce que je vous soumetts c'est que  
12 d'une part, si ça continue puis que les appels en  
13 raison de la gestion de pointe sont plus difficiles  
14 et plus fréquents, et qu'on allonge le nombre  
15 d'interruptions/année, bien il est possible qu'on  
16 voie d'abord de l'effritement, surtout s'il n'y a  
17 pas une compensation supplémentaire qui va venir  
18 compenser un peu cet effet-là. Donc... Mais ce  
19 qu'on soumet aussi, c'est que des conditions qui  
20 seraient meilleures feraient en sorte qu'il y  
21 aurait plus d'offres.

22 Q. [95] Sur ce point-là, est-ce que je comprends ou  
23 est-ce que je dois comprendre que vous voulez un  
24 genre de GDP Affaires pour les L ou vous voulez des  
25 valeurs ou des primes? Parce que là, Hydro-Québec

1 nous dit : « Bien, écoutez, l'option tarifaire  
2 c'est plus contraignant qu'un Programme GDP  
3 Affaires. » Vous voudriez un Programme GDP Affaires  
4 pour les L où ils sont présentement exclus ou vous  
5 voudriez qu'ils soient inclus dans le Programme GDP  
6 Affaires, ou vous voudriez bonifier l'option  
7 tarifaire?

8 (11 h 55)

9 R. Vous ouvrez toutes sortes de portes. Maintenant...

10 Q. **[96]** Je me demandais si vous y aviez réfléchi déjà.

11 R. Non, on n'a pas réfléchi de manière... de cette  
12 façon-là. Parce qu'il faut comprendre que, là, on  
13 parle de mille mégawatts (1000 MW) qui est sur la  
14 table, mille mégawatts (1000 MW) qui est ferme.  
15 Hein, parce que c'est clair qu'avec la pénalité,  
16 là, il y a à peu près personne qui passe son tour.  
17 Et dans ces conditions-là, probablement que, pour  
18 Hydro-Québec, ça lui donne une garantie pas mal  
19 plus solide, qui a possiblement une meilleure  
20 valeur aussi que y aller sur la diversité, dire,  
21 bon, tu peux t'arrêter, tu peux ne pas t'arrêter,  
22 tu peux manquer deux appels.

23 Parce que là, on n'est pas une situation où  
24 il y a mille (1000) clients qui participent. On  
25 parle de vingt-cinq (25). Alors, quand il y en a un

1 qui n'est pas là, il peut ne pas être là pour cent  
2 mégawatts (100 MW). C'est beaucoup, hein. Alors, je  
3 peux comprendre qu'à ce moment-là, pour le  
4 Distributeur, cet enjeu-là, il est majeur. Puis on  
5 est tout à fait prêt à discuter avec lui. Que le  
6 cadre de l'option tarifaire actuel lui est  
7 favorable, lui est préférable, mais en conséquence  
8 la rémunération va aller avec.

9 Q. **[97]** La prochaine question va être un peu délicate.  
10 Vous nous aviez fait référence à mille deux cents  
11 (1200) avant deux mille quatorze (2014), qui  
12 était...

13 R. Oui, c'est juste.

14 Q. **[98]** Votre industrie...

15 R. Mille cent soixante-cinq (1165), je pense.

16 Q. **[99]** ... a quand même eu des difficultés liées à  
17 toutes sortes de circonstances externes. Vous avez  
18 peut-être moins de membres. Est-ce que cette  
19 capacité-là de mille deux cents (1200) est encore  
20 là aujourd'hui?

21 R. Je vous dirais que oui. En fait, ce que vous sous-  
22 entendez aussi, c'est qu'on a fermé des usines puis  
23 on va continuer à en fermer.

24 Q. **[100]** Bien, j'espère que vous ne continuerez pas  
25 mais pour... Il y a un constat qu'il y en a eu

1           quelques-unes qui ont...

2           R. Non, non, c'est l'impression que la majorité a.  
3           C'est que, effectivement, le secteur des pâtes et  
4           papier est un secteur qui est en difficulté, puis  
5           qu'ils vont continuer à être moribonds. Excusez,  
6           mais je vais être obligé de corriger ça.

7           Q. **[101]** Non, mais j'espère que l'industrie va  
8           fleurer, là.

9           R. Oui. Il y a des créneaux qui sont quand même très  
10          solides. Je pense que, dans les derniers deux mois,  
11          Kruger a annoncé pour un milliard d'investissements  
12          au Québec. Alors, oui, c'est dans le papier tissu;  
13          c'est dans le carton; c'est tout ce qui touche les  
14          papiers d'emballage. Donc, ce qu'on observe, c'est  
15          une transition dans l'industrie. Mais par rapport,  
16          je vous dirais qu'avec les trente-cinq (35) usines  
17          qu'il reste, on a toujours une production  
18          supérieure à celle de dix-neuf cent quatre-vingt-  
19          dix (1990), alors qu'il y en avait soixante-quatre  
20          (64).

21                   Je ne peux pas garantir, mais actuellement  
22          le prix du papier est bon. Je ne sais pas comment  
23          ça va évoluer dans le temps. Il y a certaines  
24          usines qui ont été fermées. Mais il en reste quand  
25          même un nombre important qui sont des unités



1 thermomécaniques qu'on appelle, qui sont des très,  
2 très gros consommateurs d'énergie pour lesquels les  
3 appels de puissance sont facilement en haut de cent  
4 mégawatts (100 MW). Donc, le potentiel demeure. Il  
5 ne faut pas se le cacher.

6 La tendance, quand je ne peux pas perdre  
7 une tonne de production, bien, c'est dire, je vais  
8 juste mettre une ligne de fabrication de pâtes qui  
9 va être trente mégawatts (30 MW). Si j'ai des  
10 meilleures conditions, bien, là, je peux peut-être  
11 aller à quatre-vingt-dix mégawatts (90 MW). Tu  
12 comprendras qu'il peut y avoir moins d'usines, mais  
13 l'offre, elle, par usine pourrait aussi être plus  
14 grande.

15 Q. **[102]** Merci.

16 M. JOCELYN B. ALLARD :

17 R. Et pour ce qui est de... Si je peux me permettre de  
18 compléter, Madame la Présidente.

19 Q. **[103]** Allez-y! Allez-y!

20 R. Pour ce qui est des autres secteurs de l'économie,  
21 évidemment, les défis du secteur industriel  
22 demeurent entiers au Québec, on s'entend. Mais en  
23 même temps, ce qui était mentionné, puis je reviens  
24 à notre mémoire, c'est de vérifier justement ce  
25 potentiel-là. Alors, on n'a pas nécessairement...

1 Je ne peux pas vous dire, on va rencontrer, on va  
2 revenir au même niveau que c'était en deux mille  
3 douze (2012) qu'on mentionnait ou avant... deux  
4 mille treize (2013). Bon. Évidemment, bien, ce qui  
5 serait intéressant, c'est, alors qu'on regarde que  
6 les circonstances ont changé, que le contexte a été  
7 modifié, puis que toutes les hypothèses ou les  
8 solutions, les pistes de solutions qui ont été  
9 évoquées depuis deux jours, deux jours et demi, je  
10 pense que ça milite en faveur d'avoir une approche  
11 globale puis une revue globale de tous ces moyens-  
12 là, puis d'aller chercher, de voir le vrai  
13 potentiel qu'il peut y avoir, incluant dans  
14 l'option de l'électricité interruptible.

15 Q. **[104]** Une dernière question... Oh! À moins que vous  
16 ayez un complément de réponse.

17 (12 h 00)

18 M. PIERRE VÉZINA :

19 R. Excusez-moi! C'est parce que Jocelyn me rappelle  
20 quelque chose que j'avais oublié d'aborder, en  
21 fait. Très rapidement. C'est la question des  
22 retombées économiques. Je veux dire, jamais on en  
23 tient compte quand on se compare à du UCAP puis  
24 qu'on dit « bien, vous êtes le même genre  
25 d'option », même s'il y a une valeur d'être dans la

1 zone. Mais, on ne considère pas que, cette valeur-  
2 là, elle permet aux usines aussi d'être plus  
3 performantes puis d'être plus compétitives puis de  
4 rester ici. Hein! Alors que si je paye du UCAP, je  
5 paye des producteurs américains essentiellement et  
6 c'est comme si ça avait la même valeur pour le  
7 Québec. Bien, désolé, je pense que ça ne l'a pas.

8 Q. [105] Merci. Et là, c'est vous qui m'avez ouvert la  
9 porte, à moins que j'aie mal compris. Alors, c'est  
10 pour ça que je voulais, à une nouvelle option que  
11 je n'avais pas considérée avant, mais je voulais  
12 juste voir parce que vous avez parlé d'appel  
13 d'offres, et est-ce que c'est de l'efficacité  
14 énergétique ou pas de l'efficacité énergétique?  
15 Vous nous avez dit que, selon vous, la gestion de  
16 puissance, c'est pas de l'efficacité énergétique.

17 La loi, ce qu'elle prévoit, c'est qu'un  
18 programme d'efficacité énergétique peut répondre à  
19 un appel d'offres, hein, en vertu de l'article 74,  
20 si elle a les mêmes critères de fiabilité et de  
21 sécurité d'approvisionnement, et caetera. Est-ce  
22 que...

23 Puis là vous avez parlé que vous  
24 pourriez... En fait, j'avais compris que peut-être  
25 vous pourriez répondre à un appel d'offres, que

1 c'est quelque chose que votre association pourrait  
2 faire, de dire « bien, écoutez, s'il y a un appel  
3 d'offres, nous, on y répondrait peut-être par ce  
4 moyen-là. » Parce que vous avez dit que vous  
5 seriez...

6 R. Pas pour un appel d'offres de puissance.

7 Q. **[106]** ... en dessous probablement de...

8 R. Non, mais sûrement pas pour un appel d'offres de  
9 puissance ferme comme on peut obtenir auprès d'un  
10 producteur.

11 Q. **[107]** O.K.

12 R. Hein! Mon commentaire, c'est de dire, bon bien,  
13 actuellement, il y a... Non, il y a plutôt qu'un  
14 seul, il y a un seul soumissionnaire possible  
15 pratiquement, hein, dans la zone de contrôle, donc  
16 la... Je ne dis pas que l'approche ne pourrait pas  
17 être repensée pour l'option, mais sûrement pas dire  
18 « on va répondre pour trois cents (300), quatre  
19 cents (400) heures. » Bien, c'est-à-dire oui, mais  
20 peut-être qu'on sera surpris du prix parce que là  
21 ça veut dire que je ferme l'usine et toute la  
22 valeur de production, elle, est perdue. Alors,  
23 peut-être qu'on ne serait pas compétitif, là.

24 Q. **[108]** C'est beau. Je voulais juste m'assurer  
25 d'avoir bien compris votre proposition.

1 Maître Pelletier, avez-vous... Merci beaucoup pour  
2 l'ensemble de vos réponses, c'est très... c'est  
3 éclairant. Maître Pelletier.

4 Me PIERRE PELLETTIER :

5 Non, il n'y aura pas de réinterrogatoire.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je vous remercie beaucoup. Il est midi (12 h 00),  
8 on va prendre la pause lunch. On va prendre une  
9 pause lunch d'une heure. En fait, cinquante-sept  
10 (57) minutes parce qu'on va revenir à une heure.  
11 C'est la dernière journée, il nous reste encore  
12 plein de gens à entendre et à questionner. Alors,  
13 je vous remercie beaucoup. Merci.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16 (13 h 00)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bonjour, Maître Cadrin.

19 PREUVE DE L'AHQ-ARQ

20 Me STEVE CADRIN :

21 Bonjour. Alors, bonjour, Steve Cadrin pour l'AHQ-  
22 ARQ. Je suis accompagné de monsieur Marcel-Paul  
23 Raymond et nous avons déjà déposé ce matin au SDÉ  
24 la présentation que vous voyez présentement à  
25 l'écran. Elle est déjà dans votre système et elle

1 est déjà affichée également. On vous a remis une  
2 version papier puis on a fait plus grand pour vos  
3 yeux. Je pense que ce n'est pas difficile. Des  
4 fois, c'est très difficile de voir les tableaux.  
5 Alors, voilà! Donc, on vous a remis ça. Alors, on  
6 serait prêt à assermenter le témoin quand vous êtes  
7 prête, Madame la Greffière.

8

9 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce troisième (3e)  
10 jour du mois d'octobre, A COMPARU :

11

12 MARCEL-PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant  
13 une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,  
14 suite 110, Ville Saint-Laurent (Québec);

15

16 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
17 solennelle, dépose et dit :

18

19 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

20 Q. **[109]** Alors, Monsieur Raymond, nous allons procéder  
21 à l'adoption de la preuve. Tout d'abord, il y a un  
22 mémoire révisé qui était... le premier mémoire  
23 étant AHQ-ARQ-0009 qui a été ensuite amendée pour  
24 AHQ-ARQ-0011. Je vous demanderais d'adopter peut-  
25 être ces deux mémoires et de reconnaître d'abord

1 que c'est vous qui les avez confectionnés.

2 M. MARCEL-PAUL RAYMOND :

3 R. Oui.

4 Q. **[110]** Vous les adoptez pour votre témoignage écrit  
5 en la présente instance?

6 R. Oui.

7 Q. **[111]** Et je comprends que nous avons une  
8 présentation ce jour qui a aussi été déposée, on  
9 l'a mentionné, au SDÉ. Le numéro au SDÉ est C-AHQ-  
10 ARQ-0013. Alors, même chose, je vous demanderais de  
11 me confirmer que c'est bien vous qui avez préparé  
12 tout ça.

13 R. Oui.

14 Q. **[112]** Et que donc vous l'adoptez pour votre  
15 témoignage écrit en la présente instance?

16 R. Oui.

17 Q. **[113]** Avec vos commentaires que vous allez nous  
18 faire tout au cours de ça. Alors, je vous laisse  
19 tout de suite...

20 R. Oui.

21 Q. **[114]** ... vous lancer dans la présentation. Après  
22 l'heure du lunch, on attaque de bon pied.

23 R. Alors, bonjour, Mesdames et Monsieur. Toujours un  
24 plaisir de vous adresser la parole. Et puis je vais  
25 essayer de suivre l'exemple de monsieur Gosselin et

1 d'être concis. Et aussi, je vous annonce que je  
2 pourrais être interruptible si vous avez des  
3 questions.

4 Première chose, pour le mémoire qui porte  
5 la cote C-AHQ-ARQ-0011, j'aimerais apporter une  
6 correction à la page 6. Alors, l'avant-dernier...  
7 l'avant-dernière puce se lit :

8 Maximum de deux avis de GDP par hiver  
9 pouvant être ignorés sans pénalité;  
10 Alors, j'enlèverais totalement cette avant-dernière  
11 puce puisqu'on sait que ce n'est pas tout à fait  
12 aussi clair que ça, donc on a vu des informations  
13 qui nous disent que, cette information-là, elle est  
14 différente de ce qu'elle est. Alors, on va  
15 l'enlever totalement. Ce qui nous amène à la  
16 présentation.

17 Alors, on va commencer par... encore là, on  
18 va vous présenter les faits saillants de la preuve  
19 qu'on a déposée, mais aussi des choses qui ont pu  
20 changer depuis. Donc, on va présenter rapidement la  
21 position de notre cliente.

22 Et une fois n'est pas coutume, on va  
23 commencer par les conclusions et les  
24 recommandations, ensuite voir quelles hypothèses de  
25 calcul ont pu être révisées depuis le dépôt du



1 mémoire et comment ça peut affecter les analyses  
2 économiques que nous avons présentées.

3 Alors, premièrement, la position. Donc, il  
4 faut comprendre que dans les membres de l'AHQ et de  
5 l'ARQ, il y a des membres qui potentiellement ou  
6 présentement même puissent être des clients du  
7 Programme GDP Affaires. Alors, on dit : les  
8 modalités du programme doivent être assez  
9 avantageuses pour ces membres-là qui participent  
10 déjà au programme ou qui voudraient éventuellement  
11 le faire.

12 Et aussi, bien on a d'autres membres.  
13 Alors, pour l'ensemble des membres, la rentabilité  
14 du programme et les tarifs d'électricité qui en  
15 découlent doivent être justes et raisonnables pour  
16 l'ensemble des membres des deux associations.

17 Alors, si vous avez déjà vu la conclusion  
18 et nos recommandations que je vais vous présenter  
19 dans la prochaine diapo, vous pourriez me demander  
20 « mais, pourquoi, si on est d'accord avec le  
21 programme, pourquoi on n'arrête pas ici, là? »

22 (13 h 05)

23 Alors, c'est sûr que, dans le dossier, il y  
24 avait des analyses économiques. Certaines parties  
25 puissent... peuvent être discutables autant en plus

1 qu'en moins. Donc, il aura pu y avoir des choses  
2 dans l'analyse économique faite par le Distributeur  
3 que la Régie aurait décidé d'enlever. Et ce qui  
4 aurait pu faire que, éventuellement, si on  
5 n'ajoutait pas les morceaux qui devraient être  
6 ajoutés, bien, la conclusion, ça aurait peut-être  
7 été différent. Donc, nous, ce qu'on a fait, c'est  
8 qu'on a vraiment revu chaque morceau de l'analyse  
9 économique pour voir jusqu'à quel point elle était  
10 conforme selon évidemment de ce que nous en  
11 pensions. Donc, on peut dire qu'on a refait une  
12 certaine analyse pour s'assurer que, en étant  
13 conforme, elle nous permettait d'arriver aux  
14 conclusions.

15           Donc, ces conclusions-là, il y en a trois  
16 qui sont les mêmes que dans notre mémoire. Donc,  
17 l'AHQ-ARQ constate que les modalités du programme  
18 présentement offertes, les modalités offertes,  
19 représentent un incitatif suffisant aux clients  
20 afin que le Distributeur puisse vraisemblablement  
21 atteindre ses objectifs d'effacement à la pointe  
22 qui sont inscrits à son plus récent bilan en  
23 puissance. Et cette constatation-là, bien, se  
24 poursuit suite à nos discussions des derniers  
25 jours.

1                   Deuxième recommandation qui porte sur une  
2                   adhésion annuelle au programme, donc celle dont on  
3                   a parlé le plus longuement ici au cours des  
4                   audiences. Donc, on a démontré que le TNT (soit le  
5                   test de neutralité tarifaire) est positif pour une  
6                   adhésion annuelle au programme. Par conséquent,  
7                   l'AHQ-ARQ recommande à la Régie d'approuver les  
8                   modalités du programme proposées par le  
9                   Distributeur.

10                  Troisième recommandation qui vient plus  
11                  toucher à un engagement plus long, je l'ai séparé  
12                  en deux paragraphes, bon : puisque l'AHQ-ARQ en a  
13                  démontré encore là un TNT positif, elle recommande  
14                  à la Régie de demander au Distributeur d'offrir en  
15                  option - alors c'est important, on ne dit pas, on  
16                  veut juste avoir un cinq ans, on a l'option un an  
17                  ou cinq ans - donc en option une adhésion de cinq  
18                  ans au programme avec les mêmes modalités du  
19                  programme actuel, sauf pour une modalité.

20                  Je vais la lire et ensuite on va  
21                  l'expliquer pour que tout le monde soit sur la même  
22                  longueur d'onde. Sauf pour la valeur du MAFM, qui  
23                  est le montant d'appui financier minimum, qui  
24                  serait fixée à 100 % de la réduction de la  
25                  puissance estimée (validée par le Distributeur)

1 fois soixante-dix dollars (70 \$), sans mettre la  
2 notion de valeur maximale de vingt mille dollars  
3 (20 000 \$). Et je vais vous expliquer ça à la  
4 prochaine diapo. Tout ça, ça équivaudrait, à toutes  
5 fins pratiques, à retirer la contrainte du MAFM,  
6 qui est un peu une épée de Damoclès au-dessus de la  
7 tête des adhérents. C'est que si jamais le  
8 Distributeur ne faisait pas appel à la GDP Affaires  
9 pendant un hiver, bien, le crédit serait beaucoup  
10 moindre pour les clients.

11 Et évidemment cette bonification-là, parce  
12 qu'on a parlé dans les demandes de renseignements  
13 que si on voulait avoir un cinq ans, bien, le  
14 Distributeur disait, bien, ça devrait être bonifié.  
15 Alors, ça, c'est notre bonification qu'on propose  
16 pour l'adhésion aux cinq ans seulement.

17 Alors, ici, quand on parle de réduction de  
18 puissance estimée, c'est un terme qui apparaît dans  
19 le guide du participant. Et quand on parle de  
20 puissance maximale enregistrée, c'est une autre  
21 notion qui est aussi dans le guide du participant.  
22 Et la valeur corrigée par le Distributeur, donc on  
23 sait que ça a été fourni en réponse à une demande  
24 de renseignements de la Régie, qui est la pièce  
25 B-0038. Mais ça a été expliqué notamment le premier

1 (1er) octobre par madame Travieso et quelques  
2 autres occasions par la suite. Donc, il y avait un  
3 traitement qui se faisait où le Distributeur  
4 évaluait au début d'un hiver, évaluait ce que lui  
5 estimait être la contribution d'un participant.

6 Pour encore que ce soit encore plus clair.  
7 Actuellement, le MAFM dit... Ça, c'est dans le  
8 guide du participant et c'est aussi dans le guide  
9 du participant deux mille huit (2008) qui a été  
10 produit sur le site web d'Hydro-Québec le vingt-  
11 sept (27) août. Donc, ça dit que le... toujours  
12 dans un cas où on aurait aucun avis de GDP dans un  
13 hiver ou un hiver sans avis de GDP.

14 Alors, la clause dit que c'est un montant,  
15 le moindre de deux montants, soit le quinze pour  
16 cent (15 %) de la puissance maximale enregistrée  
17 fois soixante-dix dollars (70 \$) ou un montant de  
18 vingt mille dollars (20 000 \$). Et c'est écrit en  
19 petit. La puissance maximale enregistrée par les  
20 compteurs associés au projet pour la période  
21 d'hiver deux mille dix-huit-deux mille dix-neuf  
22 (2018-2019).

23 Ici, il y avait un risque que cette clause-  
24 là s'applique. Je parle pour un client. Parce qu'on  
25 verra tantôt que, en moyenne pour l'ensemble des

1 clients ce montant-là qui serait calculé est moins  
2 élevé que le soixante-dix dollars (70 \$) du  
3 kilowatt.  
4 (13 h 10)

5 Ce que nous proposons pour l'adhésion cinq  
6 ans seulement, c'est que le MAFM soit calculé comme  
7 la réduction de puissance estimée par le  
8 Distributeur, toujours la même valeur corrigée par  
9 madame Travieso qui s'applique fois soixante-dix  
10 dollars (70 \$).

11 En d'autres mots, si je... pour le cinq ans  
12 toujours, là, pour le bonifier. Si... au début de  
13 l'année on est capable d'évaluer ou le Distributeur  
14 est capable d'évaluer, il nous l'a montré, combien  
15 il pense que ce participant-là va lui donner comme  
16 réduction de puissance. Alors, évidemment, s'il n'y  
17 a aucun appel pendant l'hiver, à la fin de l'hiver  
18 on ne saura pas comment... combien le client nous a  
19 donné. Donc, il a droit à une rémunération qui sera  
20 celle qui correspond à soixante-dix dollars (70 \$)  
21 fois l'évaluation faite par le Distributeur en  
22 début d'hiver. O.K.?

23 Donc, il ne sera pas pénalisé, si on veut,  
24 par le fait qu'il n'y a pas eu d'appel. Pourquoi?  
25 Parce qu'il nous garantit cinq ans. C'est la

1 bonification que nous proposons pour le cinq ans.

2 Maintenant, si on va voir, est-ce qu'il y a  
3 des hypothèses dans nos calculs qui ont été  
4 révisées depuis l'émission du mémoire, de notre  
5 mémoire? Bon, la première, c'est que... ça, c'est  
6 dans le mémoire, là. Donc, premièrement, c'est que  
7 le Distributeur, dans ses analyses économiques,  
8 supposait qu'il donnait toujours soixante-dix  
9 dollars (70 \$) du kilowatt alors que le MAFM dit  
10 qu'il y a des années où on donne moins. Alors,  
11 c'est comme si l'analyse économique ne tenait pas  
12 compte qu'il y a certaines années on donne moins  
13 que les années où on donne soixante-dix (70).

14 L'hypothèse que nous avons retenue c'est  
15 que, pour la moitié des années, il n'y aurait aucun  
16 avis de GDP et, par conséquent, le MAFM serait  
17 appliqué. Et que l'autre moitié des années, bien,  
18 on aurait au moins un avis et le montant de  
19 soixante-dix (70) serait accordé pleinement.

20 Alors, ici, c'est une hypothèse qu'on a  
21 faite. On a demandé au Distributeur : « Dans un cas  
22 de climatologie moyenne, vous n'avez pas d'appel de  
23 GDP? Il a dit, effectivement. » Ensuite nous lui  
24 avons demandé l'engagement B-0032, qui est  
25 l'engagement numéro 4, de mémoire. « C'est quoi

1 l'espérance d'utilisation de votre GDP pour les  
2 quatre prochains hivers? » On a eu l'information,  
3 et le Distributeur nous a dit : « N'oubliez pas  
4 qu'il y a un certain nombre d'années, il y a un  
5 certain nombre de cas où on n'aurait pas d'avis de  
6 GDP. »

7 Bon. L'information existe parce que, pour  
8 calculer l'espérance de toutes les années, il faut  
9 qu'il y ait des années... ou des simulations, je  
10 m'excuse, il y a des simulations où il nous a dit :  
11 « Bien, c'est zéro heure, zéro heure, zéro heure.  
12 Des simulations, il y en a d'autres, quand on fait  
13 la moyenne ça donne trente-cinq (35) heures,  
14 environ. »

15 Alors, c'est sûr que l'information existe  
16 mais, malheureusement, on n'a pas pu l'obtenir en  
17 audience, le premier (1er) octobre, et on a  
18 conservé notre hypothèse que c'était la moitié du  
19 temps. Si on avait un autre chiffre, ça donnerait  
20 d'autre chose mais ça pourrait être intégré  
21 facilement.

22 Alors, on sait, d'autre part, parce qu'il y  
23 a eu la B-0028, qui est aussi une demande de  
24 renseignements de la Régie, que le Distributeur  
25 nous a dit s'il n'y avait pas d'appel de GDP l'an



1       dernier, l'hiver dernier, en deux mille dix-sept -  
2       deux mille dix-huit (2017-2018), ça aurait coûté  
3       six point cinq millions (6.5 M).

4               Or, le six point cinq millions (6.5 M), ce  
5       n'est pas dix dollars et cinquante (10,50 \$) fois  
6       deux cent quatre-vingt-sept mégawatts (287 MW),  
7       parce qu'il y a des cas où le vingt mille (20 000)  
8       s'appliquerait.

9               Alors, en résumé, le six point cinq  
10       millions (6.5 M), si on l'applique sur le deux cent  
11       quatre-vingt-sept mégawatts (287 MW) qu'on a  
12       réellement eu pour l'hiver dernier, ça nous revient  
13       à une espèce de valeur espérée moyenne de vingt-  
14       deux dollars et soixante-cinq (22,65 \$) du  
15       kilowatt. O.K.? Ce n'est pas dix et cinquante  
16       (10,50), ce n'est pas soixante-dix (70), c'est  
17       vingt-deux dollars soixante-cinq (22,65 \$).

18               Alors, comme je viens de vous dire que la  
19       moitié du temps on estime que... bien, on estime  
20       parce qu'on n'a pas eu de meilleure information,  
21       que le soixante-dix dollars (70 \$) va s'appliquer  
22       et la moitié du temps le MAFM va s'appliquer, donc  
23       on fait la moyenne de ces deux chiffres-là, c'est  
24       comme si notre valeur espérée de coût du programme  
25       sera de quarante-six dollars et trente-trois

1 (46,33) du kilowatt. O.K.?

2 À chaque fois que je mets un petit numéro  
3 en rouge, là, c'est que l'information est un peu  
4 différente de celle qui était dans notre preuve.  
5 Alors, ici, cette valeur-là, de quarante-six et  
6 trente-trois (46,33), elle est changée par rapport  
7 le quarante et vingt-cinq (40,25), qu'on va  
8 utiliser un peu plus tard.

9 Alors, ici, c'est vraiment... et puis ça,  
10 c'est une notion qui n'existait pas dans la preuve  
11 du Distributeur, là. C'est qu'on essaie de voir  
12 que, dans le fond, ce n'est pas vrai qu'on donne  
13 toujours soixante-dix (70). Il y a des années on va  
14 donner moins, des années on... Et on a fait  
15 l'analyse économique sur une valeur espérée.

16 (13 h 15)

17 Ensuite, une des choses, une autre  
18 hypothèse c'est que, bon, ici on a travaillé un peu  
19 sur le coût évité de puissance fourniture qui est,  
20 selon le Distributeur, rappelons que c'est le vingt  
21 dollars (20 \$) qui, à un moment donné monte à cent  
22 seize (116 \$), là, subitement, une année donnée. Et  
23 encore là, je ne veux pas passer trop de temps là-  
24 dessus, on va y revenir dans un autre dossier, mais  
25 la Régie ça fait quelques années qu'elle dit que ce

1 bond-là, il est... il faudrait trouver une façon de  
2 le régler.

3 Alors on propose une façon qui est basée  
4 sur le fait que, vu d'aujourd'hui, là, c'est pas  
5 vrai qu'on est sûr qu'en deux mille vingt-deux-  
6 deux mille vingt-trois (2022-2023) on va avoir  
7 besoin d'un appel d'offres à long terme. Puis c'est  
8 pas vrai qu'on est sûr qu'on n'en aura pas besoin  
9 avant. Alors vu d'aujourd'hui, il y a une  
10 probabilité qu'on soit là, puis il y a une  
11 probabilité qu'on soit là. Et puis ça, ça se  
12 calcule facilement quand le Distributeur nous a  
13 donné ses aléas sur les prévisions de la demande.

14 C'est exactement ce qu'on a fait à l'annexe  
15 A, je ne veux pas vous présenter en détail ce qu'on  
16 a fait. C'est dans la preuve et nous aurons  
17 l'occasion d'y revenir dans d'autres dossiers. Mais  
18 ça, ça a l'avantage d'avoir un bond qui n'est pas  
19 seulement parce qu'on voulait... c'est-à-dire de ne  
20 pas avoir de bond, pas seulement parce qu'on n'en  
21 voulait pas, mais il y a une logique derrière cette  
22 courbe-là en rouge et qui pourra être discutée un  
23 peu plus tard aussi, mais il y a une logique du  
24 fait qu'aujourd'hui on a... Par exemple, ici en  
25 vingt vingt-deux-vingt vingt-trois (2022-2023),

1 bien on est peut-être à... ou en vingt vingt et  
2 vingt-vingt vingt-deux (2021-2022), on est peut-  
3 être à cinquante mégawatts (50 MW) près d'être dans  
4 une situation ou dans l'autre. Alors je vous dirais  
5 qu'à cinquante mégawatts (50 MW), là, on est peut-  
6 être à quarante-huit pour cent (48 %) versus  
7 cinquante-deux pour cent (52 %) d'être dans une  
8 situation ou dans l'autre. Et c'est un peu ce  
9 principe-là qu'on a appliqué pour déterminer ces  
10 coûts évités là, qu'on utilise un peu plus tard.

11 Autre hypothèse, bon, alors on a eu depuis,  
12 pour bâtir le tableau ici que je vais vous  
13 présenter dans la prochaine diapo, on a eu accès  
14 depuis au suivi détaillé des activités d'achat du  
15 Distributeur deux mille dix-sept (2017). Donc, ça  
16 c'est nouveau, on en tient compte. O.K. Ici, bon,  
17 on n'a toujours pas pu avoir les prix horaires  
18 qu'on voulait avoir, dans le sens où... qui sont à  
19 la marge de chacune des heures. Alors on n'aura pas  
20 l'information.

21 Et puis le suivi deux mille dix-sept (2017)  
22 de l'entente globale cadre qui, maintenant, si vous  
23 vous souvenez, suite à une décision dans le dernier  
24 plan d'approbation... d'approvisionnement, a  
25 demandé l'ajout de deux colonnes, soit pour chaque

1 heure de l'année les achats de court terme et le  
2 prix moyen des achats de court terme. Alors ça...  
3 c'est une information intéressante, mais ça ne  
4 remplit pas le besoin qu'on avait ici. Donc, on n'a  
5 pas... toujours pas de prix horaire.

6 Et ce qui fait qu'avec cette nouvelle  
7 information-là, le coût moyen des achats de court  
8 terme pendant les heures d'événement de GDP des  
9 trois derniers hivers passe à deux cent onze  
10 dollars (211 \$) versus le deux cent quinze (215 \$)  
11 qu'on avait avant. Ce qui fait que ça change ce  
12 tableau-ci, qui est dans la preuve, de notre  
13 preuve, AHQ-ARQ-2. Je ne vous lirai pas chaque  
14 ligne. Ce qui est en jaune c'est simplement les  
15 informations qui ont été changées par rapport à  
16 notre mémoire. Et on a toujours la note 2 ici, qui  
17 dit pour celui-ci, par exemple, le vingt (20)... le  
18 dix-neuf (19) janvier deux mille seize (2016) au  
19 matin, monsieur Zayat nous a dit que c'était un  
20 exercice qui avait été fait dans le cadre du  
21 projet-pilote, tout à fait légitime. Ici, là, le  
22 dix (10) février, bien on n'a pas eu l'information,  
23 alors c'est tout simplement que cette ligne-là n'a  
24 pas été utilisée pour calculer la moyenne.

25 Autres hypothèses, le coût évité d'énergie

1 net des pertes de revenus. Alors je ne rentrerai  
2 pas dans le détail du calcul, il apparaît aux pages  
3 18 à 22 de notre preuve. Alors la valeur qui est  
4 maintenant de six virgule trois dollars (6,3 \$)  
5 deux mille dix-huit (2018) du kilowatt-hiver, qui  
6 tient compte du coût évité en énergie et des pertes  
7 de revenus, mais qui tient compte aussi du fait que  
8 cinquante pour cent (50 %) des adhérents au  
9 programme vont simplement déplacer leur  
10 consommation une heure (1 h) plus tard. Alors ça,  
11 c'est tenu en compte.

12 Le coût évité de puissance fourniture tient  
13 compte maintenant du taux de réserve de dix-sept  
14 pour cent (17 %). Alors dans la preuve du  
15 Distributeur, quand il calculait les coûts évités  
16 d'une... par exemple, s'il y avait deux cent  
17 quatre-vingt-sept mégawatts (287 MW) de GDP  
18 Affaires qui était interrompu, bien il disait : je  
19 vais remplacer ça. Si je n'avais pas le GDP  
20 Affaires, je devrais acheter deux cent quatre-  
21 vingt-sept mégawatts (287 MW) du UCAP, par exemple.  
22 O.K.

23 Vous avez vu tantôt... pas tantôt, mais ce  
24 matin monsieur Pham en a parlé un peu, alors c'est  
25 quelque chose qui est dans le dossier. C'est qu'il

1 y a... il y a un taux de réserve de dix-sept pour  
2 cent (17 %) qui s'applique au GDP Affaires pour  
3 plein de bonnes raisons qui viennent des modalités,  
4 comme le OÉI a un taux de quinze pour cent (15 %).  
5 Alors si j'ai... pour que ce soit plus facile à  
6 calculer, au lieu de deux cent quatre-vingt-sept  
7 (287) de GDP, si j'avais cent mégawatts (100 MW) de  
8 GDP, pour le remplacer ça va me prendre seulement  
9 quatre-vingt-trois mégawatts (83 MW) de UCAP. Parce  
10 que le UCAP, on suppose que, lui, il n'a pas ce  
11 taux de réserve là de dix-sept pour cent (17 %). Le  
12 même exercice était fait à l'époque pour évaluer la  
13 puissance... l'énergie... l'électricité  
14 interruptible.

15 (13 h 21)

16 J'en profite pour faire quelques  
17 commentaires sur ce que monsieur Co Pham nous a dit  
18 ce matin. À la planche 5, quand il regardait les  
19 désavantages de GDP Affaires versus coûts évités de  
20 fourniture, on voit que, évidemment, le GDP  
21 Affaires est là seulement de six heures (6 h 00) à  
22 neuf heures (9 h 00), seize heures (16 h 00) à  
23 vingt heures (20 h 00) sauf les fins de semaine et  
24 les jours fériés et on voit aussi qu'il y a un  
25 maximum de cent (100) heures par hiver.

1 Si on compare avec le contrat de deux mille  
2 quinze (2015), contrat suite à l'appel d'offres  
3 2015-01, ce sont des modalités moins avantageuses.  
4 Et il nous dit aussi il y a le dix-sept pour cent  
5 (17 %). Alors, le dix-sept pour cent (17 %) tient  
6 compte déjà de ces désavantages-là du GDP Affaires,  
7 alors, pas besoin de le compter deux fois.

8 Donc, dans le dix-sept pour cent (17 %), de  
9 la façon que ça a été calculé, c'est que ça  
10 représente le fait que le programme est moins  
11 flexible en termes d'heures d'appel et en termes de  
12 présence. Alors c'est un petit commentaire.

13 Coût évité puissance distribution, nous ne  
14 l'avions pas considéré. Suite aux audiences, nous  
15 ne sommes pas encore convaincus du tout que ça doit  
16 être intégré. Et monsieur Pham, ce matin, m'a  
17 touché avec son exemple de l'Hôpital Sainte-Justine  
18 pour nous convaincre encore plus que, dans le fond,  
19 le coût évité de puissance distribution ne devrait  
20 pas être considéré parce que, justement, l'Hôpital  
21 Sainte-Justine, aux heures de pointe du réseau, va  
22 se déplacer ou va utiliser une autre source  
23 d'approvisionnement. Mais toutes les autres heures,  
24 il va être présent.

25 Et quand maître Falardeau a demandé à



1 Hydro-Québec Distribution « C'est quoi les projets  
2 d'investissement que vous allez éviter parce qu'il  
3 y a du GDP Affaires? » et on n'a pas répondu à la  
4 question, on est revenus, encore là, à une espèce  
5 de coût de distribution générique sur les coûts  
6 annualisés. Alors, nous sommes toujours convaincus  
7 que, donc, le coût évité de puissance distribution  
8 ne doit pas être considéré.

9 Peut-être un petit commentaire sur les  
10 coûts évités, peut-être en surprendre certains et  
11 c'est ce que nous allons discuter dans d'autres  
12 dossiers mais on en a parlé un peu à la réunion,  
13 l'autre jour, technique sur les coûts évités. Nous,  
14 on considère que les coûts évités devraient  
15 pratiquement jamais être utilisés pour évaluer  
16 l'économique d'un programme.

17 Par exemple, si on a un programme comme  
18 celui-ci, bien, la façon la plus, parce que les  
19 coûts évités, rapidement, c'est toujours une petite  
20 valeur marginale qui s'applique pas toujours sur  
21 tout le spectre mais peut-être juste dans un petit  
22 voisinage de la solution optimale. Alors, j'arrête  
23 la discussion mathématique et je reviens.

24 Alors, ce qu'on dit c'est que, admettons  
25 ici on a un programme qui nous donne deux cent

1 quatre-vingt-sept mégawatts (287 MW) avec telle,  
2 telle contrainte, on a des clients dans cette  
3 région-là, cette région-là, cette région-là, et  
4 caetera, alors, pour connaître la valeur de ça,  
5 bien, la meilleure façon c'est de tout repasser nos  
6 analyses qui regardent qu'est-ce qui arriverait  
7 avec et sans ce programme-là, O.K., les analyses de  
8 planification du réseau de transport, les analyses  
9 de planification du réseau de distribution, les  
10 analyses d'approvisionnement.

11 Avec ça, ça nous fait une différence entre  
12 A et B puis on dit « Le programme, voici ce qu'il  
13 nous amène. » Fin du commentaire sur l'utilisation  
14 des coûts évités à la marge.

15 Ensuite, bon, coût évité de puissance  
16 transport, charge locale. Alors, contrairement à  
17 mon distributeur ici qui n'a pas sauvé, si on veut,  
18 la demande de l'Hôpital Sainte-Justine, mais ici,  
19 en transport, c'est sûr que le réseau de transport  
20 est dimensionné sur la pointe de demande globale de  
21 l'ensemble du Québec. O.K.?

22 Et si la pointe globale de l'ensemble du  
23 Québec est plus basse dans un cas de GDP, avec ou  
24 sans un programme de GDP, en principe, le réseau de  
25 transport devrait coûter moins cher à construire et

1 à planifier.

2 Bon, je dirais bien « devrait » parce que  
3 dans le dossier du Transporteur, ce qu'on nous dit  
4 c'est que si on étudie le cas de demande prévue  
5 plus quatre mille mégawatts (4000 MW), le fameux  
6 cas de pointe extrême, bien, dans le cas de quatre  
7 mille mégawatts (4000 MW), le planificateur du  
8 réseau de transport a considéré qu'il pouvait avoir  
9 du GDP, qu'il pouvait avoir de l'électricité  
10 interruptible et un certain nombre d'hypothèses.

11 Alors, c'est pas clair dans la preuve s'il  
12 a aussi considéré, exemple, le GDP dans sa  
13 planification du cas de base. Alors, c'est une DDR  
14 qu'on a demandée, on va avoir la réponse.

15 (13 h 26)

16 Alors, dépendamment si, en d'autres mots,  
17 le Distributeur est allé chercher un GDP aux heures  
18 de pointe, est-ce que le planificateur du réseau de  
19 transport en tient compte ou non. Si oui, bien là  
20 c'est justifié de... prenez compte du coût évité de  
21 puissance transport. Évidemment, nous on a  
22 recommandé de le faire à partir de vingt-vingt et  
23 un (20-21), vingt-vingt-deux (20-22) parce qu'on  
24 dit, bien, on pense pas que le Transporteur n'a pas  
25 cette vitesse de réaction là nécessairement. On

1 reverra tout ça, encore là, dans le dossier 4057,  
2 là, dépendant des hypothèses qui sont derrière ces  
3 chiffres-là.

4 Bon, ici c'est quelque chose, ici, qu'on a,  
5 encore là, qui apparaît dans notre preuve parce que  
6 le Distributeur nous dit : « Bien oui, il faut  
7 regarder le coût évité de long terme parce que les  
8 clients qui adhèrent, on va les garder plus  
9 longtemps qu'un an. » Alors donc, ça, ça ajoute  
10 quelque chose de plus que juste regarder le coût  
11 évité de la première année, par exemple. Alors, ce  
12 qu'on a fait, c'est qu'on a dit : « D'accord, mais  
13 on est-tu sûr que ces clients-là vont poursuivre? »  
14 Et puis si on se base sur l'information qu'on a que  
15 par rapport à deux années consécutives, là, il y a  
16 quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) des clients  
17 qui ont... qui sont restés dans le programme, alors  
18 on a comme utilisé ça comme une probabilité  
19 d'adhésion d'une année à l'autre.

20 Et nos analyses sur cinq ans débutent  
21 maintenant en deux mille dix-neuf-deux mille vingt  
22 (2019-2020), alors que dans notre mémoire, elle  
23 commençait en deux mille dix-huit-deux mille dix-  
24 neuf (2018-2019) parce que suite à la... donc au  
25 dépôt de notre mémoire, il y eu l'ordonnance de

1 sauvegarde qui a un peu... pas un peu, mais qui a  
2 réglé le cas de l'hiver qui s'en vient. Donc, on  
3 n'a pas vraiment ici à... on n'a pas vraiment ici à  
4 se poser des questions sur l'hiver qui s'en vient,  
5 on va donc se poser la question à partir de hiver  
6 deux mille dix-neuf-deux mille vingt (2019-2020).

7 Alors tout ça a fait qu'on a modifié nos  
8 deux tableaux qui apparaissent dans le mémoire et  
9 encore là, je ne vous les présenterai pas tous  
10 ligne par ligne. Ce qui est en jaune, dans le fond,  
11 c'est ce que je viens de dire qui a été changé.  
12 Donc, le quarante-six et trente-trois (46,33),  
13 c'est le crédit espéré. La ligne « Coût évité  
14 puissance fourniture » a été baissée un petit peu  
15 pour tenir compte qu'il y a un équivalent,  
16 l'équivalent du UCAP et dix-sept pour cent (17 %)  
17 de mieux que le programme. Et il y a une petite  
18 différence au niveau des coûts évités nets en  
19 énergie que... les coûts évités en énergie nets des  
20 pertes de revenus, je vous ai présenté aussi. Et  
21 une bonne différence, c'est d'avoir ajouté ici  
22 l'année deux mille vingt-trois-deux mille vingt-  
23 quatre (2023-2024) puisque nous commençons  
24 maintenant en deux mille dix-neuf-deux mille vingt  
25 (2019-2020).

1                   Un autre point important, c'est qu'ici on a  
2 fait les analyses sur cinq ans, le Distributeur les  
3 a faites sur une période un peu plus longue, alors  
4 nous on s'est limité à cinq ans pour dire : « Bien  
5 oui, c'est une chose de penser que les clients vont  
6 nous rester fidèles, là, mais on a comme un peu  
7 limité notre analyse sur cinq ans, ce qui fait que  
8 l'analyse peut être conservatrice.

9                   Le résultat, finalement, puis tout ça, là,  
10 c'est tout en dollars par kilowatt deux mille dix-  
11 huit (2018). Alors, pour chaque kilowatt du  
12 programme, il y a un TNT favorable de cent  
13 soixante-deux dollars et quatre-vingt-six  
14 (162,86 \$) par kilowatt.

15                   Maintenant, on a aussi proposé un programme  
16 cinq ans, comme j'ai expliqué tantôt. Les seules  
17 différences dans l'analyse économique du cinq ans,  
18 c'est que maintenant, comme on a enlevé, dans notre  
19 proposition, la clause du MAFM, bien on peut  
20 maintenant supposer que notre appui financier sera  
21 de soixante-dix dollars (70 \$) tout le temps.  
22 Évidemment, ça vient rendre notre analyse un peu  
23 moins favorable, mais c'est la bonification qu'on  
24 propose.

25                   Et aussi, bien ici on a la probabilité de

1 présence qui était à quatre-vingt-dix-sept pour  
2 cent (97 %) tantôt d'une année à l'autre, alors  
3 ici, bien comme on a un contrat de cinq ans, bien  
4 on a une probabilité de présence de cent pour cent  
5 (100 %). Alors, c'est les deux lignes qui changent  
6 et qui font que le TNT passe maintenant à soixante-  
7 dix-sept et vingt-huit (77,28) du kilowatt. Il  
8 diminue par rapport aux précédentes parce que,  
9 justement, on offre un appui de soixante-dix  
10 dollars (70 \$) du kilowatt pour ces gens-là qui  
11 veulent s'engager sur cinq ans.

12 Alors, souvenons-nous des discussions qu'on  
13 a eues dans le passé, on disait : « Bien, comment  
14 on peut prendre le coût évité long terme pour un  
15 engagement d'un an? » Alors ici, c'était notre  
16 réponse à cette préoccupation-là, on dit : « Bien  
17 là, on a un engagement contractuel de cinq ans qui  
18 fait qu'on puisse maintenant compter sur des coûts  
19 évités. » Évidemment, les coûts évités de  
20 fourniture... puissance fourniture, bien rappelez-  
21 vous, là, c'est ce que je vous ai présenté tantôt  
22 avec la petite courbe bleue puis la petite courbe  
23 rouge, là, qui montraient que nous proposons un  
24 coût évité puissance fourniture plus progressif,  
25 fonction des probabilités qu'on se situe dans l'une

1 ou l'autre des situations.

2 (13 h 31)

3 Alors la conclusion, TNT positif sur cinq  
4 ans pour l'adhésion annuelle. Je n'ai pas changé  
5 ces chiffres-là. Alors, ici, le chiffre de... le  
6 chiffre qui est ici, ça devrait être cent soixante-  
7 deux et quatre-vingt-six (162,86 \$) qui devrait  
8 être ici. Et ce chiffre-là, le cent vingt-trois  
9 (123 \$) devait être soixante-dix-sept et vingt-huit  
10 (77,28 \$). Les conclusions sont bonnes. Les  
11 chiffres ici sont changés par rapport à ce que vous  
12 avez dans les tableaux précédents. Et nos  
13 recommandations sont maintenues.

14 Ce qui met un terme à cette présentation-  
15 là. Donc, ce qu'on a fait, dans le fond, c'est de  
16 mettre à jour nos tableaux qui étaient dans le  
17 mémoire.

18 Q. **[115]** Donc simplement pour bien confirmer,  
19 l'amendement, dans le fond, de la pièce  
20 C-AHQ-ARQ-0013, c'est que vous mentionnez donc à la  
21 page 14 ou à la diapositive 14, comme on dit  
22 affectueusement, au premier boulet, le deux cent  
23 six et vingt-cinq dollars du kilowatt (206,25 \$/kW)  
24 passe à cent soixante-deux et quatre-vingt-six  
25 dollars du kilowatt (162,86 \$/kW), exact?



1 R. Oui.

2 Q. **[116]** Donc, il faut changer le chiffre qui apparaît  
3 là comme amendement numéro 1?

4 R. Oui.

5 Q. **[117]** Et comme amendement numéro 2, au deuxième  
6 boulet, vous passez de cent vingt-trois dollars et  
7 cinquante-cinq sous par kilowatt (123,55 \$/kW) à  
8 soixante-dix-sept et vingt-huit dollars par  
9 kilowatt (77,28 \$/kW), c'est exact?

10 R. Exact.

11 Q. **[118]** Donc, c'est le deuxième amendement apporté à  
12 la page 14 de la présentation 13. Le témoin est  
13 disponible pour les questions de tous.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci beaucoup, Maître Cadrin. Maître Turmel? Vous  
16 n'avez pas de questions. Maître Gariépy? Pas de  
17 question.

18 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

19 Mme ESTHER FALARDEAU :

20 Q. **[119]** Bonjour, Monsieur Raymond.

21 R. Bonjour.

22 Q. **[120]** Ce que vous proposez, c'est d'offrir aux  
23 participants... juste m'aider à m'assurer que je  
24 comprends bien. L'option de ne participer qu'une  
25 année sur deux, c'est ça. Et l'année à laquelle ils

1 ne participent pas, son appui financier minimal  
2 serait bonifié, serait déterminé par la formule que  
3 vous nous proposez, est-ce que c'est ça que vous  
4 nous proposez? Quand vous dites...

5 R. Non.

6 Q. **[121]** Quand vous dites ici « pour la moitié des  
7 années aucun avis de GDP » qu'est-ce que ça veut  
8 dire?

9 R. Non, je pense que je vais en profiter pour  
10 clarifier ça. Bon. Non. Bon. Commençons par les  
11 options! Donc, on dit, un participant pourrait  
12 participer comme actuellement un an. Et il y a un  
13 engagement d'un an; l'an prochain, il prendra une  
14 autre décision, puis l'année d'après, et caetera.  
15 Ça, c'est le programme actuel. Il peut aussi  
16 s'engager pour cinq ans. O.K. On aurait pu dire, il  
17 y a le cinq ans puis il n'y a pas le un an. Mais le  
18 un an, on trouve quand même que c'est intéressant  
19 pour des gens qui veulent se familiariser avec le  
20 programme. Ça, c'est l'option qu'on offre.

21 Ici, ce sont des hypothèses de simulation.  
22 O.K. On dit, si on avait fait une analyse  
23 économique en supposant que l'appui financier du  
24 programme est de soixante-dix dollars du kilowatt  
25 (70 \$/kW), bien, on aurait été pessimiste. O.K.

1 Parce que, en espérance mathématique, il y a des  
2 années où on va donner le soixante-dix dollars  
3 (70 \$) parce qu'on aura fait au moins... on aura  
4 procédé à au moins un événement de GDP. Puis il y a  
5 d'autres années où il n'y a pas eu d'événements de  
6 GDP, on aurait payé seulement le MAFM. O.K.

7 Et on a déterminé avec les informations  
8 qu'on avait que quand on payait le MAFM, il y a des  
9 clients qui vont être payé à dix dollars du  
10 kilowatt (10 \$/kW) fois, non pas la valeur qu'ils  
11 nous donnent comme effacement, mais la valeur  
12 réduction... puissance maximale enregistrée.  
13 Puissance maximale enregistrée, ce n'est pas pareil  
14 comme la puissance qu'on va réduire. Bon. Et il y a  
15 d'autres clients qui vont recevoir vingt mille  
16 dollars (20 000 \$). O.K.

17 Cette année-là où on n'aura pas eu de GDP,  
18 on n'aura pas eu d'avis, on aura eu un GDP, mais  
19 pas d'avis, le Distributeur pour deux cent quatre-  
20 vingt-sept mégawatts (287 MW) nous a dit qu'il  
21 donnerait six virgule cinq millions (6,5 M\$). C'est  
22 comme si, en moyenne, les clients recevront un  
23 chèque sans avoir eu d'avis de GDP, en moyenne, de  
24 vingt-deux dollars soixante-cinq du kilowatt  
25 (22,65 \$/kW).

1 Q. **[122]** Excusez-moi! Donc, il ne fait aucun avis à  
2 aucun participant?

3 R. C'est...

4 Q. **[123]** Il n'utilise pas ce moyen-là?

5 R. C'est le but du MAFM.

6 Q. **[124]** Oui.

7 R. O.K. C'est le but du MAFM.

8 Q. **[125]** L'hypothèque que le programme est offert, il  
9 y a des participants inscrits, mais, finalement, le  
10 Distributeur décide de ne faire aucun appel?

11 (13 h 36)

12 R. C'est ça. Donc au début de l'hiver comme ça va se  
13 passer le... bon, d'ici à quelques jours, là, parce  
14 que le nouveau Guide du participant dit que c'est  
15 au cinq (5) octobre, donc d'ici à la semaine  
16 prochaine, le Distributeur va savoir combien il y  
17 en a. Il sait déjà qu'il y en a deux cent trente  
18 (230), ce que monsieur Dubois nous a dit.

19 Alors, là tout va bien. On commence  
20 l'hiver, tout va bien, tout va bien, il fait chaud,  
21 il fait... et caetera, on a un hiver plus doux, on  
22 a hiver moyen, il n'y a aucun besoin. Ce n'est pas  
23 parce que... tu sais, il n'y en a pas de besoins.  
24 Il y a des hivers où on a eu très peu d'achats de  
25 court terme, on a très... O.K.? Il n'y en a pas.

1                   Alors, s'il n'y en a pas, on est content,  
2 nous, puis nos clients sont contents qu'on ne  
3 l'appelle pas juste pour dire qu'on va l'appeler.  
4 On l'appelle si on a besoin. C'est pour ça qu'on  
5 chatouillait un peu sur les journées qu'il n'y  
6 avait pas eu d'achats de court terme, là, mais...

7                   Alors, cet hiver-là, quand on va arriver à  
8 la fin de l'hiver... on ne le sait pas tout de  
9 suite, on va arriver à la fin de l'hiver puis on va  
10 dire : « Ah! on n'a pas eu aucun appel », donc la  
11 formule qu'on nous a présentée ce matin, bien, on  
12 ne peut pas la calculer, il n'y en a pas eu,  
13 d'appels. Par contre, on doit présumer de combien  
14 on aurait eu.

15                   Alors, c'est l'exercice qu'Hydro-Québec  
16 fait. Il présume, au début de l'année, combien il  
17 pense qu'il va en avoir et on doit appliquer le  
18 MAFM. O.K.? Qui s'applique différemment d'un client  
19 à l'autre, dépendant si le vingt mille (20 000) va  
20 s'appliquer ou le dix dollars et cinquante  
21 (10,50 \$), là, c'est le moindre des deux. O.K.?

22                   Et le Distributeur nous a dit, dans la  
23 réponse à l'engagement : « Il y a... » Je veux  
24 juste pas me tromper. Alors, il nous dit, dans la  
25 B-0032 :

1                   Le Distributeur tient à préciser que  
2                   cette espérance inclut un grand nombre  
3                   de cas sans...

4           S-A-N-S :

5                   ... jour d'utilisation du programme.  
6           Alors, c'est ce que je viens... c'est la même chose  
7           que je dis. C'est qu'il y a des années... Et on a  
8           posé... et je dis « on », pas nécessairement nous,  
9           là, mais il y a quelqu'un qui a posé la question :  
10          « Si vous n'en avez pas besoin une année, allez-  
11          vous l'appeler quand même pour déclencher, si on  
12          veut, ou éviter la clause du MAFM? » Et on nous a  
13          dit : « Bien, si on n'a pas besoin, on ne  
14          l'utilisera pas. »

15                   Alors, c'est là où on a eu une discussion  
16          puis on a finalement pas pu savoir c'était quoi la  
17          probabilité ou le nombre d'années... la  
18          probabilité, par exemple, que cet hiver qui  
19          s'envient on ne fasse pas appel au programme et que  
20          le MAFM s'applique. O.K.? Alors, on ne l'a pas eu,  
21          ça. Si on nous l'avait donné, on aurait changé  
22          notre chiffre de quarante-six et trente-trois  
23          (46,33), mais on ne l'a pas eu. Alors, est-ce que  
24          c'est moins ou plus que cinquante pour cent (50 %)?  
25          On ne le sait pas.

1                   Mettons qu'on le sait. Ça veut dire que,  
2                   quand je fais mon analyse économique, bien, je dois  
3                   la faire sur une valeur espérée. Donc, ce n'est  
4                   pas... on ne propose pas de dire, on va donner ça,  
5                   là, c'est cinquante pour cent (50 %) ce soit aucun  
6                   avis puis soixante pour cent (60 %) qu'il y ait au  
7                   moins un avis, on fait la moyenne de ça. Alors,  
8                   pour faire notre modélisation de l'analyse  
9                   économique, c'est simplement pour ça.

10                Q. **[126]** O.K. Je comprends. Vous prenez pour acquis...  
11                pas pour acquis mais vous mettez l'hypothèse qu'une  
12                année sur deux, il n'y aurait pas besoin de faire  
13                des appels dans le cadre de ce programme-là, pour  
14                les fins de l'évaluation de votre rentabilité?

15                R. C'est ça. Basé sur l'information qu'on m'a donnée.

16                Q. **[127]** C'est une hypothèse qui vous apparaît,  
17                j'imagine, raisonnable puisque vous l'avez faite.

18                R. Bien, si vous me posez la question. J'aurais... je  
19                pense que dans... je pense, là, parce que j'ai un  
20                peu l'expérience des modèles comme ils ont utilisé  
21                ici, le modèle MARS, là. Ça pourrait être plus bas  
22                que peut-être cinquante pour cent (50 %) parce que,  
23                comme monsieur Zayat l'a dit, là, l'année... il y a  
24                une chose dans la prévision ou dans la demande  
25                d'électricité qui n'existe pas, là, c'est que, la

1 moyenne, elle ne se présente jamais comme on...  
2 elle ne se présente jamais. Alors, la moyenne est  
3 faite de plus et de moins.

4 Et puis donc, ce n'est pas parce que le cas  
5 moyen ne nous donne pas d'avis de GDP que... la  
6 médiane, autrement dit, n'est peut-être pas à  
7 cinquante pour cent (50 %), là. Elle n'est peut-  
8 être pas à la moyenne. Mais, malheureusement...  
9 l'information, elle existe. C'est sûr qu'elle  
10 existe parce que le modèle qui a permis de nous  
11 donner l'information est... la réponse qu'on nous a  
12 donnée, qu'il y en avait plusieurs, bien, ça se  
13 compte, là. Mais on ne l'a pas eu.

14 Q. [128] Merci. Je veux juste vérifier aussi avec  
15 vous, me confirmer votre compréhension du coût  
16 évité de fournitures à utiliser. Ce matin, monsieur  
17 Pham nous disait que, sa compréhension, c'est que  
18 l'évaluation de rentabilité doit se faire dans une  
19 perspective de long terme. Il n'était pas tout à  
20 fait d'accord avec l'évaluation du coût de long  
21 terme de cent dix dollars (110 \$) mais,  
22 conceptuellement, il appuyait cette approche-là.  
23 Monsieur Gosselin aussi.

24 (13 h 41)

25 Vous semblez aussi appuyer cette approche-



1 là mais vous nous proposez une méthode alternative  
2 d'estimer le coût évité de long terme. Mais  
3 conceptuellement c'est le coût évité de long terme  
4 que vous jugez approprié dans cette étude-là. Est-  
5 ce que je me trompe?

6 R. Oui, bien mettons qu'il y a deux éléments dans ce  
7 qu'on propose. Il y a cette courbe-là ici qui  
8 est... où, en d'autres mots, si on avait à refaire  
9 le coût évité de fourniture, ce serait celui-là.  
10 Mais je suis toujours sensible à ce que le  
11 Distributeur nous dit quand il dit, puis c'est la  
12 même chose dans l'électricité interruptible : le  
13 client qu'on a, puis... le client qu'on a eu  
14 l'année passée, on a des bonnes chances qu'il aime  
15 ça puis qu'il continue. Et puis ça, ça... ça nous a  
16 été confirmé par le fait qu'il y a quatre-vingt-  
17 dix-sept pour cent (97 %) de retour. O.K. Puis ça  
18 nous a été confirmé par le fait qu'il y a une  
19 soixantaine d'observations de participants et que  
20 certains sont venus ici pour le répéter, qu'ils  
21 sont à l'aise avec le programme, puis qu'ils  
22 pourraient continuer.

23 Alors au lieu de dire : je prends-tu le  
24 court terme ou le long terme? Ce qu'on dit c'est  
25 qu'on prend... bon, celui qu'on propose là, mais

1 avec une probabilité de présence. Alors ça, cette  
2 notion-là de probabilité de présence, là, on est  
3 les seuls à avoir amené ça, là. C'est comme on  
4 dit : oui, O.K., on vous croit que les clients vont  
5 rester, mais pas tous. Alors le « pas tous » c'est  
6 peut-être trois pour cent (3 %), peut-être que le  
7 chiffre cette année on va le savoir un peu plus,  
8 mais déjà ce que monsieur Dubois nous a dit, c'est  
9 que ça allait bien pour ceux qui étaient là puis...  
10 D'ailleurs, j'ai posé la question aux gens de  
11 l'Association des stations de ski puis ils m'ont  
12 dit que tous ceux qui étaient là l'année passée  
13 vont renouveler leur adhésion. Alors c'est cette  
14 probabilité. Elle n'est pas de cent pour cent  
15 (100 %). O.K.

16 Alors la façon de le traiter entre le court  
17 terme et le long terme, la façon que j'ai trouvée  
18 c'est en mettant cette... autrement dit, quand il y  
19 a quelqu'un qui a le doigt dans l'engrenage, là,  
20 bien il... la plupart vont rester. Alors c'est là  
21 qu'on introduit cette notion-là de fidélité long  
22 terme en termes plus économiques.

23 Q. [129] Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [130] Juste une petite question de précision,

1 Monsieur Raymond. Si vous voulez prendre la page 6  
2 de votre mémoire.

3 R. Oui.

4 Q. **[131]** Vous nous dites au premier paragraphe, bon,  
5 vous considérez les modalités, vous avez repris un  
6 petit peu dans votre présentation, et la fin du  
7 paragraphe ça se lit ainsi : « Et ainsi, d'éviter  
8 certains coûts du Distributeur ». J'ai assumé,  
9 quand j'ai lu votre mémoire, que les « certains  
10 coûts » c'est ceux que vous développez par la  
11 suite, donc les coûts évités de fourniture, les  
12 coûts... une certaine partie des coûts évités de  
13 transport, mais pas les coûts évités de  
14 distribution. Est-ce que c'est l'ensemble des coûts  
15 ou est-ce qu'il y a d'autres coûts auxquels vous  
16 faites référence avec cette phrase-là?

17 R. Disons que cette phrase-là, elle est plus générale,  
18 là. C'est pas... je ne parle pas du terme « coûts  
19 évités », je dis que le programme nous permet  
20 d'éviter certains coûts. O.K. Et dans la liste que  
21 vous avez donnée, celui qu'on a ajouté plus en  
22 détail c'est celui où, bon, on évite des coûts en  
23 puissance, mais pour les trente-cinq heures (35 h)  
24 en moyenne. O.K. Le Distributeur nous a dit : en  
25 moyenne, là, on a utilisé trente-cinq heures (35 h)

1 ou le nombre de jours, là, on l'a transformé en  
2 heures. Alors, nous, on dit : à chaque année, en  
3 moyenne, l'espérance qu'il nous a donnée... là,  
4 c'est vraiment des résultats de simulation, c'est  
5 environ trente-cinq heures (35 h). Alors, nous, on  
6 dit : pendant ces trente-cinq heures (35 h)-là, non  
7 seulement on a évité des coûts en puissance quand  
8 on a fait notre achat, notre magasinage au mois  
9 d'octobre-novembre, mais à chaque fois qu'on  
10 utilise un avis de GDP cette réduction-là de la  
11 demande l'électricité de nos participants nous  
12 évite d'acheter de l'énergie de court terme à des  
13 prix plus élevés.

14 Q. **[132]** O.K.

15 R. Ce fameux prix de deux cent onze dollars (211 \$)  
16 qu'on a dans le tableau corrigé. Alors ça dit qu'à  
17 chaque fois, on a... et on a aussi des pertes de  
18 revenus. Alors les pertes de revenus nets, les  
19 coûts évités nets des pertes de revenus, sachant  
20 que cinquante pour cent (50 %) des participants  
21 vont faire simplement se déplacer. Donc, c'est ces  
22 coûts-là qu'on évite, ce qu'on appelle les coûts  
23 évités en énergie, nets des pertes de revenus.

24 Q. **[133]** Excellent. Je vous remercie beaucoup. Ça va  
25 être l'ensemble de mes questions. Vous avez été

1 très clair comme d'habitude. Maître Cadrin avez-  
2 vous un réinterrogatoire?

3 Me STEVE CADRIN :

4 Je ne voudrais surtout pas rendre ça moins clair.  
5 Alors non, je n'ai pas de questions à poser à ce  
6 stade-ci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je vous remercie.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Merci, ça complète.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Raymond. Et  
13 vous êtes libéré. On va passer à la preuve du  
14 GRAME.

15 (13 h 46)

16 PREUVE DU GRAME

17 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

18 Rebonjour, Prunelle Thibault-Bédard pour le GRAME.

19 J'ai des copies de la présentation de madame  
20 Moreau. Ça a déjà été déposé sur le SDÉ, cote  
21 C-GRAME-0010.

22 Je vais vous faire marcher deux fois parce  
23 que j'aimerais également déposer cette pièce à  
24 laquelle madame Moreau va faire référence dans sa  
25 présentation qu'on va coter C-GRAME-0011, s'il vous

1 plaît. Je peux aider avec la distribution.

2

3 C-GRAME-0010 : Plan de la présentation

4

5 C-GRAME-0011 : Pièce de référence à la  
6 présentation de Mme Moreau

7

8 Alors, la témoin va être prête à être  
9 assermentée.

10

11 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce troisième (3e)  
12 jour du mois d'octobre, A COMPARU :

13

14 NICOLE MOREAU, analyste en environnement et  
15 énergie, ayant une place d'affaires au 431, rue  
16 Jean-Baptiste-Lepage, Saint-Côme Québec);

17

18 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation  
19 solennelle, dépose et dit :

20

21 INTERROGÉE PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

22 Q. **[134]** Et l'adoption de la preuve. Madame Moreau,  
23 avez-vous bien rédigé le rapport du GRAME déposé à  
24 la cote C-GRAME-0008?

25

1 Mme NICOLE MOREAU :

2 R. C'est exact.

3 Q. **[135]** Et est-ce que vous l'adoptez pour valoir  
4 comme votre preuve écrite en l'instance?

5 R. Oui, je l'adopte.

6 Q. **[136]** Merci. Vous pouvez débiter la présentation.

7 R. D'accord. Merci. Je vais commencer par vous saluer,  
8 alors Madame la Présidente, Madame la Régisseur,  
9 Monsieur le Régisseur. Alors, voici mon... Excusez-  
10 moi. Il faut dérouler. J'ai un plan de  
11 présentation.

12 Je vais m'attarder sur trois points  
13 principaux, donc la nature juridique de la GDP  
14 Affaires, les modalités du programme et je vais  
15 faire un petit mot sur le bilan en puissance.

16 Alors, on a noté que la Régie s'est déjà  
17 prononcée sur la nature du PGEÉ, on retrouve ça à  
18 la décision D-2003-110. La Régie énonçait que le  
19 plan, on parle du Plan global en efficacité  
20 énergétique, vise une économie dans l'utilisation  
21 des ressources énergétiques disponibles, laquelle  
22 résulte en une baisse des ventes.

23 Et le troisième point sur lequel on  
24 voudrait vous... apporter votre attention, c'est  
25 que la Régie mentionne que le coût est partagé

1           entre la clientèle et le Distributeur. Donc, on va  
2           regarder ces trois éléments-là puis on va voir si  
3           la GDP Affaires correspond à ces critères de base  
4           définis par la Régie sur la nature du PGEÉ.

5           Alors, voici nos trois critères qu'on a  
6           relevés. Le critère de l'économie d'énergie dans  
7           l'utilisation des ressources, c'est le Distributeur  
8           lui-même qui dit que justement que le client n'a  
9           aucun bénéfice opérationnel ni réduction  
10          perceptible de sa facture d'électricité au  
11          contraire des mesures d'économie d'énergie. Donc,  
12          on dit que ça ne rencontre pas les critères de  
13          l'économie dans l'utilisation des ressources  
14          énergétiques.

15          Concernant la baisse des ventes, bien il a  
16          été clair que le Distributeur a plaidé qu'il n'y  
17          avait pas de perte de revenus associée à la  
18          puissance souscrite. Excusez-moi. Il n'y a aucune  
19          perte de revenus associée à la puissance souscrite  
20          qui est prise en compte dans l'évaluation du  
21          programme.

22          (13 h 51)

23          Le troisième critère, le critère de partage  
24          de coûts entre la clientèle et le Distributeur. De  
25          ce qu'on a compris de comment le programme est



1 monté, c'est qu'on doit rémunérer de manière  
2 supérieure au coût que les clients vont encourir  
3 pour motiver ces clients-là à adhérer à ce  
4 programme-là. Donc, nécessairement, c'est pas un  
5 partage des coûts entre la clientèle puis le  
6 Distributeur. C'est pas comme un programme  
7 d'efficacité énergétique où on va dire « Bien,  
8 investissez une partie, vous allez récupérer sur  
9 tant d'années puis on va vous en donner un peu pour  
10 vous aider, on va vous en donner une partie, une  
11 partie du surcoût pour vous aider à faire de  
12 l'efficacité énergétique. ». Donc, c'est pas de ce  
13 qu'on parle avec la GDP.

14           Donc, on conclut que la GDP Affaires ne  
15 rencontre pas les trois critères d'un programme  
16 d'efficacité énergétique. On a vu que ça semblait  
17 pratique pour le Distributeur de qualifier la GDP  
18 de programme d'efficacité énergétique mais on  
19 trouve que le pas est trop grand à faire. C'est  
20 certain que le GRAME s'oppose à ça. On veut pas que  
21 tout soit mis dans le même sac d'efficacité  
22 énergétique, qu'on puisse mettre n'importe quoi là-  
23 dedans. Je pense qu'il faut quand même que ça ait  
24 une correspondance avec la définition de c'est quoi  
25 de l'efficacité énergétique.

1                   Maintenant, on s'est posés la question est-  
2                   ce que c'est un programme commercial? Alors, vous  
3                   allez voir qu'on a beaucoup plus de problèmes avec  
4                   la qualification efficacité énergétique. Ça, le  
5                   GRAME est vraiment contre cette qualification-là.  
6                   Pour les autres, on vous a montré certains  
7                   éléments, on a fait certaines recherches pour voir  
8                   est-ce que, finalement, il y a une adéquation entre  
9                   ces définitions-là puis à quoi le programme  
10                  pourrait le plus coller à une définition plus  
11                  précise, c'est-à-dire à une nature juridique plus  
12                  précise.

13                 On a regardé le programme commercial et là,  
14                 on cite la décision qui a été rendue par maître  
15                 Duquette dans le dossier 4000 qui était la demande  
16                 d'approbation d'un programme pour la conversion à  
17                 l'électricité des équipements fonctionnant au  
18                 mazout et au propane dans les marchés commercial et  
19                 institutionnel.

20                 Donc là, c'est un programme à l'inverse, si  
21                 on a une image clé qu'on pourrait retenir, ce  
22                 programme-là c'est qu'on voulait convertir vers  
23                 l'électricité. Là, ici, on veut comme convertir au  
24                 mazout ou à autre chose, à une substitution, mais  
25                 juste à la pointe. C'est un peu comme de la

1 biénergie. Nous autres on assimile ça un peu à la  
2 biénergie.

3           Donc, dans cette décision-là, la Régie  
4 rappelait que, justement, le but d'un programme  
5 commercial c'est d'accaparer une part de marché  
6 additionnelle au profit de l'entreprise réglementée  
7 et de sa clientèle. Puis là, elle soulignait  
8 justement, on a mis le paragraphe 41, c'est  
9 intéressant, elle soulignait que bien que les  
10 enjeux relatifs à la gestion de la pointe soient  
11 pertinents, cette proposition s'écarte des  
12 objectifs premiers d'un programme commercial  
13 d'acquérir des parts de marché.

14           Là, il faudrait que je regarde, j'ai pas  
15 l'ensemble de la décision avec moi, je ne veux pas  
16 faire d'erreurs, surtout que j'ai maître Duquette  
17 qui est là devant moi et qui l'a écrite mais peut-  
18 être simplement se rappeler que là, avec la GDP  
19 Affaires, l'objectif, évidemment, si on qualifiait  
20 ça de programme commercial, c'est évidemment pas  
21 d'acquérir une part de marché supplémentaire.

22           Donc, on a un petit problème avec ça mais  
23 on a regardé un peu plus loin. Il y a d'autres  
24 programmes qui se sont déjà qualifiés devant la  
25 Régie comme programmes commerciaux qu'il n'y avait

1 pas juste comme cette définition-là, finalement. On  
2 peut prendre les programmes d'utilisation efficace  
3 en énergie, c'est un peu le contraire, on ne veut  
4 pas que les gens chauffent à l'électricité en  
5 réseau autonome.

6 En fait, ce qu'on veut vous dire c'est que  
7 le GRAME n'a pas d'objection, finalement, à ce que  
8 la GDP se qualifie comme un programme commercial  
9 mais on considère que c'est probablement pas la  
10 qualification la plus appropriée qu'on pourrait  
11 faire.

12 Alors, on s'est posés la question : mais  
13 est-ce qu'il s'agit d'un approvisionnement?  
14 Évidemment, on dirait que tout porte à dire que,  
15 finalement, c'est un approvisionnement, ça répond à  
16 des besoins en puissance du Distributeur, ça permet  
17 de diversifier le portefeuille de moyens puis,  
18 évidemment, ça va aider le Distributeur à gérer son  
19 risque lié à ses approvisionnements.

20 Et là, je fais un petit aparté avant de  
21 continuer, c'est certain que, pour le GRAME, ça  
22 s'apparente à un approvisionnement aussi. Pourquoi?  
23 Parce qu'on pense que, on va en parler un peu plus  
24 tard puis vous avez vu ça dans mon rapport, c'est  
25 qu'on a Transition énergétique Québec qui s'en

1 vient puis qui risque de mettre beaucoup, augmenter  
2 la demande au niveau électrique. C'est ses  
3 prévisions, on verra si ça va se réaliser ou pas  
4 mais il y a quand même une pression dans cette  
5 direction-là.

6 (13 h 56)

7 Puis pour nous, le bilan, le bilan, là,  
8 j'avance un peu dans ma présentation, mais je  
9 conclurai plus tard, là, mais le bilan tel que  
10 présenté, il ne sera certainement pas statique dans  
11 le temps. Donc, nécessairement, il va y avoir une  
12 croissance de la demande, là, dans le temps et une  
13 croissance de la demande en puissance. Donc, on  
14 pourrait dire que finalement, ces  
15 approvisionnements... la GDP Affaires va remplacer  
16 un approvisionnement. Si on retrouvait, imaginez,  
17 là, en deux mille vingt-cinq (2025), on est plus  
18 tard, puis d'aujourd'hui à deux mille vingt-cinq  
19 (2025), bien on aurait eu besoin, mettons, sans la  
20 GDP Affaires, pas loin de mille cinq cents  
21 mégawatts (1500 MW). On les aurait établis dans le  
22 temps, le Distributeur serait venu vous voir au fur  
23 et à mesure qu'il en a besoin, mais si on retrouve  
24 en deux mille vingt-cinq (2025) puis on n'a pas la  
25 GDP Affaires, bien peut-être qu'on aurait eu besoin

1 de trois blocs de cinq cents mégawatts (500 MW).  
2 Mais là, avec la GDP Affaires, bien aurait eu juste  
3 deux appels d'offres. C'est pour ça que finalement,  
4 pour nous, ça fait plus que déplacer, ça représente  
5 finalement une part des moyens d'approvisionnement  
6 du Distributeur. Pour nous c'est clair.

7 Par contre, on regarde, on a regardé de  
8 d'autres côtés parce qu'on n'est pas nécessairement  
9 contre que ça soit un approvisionnement non plus.  
10 Par contre, on a regardé si on va vraiment  
11 complexifier énormément le processus considérant le  
12 nombre élevé de petits clients. On pense que ça  
13 pourrait favoriser les moyens dont les coûts sont  
14 les moins élevés. Pourquoi? Parce qu'évidemment,  
15 c'est ceux-là qui vont passer en premier. Est-ce  
16 que... Mais on... Puis on a dit : « Bien, peut-être  
17 que ça risque de mettre en péril l'objectif du  
18 programme. Finalement, c'est des hypothèses que le  
19 GRAME fait. Mais le principal point que,  
20 finalement, notre procureur a relevé, c'est que les  
21 clients participants à la GDP Affaires ne semblent  
22 pas correspondre à la définition d'un fournisseur  
23 d'électricité. Donc, on va en parler, je vais  
24 laisser mon procureur parler de cette question dans  
25 son argumentation. Excusez-moi, je pense que je

1 suis rendue à... je n'ai pas dépassé ici.

2 Maintenant, la dernière question qu'on  
3 s'est posée, est-ce qu'il s'agit d'un tarif de  
4 gestion de la consommation? On observe qu'il y a  
5 beaucoup de... On comparait avec l'option  
6 d'électricité interruptible puis on trouve qu'il y  
7 a beaucoup d'adéquations entre la GDP Affaires puis  
8 l'option d'électricité interruptible si on regarde  
9 les modalités et crédits fixes, modalités de  
10 préavis, des plages d'interruption, à s'adresser à  
11 des clientèles spécifiques du Distributeur. Puis,  
12 bien, c'est deux moyens qui servent à réduire les  
13 besoins en puissance à la pointe du réseau. Donc,  
14 on trouve qu'il y a vraiment une très grande  
15 adéquation entre ces deux objectifs-là et entre les  
16 objectifs et les modalités de la GDP Affaires et de  
17 l'option d'électricité interruptible.

18 (13 h 59)

19 Pour nous, il serait cohérent de qualifier  
20 la GDP Affaires de tarif de gestion de la  
21 consommation. Évidemment, sous réserve, là, comme  
22 on l'a vu, de créer une notion d'agrégateur et de  
23 clarifier au client que le crédit associé à son  
24 effacement n'apparaîtra pas sur sa facture. Donc,  
25 toutes choses étant égales par ailleurs, on

1 continuerait de fonctionner à peu près de la même  
2 façon au niveau de la rémunération des clients et  
3 des agrégateurs.

4 Il y a peut-être un point là-dessus que  
5 j'aimerais apporter. On a vu, il y avait la  
6 décision... la réponse du Distributeur à la Régie,  
7 la réponse 7.3. On trouve ça à la pièce HQD-2,  
8 Document 1.2 en page 33. Le Distributeur disait  
9 que, bon, que c'était un exercice qui pouvait être  
10 fait mais pas réalisé dans des délais impartis. On  
11 pourrait peut-être juste souligner que le délai  
12 imparti ne nous semble pas problématique  
13 considérant la décision de la Régie de l'ordonnance  
14 de sauvegarde pour l'hiver deux mille dix-huit-deux  
15 mille dix-neuf (2018-2019).

16 J'avance. Les modalités du programme. Là,  
17 on a abordé cette question-là pour voir par rapport  
18 à l'engagement général, regarder quels sont les  
19 besoins finalement, est-ce qu'il y a des besoins  
20 des clients pour un engagement pluriannuel, est-ce  
21 qu'il y a des besoins du Distributeur pour un  
22 engagement de plus long terme de ses clients ou  
23 est-ce que le programme n'aurait pas besoin  
24 finalement qu'il soit établi sur une plus grande...  
25 un petit peu plus large qu'un an, de trois à cinq



1           ans? Est-ce que le programme lui-même n'aurait pas  
2           intérêt pour sa croissance à élargir son propre  
3           engagement pour lui-même?

4                        Donc, on s'est posé cette question-là.  
5           C'est pour ça qu'on a dégagé ça en trois parties.  
6           Un engagement pluriannuel, on a regardé, on a lu  
7           les observations. Évidemment, je suis restée sous  
8           l'impression que la problématique du niveau de  
9           l'incitatif, c'est plus relié au coût d'usage  
10          annuel, à chaque année combien ça coûte.  
11          Finalement, je vais-tu rentrer... le client va-tu  
12          rentrer dans son argent.

13                       Quand on regardait l'engagement  
14          pluriannuel, on a l'impression que les commentaires  
15          visaient plus, bien, j'ai des investissements à  
16          faire, j'aimerais ça les faire, mais finalement ma  
17          PRI, si ça tombe demain matin, je ne rembourserai  
18          pas mes frais. Donc, on a l'impression qu'il y a un  
19          peu des deux là-dedans. Donc, c'était notre  
20          réflexion sur finalement ça visait quoi un  
21          engagement pluriannuel puis ça sert à qui  
22          finalement par rapport à une variation de  
23          l'incitatif?

24                       Là, ce qu'on a entendu aussi, on a vu des  
25          questions sur l'engagement du client. Et, là, vous

1 me corrigerez si je me trompe, mais le Distributeur  
2 semblait dire, bien, il va falloir faire plus de  
3 travail pour savoir si on oblige, par exemple, les  
4 clients à s'engager sur une période plus longue.  
5 Mais, là, il va falloir peut-être leur donner un  
6 incitatif un peu plus intéressant. Mais, là, on  
7 vous soumet que tout reste à faire là-dessus. Si on  
8 voulait commencer à évaluer un engagement plus long  
9 des clients, il faudrait réfléchir, réfléchir et  
10 regarder c'est quoi l'incitatif qu'il faudrait  
11 rajouter puis c'est quoi les pénalités à faire, à  
12 mettre en place. On n'est pas là.

13 Je pense qu'il faudrait que... J'ai  
14 l'impression qu'il faudrait qu'il y ait une demande  
15 vraiment importante de la part du Distributeur. Il  
16 faudrait que le Distributeur veuille que ses  
17 clients s'engagent sur une plus grande période pour  
18 avoir une stabilité dans son programme. Et  
19 peut-être que dans les années suivantes, si le  
20 programme va « so, so » il ne va pas réussir à  
21 aller chercher ses mégawatts, peut-être qu'il  
22 pourra s'engager à dire, bien, on va essayer de  
23 rémunérer mieux mes clients, mais je vais demander  
24 aussi une obligation d'engagement.

25 Ce sera à venir. Mais on pense que pourquoi

1 pas. On a posé cette question-là pourquoi pas. Ce  
2 n'est pas nulle part. On n'a pas vu de discussion  
3 là-dessus. Mais pourquoi pas déjà tout de suite  
4 offrir un engagement de la part du Distributeur  
5 sur, je ne sais pas, deux, trois, cinq ans. Le  
6 programme comme tel est fait à titre d'un programme  
7 de long terme pour viser une réduction des  
8 approvisionnements de long terme. C'est ça que ça  
9 vise. Alors, pourquoi le Distributeur n'irait pas  
10 dans une direction de, ah, je vais m'engager pour  
11 trois à cinq ans.

12 (14 h 04)

13 Et, là, on a réfléchi, au GRAME, oui, mais  
14 tout d'un coup on trouve un approvisionnement dans  
15 dix ans qui, finalement, coûte moins cher. On ne va  
16 pas commencer à tu sais, à faire signer le  
17 Distributeur pour plus qu'un an, mais on vous dit  
18 que, finalement, on sait que ça prend trois,  
19 quatre, cinq ans avant de mettre un nouvel  
20 approvisionnement. Dans le meilleur des cas, trois  
21 ans. Donc, un engagement de trois à cinq ans, ça  
22 n'engagerait pas le Distributeur sur vingt (20)  
23 ans, comme une centrale de TCE, par exemple. Donc,  
24 on pense que c'est un engagement qui pourrait être  
25 fiable puis aider le programme à prendre son envol.

1                   Maintenant, dans notre rapport on  
2                   recommande que les mesures pour la GDP qui sont  
3                   envisagées lors d'adhésions soient indiquées,  
4                   répertoriées pour permettre un suivi par la Régie.  
5                   Je vais aller un peu plus rapidement. J'espère que  
6                   je vais arriver à quelque chose qui va vous  
7                   intéresser ici.

8                   On a regardé pour l'autre modalité du  
9                   programme. Évidemment, l'objectif du GRAME, c'est  
10                  de faire... que le programme refuse les groupes  
11                  électrogènes, moi, j'ai rajouté « de secours », là.  
12                  Ce n'est pas indiqué « de secours », mais on se  
13                  rappelle le fameux dossier... un instant, 3603,  
14                  qui, justement, était le mixte d'une demande d'une  
15                  option tarifaire interruptible, qu'on compare  
16                  aujourd'hui avec la GDP Affaires, mais, à l'époque,  
17                  il y avait l'autre option, groupes électrogènes de  
18                  secours. C'est une option tarifaire au même titre  
19                  que l'option interruptible.

20                  Donc, ce qu'on voit là, c'est que... on va  
21                  vous amener au tableau ici pour faire des  
22                  distinctions. On a un point sur l'utilisation de  
23                  chaudières à combustibles puis on a un point sur  
24                  l'utilisation d'un groupe électrogène. Là il n'est  
25                  pas certain que... il y a peut-être des clients qui

1 ont des chaudières de combustible qu'ils  
2 n'utilisent plus pour X raison. Des questions  
3 environnementales, qu'ils décident ne plus  
4 utiliser. Mais qui sont en « background », qui sont  
5 déjà. Puis il y a des gens qui ont des groupes  
6 électrogènes. On comprend, les hôpitaux, tous les  
7 groupes de services... les institutions doivent  
8 avoir des équipements pour assurer l'électricité,  
9 la fourniture en énergie pour le chauffage mais  
10 aussi l'électricité, les lumières, tout ça.

11 On comprend que les chaudières à  
12 combustible, habituellement, c'est des chaudières  
13 pour le chauffage. Donc, ce n'est pas tout à fait  
14 le même type d'équipement. Donc, on va essayer de  
15 faire la distinction entre les deux. Et là on ne  
16 sait pas, si là-dedans, il y a peut-être des gens  
17 qui ont à la fois des chaudières à combustible et  
18 aussi des groupes électrogènes, mais ce n'est pas  
19 nécessairement le cas. Ce n'est pas nécessairement  
20 additif, l'un et l'autre.

21 On pourrait penser qu'un hôpital va avoir  
22 les deux parce que, s'il y a une grosse panne de  
23 courant, bien, il veut aussi se chauffer avec des  
24 chaudières puis il veut que ça fonctionne puis il  
25 va avoir les groupes électrogènes pour partir sa

1 lumière. Tout est possible.

2 Donc, un petit mot sur les chaudières à  
3 combustible. Les chaudières à combustible, on peut  
4 associer ça à de la biénergie. On voit que la  
5 biénergie, dans la clientèle domestique, pour  
6 Hydro-Québec, c'est quelque chose qui... qu'on  
7 tente de maintenir. Pourquoi? Pour réduire,  
8 finalement, les impacts sur la pointe.

9 Il y a beaucoup de choses, là, qui sont...  
10 il y a des choses anciennes, qu'on essaie de  
11 maintenir, comme la bi... que le Distributeur  
12 essaie de maintenir, la biénergie résidentielle.  
13 Puis il y a d'autres choses qui s'en viennent aussi  
14 pour essayer de réduire cette fameuse pointe là. Il  
15 n'y a pas juste la GDP Affaires, il y a le tarif  
16 d'option à pointe critique qui s'en vient dans le  
17 dossier cet automne, qu'on va examiner. Il y a  
18 beaucoup de choses.

19 Et on a essayé... le Distributeur a essayé  
20 de... avec ses chauffe-eau interruptibles, mais là  
21 c'est en cours de processus. On a entendu des  
22 choses entre les... entre les lignes, que ça allait  
23 progresser mais ce n'est pas nécessairement gagné.  
24 Donc, on essaie de mettre de choses sur la table,  
25 justement, pour réduire les problèmes à la pointe.

1                   Mais j'en reviens à c'est quoi, finalement,  
2 l'utilisation de chaudières à combustible. Je vais  
3 vous expliquer pourquoi on n'est pas contre, à  
4 court terme, que ce moyen-là soit conservé dans la  
5 GDP Affaires. Il est certain qu'éventuellement, on  
6 aimerait ça que... tu sais, dans le monde idéal,  
7 là, qu'il y a juste du renouvelable au Québec, par  
8 exemple. Mais là, si on regarde de façon cohérente  
9 et avec qu'est-ce qu'il y a de disponible  
10 présentement, on pense que la biénergie est  
11 importante, là, à court terme.

12                   Puis là si on regarde... je fais un petit  
13 aparté. On est dans le dossier de TransÉnergie  
14 Québec, de TEQ, on a posé la question à TEQ :  
15 « Oui, mais vous envoyez tout le monde à  
16 l'électricité, avez-vous d'autres solutions? Avez-  
17 vous d'autres choses si vous convertissez tout le  
18 monde? » mais il n'y a pas de réponse. Je veux  
19 dire, ils ont toute leur équipe, six milliards  
20 (6 G) sur cinq ans mais il n'y a pas de réponse à  
21 ça.

22                   (14 h 10)

23                   C'est pour ça que je vous dis, en  
24 attendant, à court terme, la biénergie, une station  
25 de chaudières à combustible, le GRAME ne s'oppose

1 pas à une chose comme ça.

2 Maintenant, je vais aller... je vais  
3 essayer d'accélérer un peu parce que le temps  
4 passe. Je vais essayer de vous comparer les  
5 filières parce qu'on a parlé de TCE puis le  
6 chauffage au mazout, c'est quoi la différence.

7 Il y a une chose qu'on peut comprendre  
8 facilement. Admettons que vous feriez de  
9 l'électricité avec TCE, produire de l'électricité.  
10 Puis là vous envoyez ça dans le fil, il y a perte  
11 de transport, puis là vous chauffez à l'électricité  
12 à l'autre bout. La comparaison entre faire ça et  
13 avoir une chaudière de... pas au mazout, mais une  
14 chaudière au gaz naturel, on comprend que la  
15 chaudière au gaz naturel qui chauffe va avoir moins  
16 de perte que de produire l'électricité pour après  
17 ça aller chauffer. Donc, on comprend que tu vas  
18 utiliser le même type d'énergie, on va comparer des  
19 pommes avec des pommes, puis que là cette même  
20 énergie-là, finalement elle émet le même CO2 pour  
21 la même quantité de mètres cubes utilisés. Donc, on  
22 comprend que la centrale va émettre plus que de  
23 chauffer directement au gaz naturel. Ça, c'est  
24 facile à comprendre.

25 Maintenant quand on compare une pomme à une



1 orange, c'est un peu plus difficile. Il faudrait  
2 faire les chiffres précis, c'est pour ça qu'on vous  
3 a sorti ça. On sait qu'une centrale au mazout ou au  
4 diesel ça émet beaucoup plus de gaz à effet de  
5 serre qu'une centrale au gaz naturel. Mais là,  
6 quand on fait la distinction entre se chauffer  
7 directement avec la chaudière au mazout ou au  
8 diesel dans un appartement ou une maison, par  
9 rapport à la production d'électricité, il y a un  
10 autre facteur qui va rentrer en ligne de compte,  
11 c'est l'efficience des équipements personnels.

12 Parce qu'on rentre un mégawatt... je veux  
13 dire un mètre cube (1 m<sup>3</sup>), un litre (1 L), bien là  
14 il faut convertir tout ça, mais il faut voir c'est  
15 quoi la perte qu'on a. Donc ça, ça va dépendre...  
16 il va y avoir des grandes équations à faire, si on  
17 veut vraiment être certain de notre coup. Mais ce  
18 qu'on est certain c'est que les groupes  
19 électrogènes de secours, là, ça c'est nettement  
20 moins efficace. Ça, c'est la coche à part, puis ça  
21 on est sûr que les gaz à effet de serre, ça on a  
22 aucun doute sur la différence entre les deux.

23 Quand on va comparer une chaudière avec une  
24 production électrique au gaz naturel, là on peut  
25 avoir des doutes, ça va dépendre du type

1 d'efficience des chaudières à combustion.

2 Là, on vous a donné un petit tableau, les  
3 chaudières au mazout actuellement ce qui se vend  
4 sur le marché nord-américain. Évidemment, là il ne  
5 s'agit pas des anciennes chaudières, les anciennes  
6 chaudières, celles qui doivent être probablement en  
7 place dans la GDP Affaires.

8 On vous a soumis dans l'annexe du GRAME, je  
9 pense que c'est aux pages... à la page 33, donc  
10 c'est un extrait de notre dossier 3603 auquel on a  
11 participé en deux mille six (2006), donc c'est en  
12 annexe... en annexe de notre rapport. Puis en  
13 résumé, là je suis comme à la fin du rapport, donc  
14 je suis dans nos conclusions. Vous pourriez aller  
15 reconsulter ce que le GRAME a dit là-dessus, mais  
16 on avait conclu qu'une chaudière domestique  
17 actuellement c'est autour de soixante pour cent  
18 (60 %), ce qui est installé chez les gens.

19 Donc... donc, pour avoir l'heure juste de  
20 savoir comparer est-ce qu'on s'en va vers une  
21 centrale TCE, est-ce que ce serait moins polluant  
22 finalement que de faire des... que d'utiliser des  
23 chaudières? On n'est pas tout à fait... on n'est  
24 pas sûr que l'adéquation est dans un sens ou dans  
25 l'autre. C'est pour ça qu'on n'a pas trop de

1 problème, à court terme, à vivre avec des  
2 chaudières pour la GDP.

3           Maintenant, j'arrive au fameux groupe  
4 électrogène de secours. Vous avez lu dans notre  
5 rapport, on disait entre vingt-cinq (25 %) et  
6 trente-cinq pour cent (35 %) d'efficacité.  
7 D'efficacité... souvent, on dit : ah, c'est  
8 efficace à vingt-cinq pour cent (25 %) ou quatre-  
9 vingt pour cent (80 %), il faut comprendre si on  
10 faisait une petite soustraction, mettons tantôt on  
11 parlait de quatre-vingt pour cent (85 %), la perte  
12 finalement c'est quinze pour cent (15 %). Quand on  
13 dit qu'une chaudière est efficace à quatre-vingt-  
14 cinq pour cent (85 %), ça veut dire qu'il y a  
15 quinze pour cent (15 %) de perte énergétique par  
16 rapport au type de ressource qui est utilisé pour  
17 le chauffage, par exemple.

18           Là, on est à une perte de soixante-quinze  
19 (75 %)... soixante-cinq (65 %) à soixante-quinze  
20 pour cent (75 %) de perte par rapport au  
21 combustible utilisé. Ça fait que c'est sûr que ça  
22 coûte cher. C'est un peu pour ça qu'on vous disait  
23 au tout début : on pense que l'incitatif, ceux qui  
24 veulent plus d'incitatif, là, c'est sûr que ça  
25 coûte très cher parce qu'utiliser des groupes

1 électrogènes de secours, là, ça coûte très cher  
2 parce qu'il y a une perte énorme de combustible.  
3 T'as beau mettre du combustible, du combustible, ça  
4 s'en va tout en fumée, là. Soixante-quinze pour  
5 cent (75 %) ou soixante-cinq pour cent (65 %) qui  
6 s'en va en fumée. Donc, c'est vraiment une perte  
7 nette. C'est pour ça qu'on disait que la valeur de  
8 l'incitatif, dans l'avenir, c'est tout lié un peu  
9 ce qu'on essaie de vous montrer comme portrait.  
10 Cette valeur-là, elle va être portée, on a  
11 l'impression qu'il risque d'y avoir de la pression  
12 pour que ces gens-là qui sont au groupe électrogène  
13 de secours vont faire de la pression pour avoir un  
14 incitatif plus élevé, évidemment.

15 (14 h 15)

16 C'est pour ça qu'on vous disait de vraiment  
17 de noter c'est quoi la valeur, c'est combien qu'il  
18 y en a des... C'est-tu vraiment vingt pour cent  
19 (20 %) du programme qui utilise des groupes  
20 électrogènes de secours ou vous en avez cinquante  
21 pour cent (50 %).

22 Il va falloir que dans l'avenir ici, quand  
23 vous allez avoir des pressions pour l'augmentation  
24 du prix de l'incitatif, parce qu'il y a une  
25 croissance du prix du mazout consécutive, bien, il

1 va falloir savoir où est-ce qu'on s'en va, il va  
2 falloir savoir aussi combien qu'il y en a de gens  
3 qui sont, finalement, au groupe électrogène de  
4 secours. Ils sont où vos clients puis ils font  
5 quoi, tu sais, pour justifier les hausses puis,  
6 après ça, prendre un choix, faire un choix  
7 éventuellement de dire « Bien, finalement, si vous  
8 faites pas le choix aujourd'hui de nous accorder,  
9 de couper les groupes électrogènes, bien, peut-être  
10 qu'un moment donné vous allez vouloir le faire.  
11 Mais ça va vous prendre de l'information plus  
12 précise pour ça. »

13           Donc, vous savez ce qu'on vous recommande,  
14 l'exclusion de ce moyen d'effacement. Là, il y  
15 avait peut-être, j'aimerais ça rajouter un petit  
16 mot parce que peut-être il y avait monsieur Émond  
17 qui posait des questions sur le démarrage des  
18 groupes électrogènes, si ça ne pouvait pas, je ne  
19 sais pas exactement c'était quoi votre...

20           J'ai pas relu les notes sténos, c'est tout  
21 récent, mais on vous invite quand même à revoir,  
22 dans notre rapport en annexe, on en parle, on a des  
23 conclusions là-dessus. Dans ce dossier-là, on avait  
24 fait une analyse vraiment précise du nombre  
25 d'heures qu'il fallait que les groupes électrogènes

1 démarrent puis c'était quoi la valeur, finalement,  
2 de, en tout cas, vous allez voir, il y a des  
3 réponses qui pourraient peut-être vous éclairer là-  
4 dessus.

5           Donc, on pense pas que la GDP Affaires,  
6 c'est-à-dire que les groupes électrogènes ils  
7 peuvent être utilisés pour, finalement, éviter de  
8 faire ces essais-là à cause de l'appel d'Hydro-  
9 Québec. Donc, c'est un peu le... J'espère que c'est  
10 clair, là.

11           Maintenant j'arrive à la fin et j'en ai  
12 déjà dit un petit mot. Évidemment, on n'a pas de  
13 boule de cristal ici, on a des inquiétudes par  
14 rapport à la croissance de la demande électrique  
15 dans les années à venir. Donc, on pense qu'il faut  
16 agir avec prudence puis il faut agir rapidement.

17           La GDP Affaires c'est une des options qui  
18 vont être sur la table. Il va y avoir l'option  
19 tarifaire pour la pointe critique, marché  
20 résidentiel, peut-être un jour les interruptions de  
21 chauffe-eau et autres moyens qui vont être  
22 réfléchis et mis en place. Plus on va mettre de  
23 moyens, bien, plus on va éviter d'impact sur le  
24 bilan en puissance avec les conséquences que ça a  
25 d'une demande additionnelle en équipement

1 électrique.

2 Alors ça conclut ma présentation, merci  
3 beaucoup.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci Madame Moreau. Avez-vous des questions pour  
6 votre témoin? Je comprends qu'elle est disponible.  
7 Maître Turmel, pas de questions? Maître Gariépy?  
8 Monsieur Émond, avez-vous... Je vous remercie  
9 beaucoup, la formation n'aura pas de questions non  
10 plus.

11 R. Merci.

12 Q. **[137]** Alors je vous remercie. Oui?

13 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

14 J'aimerais juste aviser la Régie d'un petit détail.  
15 Pour la présentation du RNCREQ, changement de  
16 chapeau, on avait annoncé seulement un témoin,  
17 monsieur Pascal Cormier. Finalement, monsieur  
18 Philip Raphals va l'accompagner mais ça ne devrait  
19 pas étendre la durée de présentation.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait, je vous remercie beaucoup. Et là,  
22 effectivement, j'ai encore mis ROEÉ avant RNCREQ.  
23 Il semblerait que c'est « des » le Regroupement des  
24 organismes. Le D fait en sorte que vous passez  
25 avant le N pour national. Voilà, c'est

1 l'explication. Alors, on va prendre la preuve du  
2 ROÉÉ. Il y a toujours une logique.

3 (14 h 20)

4 PREUVE DU ROÉÉ

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Franklin  
7 Gertler pour le ROÉÉ. Notre témoin, monsieur Finet,  
8 est installé. Alors, on pourrait peut-être procéder  
9 à son assermentation aussitôt.

10

11 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce troisième (3e)  
12 jour du mois d'octobre, A COMPARU :

13

14 JEAN-PIERRE FINET, consultant, ayant une place  
15 d'affaires au 4568, rue Boyer, App. E, Montréal  
16 (Québec);

17

18 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
19 solennelle, dépose et dit :

20

21 INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Q. **[138]** Nous allons procéder donc avec l'adoption de  
23 la preuve, Monsieur Finet, c'est assez simple. Je  
24 vous réfère au document le C-ROÉÉ-0009 qui se  
25 trouve à être le rapport d'analyse du ROÉÉ en date



1 du vingt (20) août deux mille dix-huit (2018) et à  
2 la présentation que nous avons à l'écran, le C-  
3 ROÉE-0011, présentation du rapport d'analyse du  
4 ROÉE. Alors, je vous demande de m'indiquer si c'est  
5 vous qui... me confirmer que c'est vous qui avez  
6 préparé ces documents-là avec, je pense, monsieur  
7 Bertrand Schepper, mais si vous les adoptez...

8 M. JEAN-PIERRE FINET :

9 R. Oui.

10 Q. **[139]** ... comme pour valoir votre... la portion  
11 écrite de votre preuve ici dans la présente  
12 audience?

13 R. Oui, Monsieur.

14 Q. **[140]** Bon. Est-ce que vous avez... je pense que  
15 vous avez certains ajustements ou correctifs à  
16 apporter.

17 R. Je vais les faire au fur et à mesure, c'est  
18 relativement mineur.

19 Q. **[141]** O.K. Maintenant, nous avons annoncé un trente  
20 (30) minutes, je ne sais pas si ça va prendre  
21 jusqu'à trente (30) minutes, mais je vous invite à  
22 prendre votre temps puis de permettre à la Régie de  
23 bénéficier de votre expérience et de vos analyses  
24 et vos conclusions à la lumière de votre grande  
25 expérience quand même dans les matières de

1 conception et intervention des mesures d'efficacité  
2 énergétique et de gestion de la demande. Alors, à  
3 vous la parole, Monsieur Finet.

4 R. Merci. Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour,  
5 Madame, Monsieur les Régisseurs. On a bien compris  
6 vos instructions, ça ne sera pas trop long, là, on  
7 va aller à l'essentiel. Et notre réflexion a aussi  
8 évolué depuis le dépôt du rapport, donc on va vous  
9 faire part de nos réflexions additionnelles.

10 Notre perspective d'intervention, nous,  
11 dans ce dossier-là, c'est qu'on priorise  
12 l'exploitation du plein potentiel de la réduction  
13 et de la gestion de la demande en puissance avant  
14 l'acquisition de nouvelles capacités de production  
15 d'électricité et avant toute acquisition de nouvel  
16 approvisionnement de long terme. Donc, c'est dans  
17 ce but-là qu'on intervient, nous. C'est pour  
18 finalement... Donc, on est en faveur du programme,  
19 mais on voudrait qu'il se fasse plus de gestion de  
20 la demande en puissance avant toute autre  
21 acquisition.

22 On a cinq... on a cerné cinq enjeux, c'est-  
23 à-dire qu'on a pris une démarche plus scientifique,  
24 c'est-à-dire qu'on a été à la source justement en  
25 regardant le potentiel technicoéconomique de

1 gestion de la demande en puissance et ensuite on a  
2 essayé d'évaluer le potentiel commercial du  
3 Programme GDP Affaires.

4 (14 h 25)

5 Ensuite, on a regardé la question qui  
6 préoccupe la Régie aussi quant au recours à  
7 l'effacement par production locale d'électricité à  
8 partir d'énergie fossile, donc les groupes  
9 énergétiques, les groupes électrogènes de secours,  
10 pour ensuite parler, adresser un peu la question de  
11 l'engagement à long terme contractuel entre Hydro-  
12 Québec et les participants. Mais enfin, on va se  
13 faire part de nos observations sur l'utilisation du  
14 coût évité de court ou de long terme.

15 Le potentiel technico-économique de gestion  
16 de la demande en puissance avait été étudié par  
17 Hydro-Québec et Technosim il y a de cela six ans  
18 maintenant. Mais c'est important, je pense, de  
19 revenir à la base dans le cadre de ce dossier-là  
20 pour voir c'est quoi les mesures de gestion de la  
21 demande en puissance et quelles sont ses  
22 caractéristiques.

23 Juste pour vous dire, là, c'est vrai qu'un  
24 potentiel d'économie d'énergie on peut additionner  
25 chacune des mesures d'économie d'énergie pour

1 arriver à un total de potentiel technico-  
2 économique. Ce n'est pas le même cas avec la  
3 gestion de la demande en puissance, il faut y aller  
4 en fonction des usages. Mais les économies de  
5 puissance peuvent s'additionner entre... un usage  
6 avec l'autre, mais pas en dedans du même usage, là.  
7 Le chauffage, on peut le gérer de différentes  
8 manières, mais pas plusieurs fois.

9           Donc, c'est ça, on remarque que finalement,  
10 le chauffage des locaux est d'environ mille trois  
11 cents mégawatts (1300 MW), là, le plus grand  
12 potentiel. Il y a différentes mesures là-dedans,  
13 là, pour y arriver à ce potentiel-là. Mais il est,  
14 d'un point de vue technico-économique, là,  
15 d'environ treize cents mégawatts (1300 MW).

16           Chauffage de l'eau, c'est beaucoup plus  
17 petit et là, on parle juste du secteur commercial,  
18 là, je n'ai pas le résidentiel là-dedans, là, c'est  
19 juste en fonction de la clientèle à laquelle ça  
20 s'adresse. Chauffage de l'eau, c'est relativement  
21 faible, ce n'est pas un gros poste dans ce marché-  
22 là, c'est cent quarante mégawatts (140 MW).  
23 L'éclairage, c'est encore plus faible comme  
24 potentiel, c'est seulement dix mégawatts (10 MW).  
25 Et les groupes électrogènes, c'est six cent dix

1 mégawatts (610 MW).

2 J'avais mis dans le rapport six cent vingt  
3 (620) parce que j'avais mis tous les combustibles  
4 ensemble avec la... vous allez voir, la planche  
5 d'après, il y a la biénergie avec appoint gaz qui  
6 est dix mégawatts (10 MW), là, j'avais mis six cent  
7 vingt (620) en tout, là, mais c'est relativement  
8 une peccadille, là, c'est deux mille (2000). Donc,  
9 le potentiel technico-économique total de gestion  
10 de la demande en puissance, en deux mille douze  
11 (2012), évalué en deux mille douze (2012) était, et  
12 serait encore, à moins d'une mise à jour, de plus  
13 de deux mille mégawatts (2000 MW).

14 Donc, si on regarde les mesures, justement,  
15 vous regardez, elles sont catégorisées en fonction  
16 des usages. Vous avez les mesures de chauffage et  
17 ventilation, ce que moi j'ai mis « chauffage », là,  
18 mais c'est chauffage et tout le H-back, qu'on dit  
19 en anglais. CVAC. Donc, il y a un stockage  
20 thermique avec contrôle, la pompe à chaleur avec  
21 appoint combustible.

22 Q. **[142]** Un instant, juste, parce que ce n'est pas  
23 facile à voir, mais on pourrait peut-être le  
24 regarder à l'écran avec la pièce qui a été  
25 produite, là. O.K. C'est bon. Merci beaucoup.

1 R. Donc c'est ça, vous vous voyez, bon, « Biénergie »,  
2 « Gestion des températures de consigne »,  
3 « Réduction du débit d'air neuf », « Ventilation »,  
4 et caetera. Donc, tout ça, puis on va le voir, là,  
5 la planche d'ensuite, on le quantifie, ensuite on a  
6 les mesures d'eau chaude, mesures d'éclairage et  
7 autres mesures. Et vous voyez, la toute dernière  
8 mesure c'est « Groupes électrogènes de secours ».

9 Si on va à la planche suivante, là on a les  
10 chiffres qui vont avec et vous voyez le coût  
11 unitaire de la mesure qui a été étudiée à l'époque.  
12 Donc, vous avez les mesures qui sont incluses au  
13 PTÉ et c'était en fonction d'un coût évité,  
14 justement, et les mesures qui étaient exclues du  
15 PTÉ. Mais plus le coût évité augmente, bien plus on  
16 a des mesures qui s'incluent. Mais encore là, ça ne  
17 s'additionne pas, ça fait juste donner plus  
18 d'alternatives pour atteindre un objectif donné.

19 Je vous ferai remarquer quelques aspects.  
20 Vous voyez, vers le bas du haut, là, « Chauffage  
21 biénergie, 1360 MW, coût unitaire 26 \$ ». Celui  
22 d'ensuite, « Stockage thermique avec contrôle,  
23 26 \$, 1220 MW », et enfin, les groupe électrogènes  
24 de secours, c'est six cent dix mégawatts (610 MW).

25 Juste pour vous dire, là, les deux

1 premiers, donc... non, c'est-à-dire le premier, qui  
2 est le stockage thermique, c'est du déplacement de  
3 la demande. Donc, on va finalement déplacer la  
4 pointe un peu avant le temps normal qu'elle serait  
5 arrivée, là. On essaie justement d'aplatir cette  
6 courbe-là, tandis que les deux autres, le chauffage  
7 biénergie et les groupes électrogènes de secours,  
8 c'est de l'effacement. Donc, c'est ça. Il n'y a pas  
9 de déplacement avant ou après la pointe.

10 (14 h 30)

11 Ce que je veux aussi attirer votre  
12 attention, c'est que les groupes électrogènes de  
13 secours, c'est une mesure, je dirais, pratiquement  
14 d'autoproduction d'électricité qui se retrouve dans  
15 le potentiel de gestion de la demande en puissance.  
16 Donc, on peut faire la gestion de la demande en  
17 puissance de différents moyens. Bon. Je prends le  
18 RNCREQ qui disait que, bon, eux autres divisaient  
19 en trois : ceux qui ont des génératrices d'urgence,  
20 ceux qui peuvent réduire leur appel en puissance  
21 sur demande en réduisant leurs activités et ceux  
22 qui sont dotés ou peuvent se doter d'équipements  
23 non émetteurs de GES. Moi, je pense que cette  
24 segmentation-là est plus scientifique et comprend  
25 des mesures qui émettent des GES et d'autres qui

1 n'en émettent pas, mais qui donnent quand même un  
2 portrait global.

3 Q. **[143]** Juste aux fins des notes sténographiques,  
4 quand on dit « cette segmentation-là », vous parlez  
5 de celle qui se retrouve à la planche 6 de votre  
6 présentation?

7 R. Oui. Qui évoque le potentiel technico-économique de  
8 chaque mesure. Et donc, la seule qui pourrait  
9 s'apparenter à un approvisionnement à temps  
10 partiel, c'est les génératrices, les groupes  
11 électrogènes de secours. Alors c'est pour vous dire  
12 qu'il y a différents types de mesures qui composent  
13 un potentiel de gestion de la demande en puissance.  
14 Et il y en a qui ont différentes caractéristiques.  
15 Il y en a qui effacent; il y en a qui déplacent.  
16 C'est ça. Puis il y en a qui s'apparentent plus à  
17 de l'autoproduction.

18 Une fois qu'on a regardé le potentiel  
19 technico-économique puis qu'on a vu que c'est plus  
20 que deux mille mégawatts (2000 MW), et c'est  
21 sûrement plus aujourd'hui, ça fait quand même six  
22 ans, on a regardé le potentiel, qu'est-ce que le  
23 potentiel de gestion de la demande en puissance. On  
24 a essayé de parler à Hydro-Québec, de contester les  
25 réponses et d'essayer de voir c'est quoi le



1           potentiel ultime de gestion de la demande d'un  
2           point de vue commercial. Et bon! On a quand même  
3           évolué récemment. Monsieur Zayat disait il y a une  
4           couple de jours que, oui, ça peut être cinq cents  
5           (500) et même plus. C'est optimiste. C'était  
6           réaliste, et caetera.

7                        Moi, ce que je constate, c'est qu'il y a  
8           des barrières. C'est-à-dire que le potentiel  
9           commercial va être en fonction des barrières à  
10          l'adoption de ces mesures-là. Donc, il y a des  
11          barrières économiques. Et le soixante-dix piastres  
12          du kilowatt (70 \$/kW) est exactement là pour  
13          justement adresser cette barrière-là.

14                       Et il y a des barrières d'ordre  
15          organisationnel aussi. Quand on lit l'ensemble des  
16          observations qui ont été fournies par les  
17          participants au programme, à l'onglet D sur le site  
18          de la Régie, bon, on voit bien justement, il y a  
19          plusieurs participants qui ont dit, bien oui, ça  
20          nous coûte de l'argent, mais oui, en plus, ça  
21          dérange nos opérations, il faut s'adapter puis il  
22          faut faire rentrer des gars, des fois, pour partir  
23          la génératrice, puis et caetera, et caetera,  
24          différentes choses.

25                       D'autre part, il y a un nombre relativement

1       restreint de participants potentiels. C'est un  
2       petit marché. Ce n'est pas le marché résidentiel,  
3       c'est un marché affaires. Et donc, Hydro-Québec a  
4       une armée sur le terrain et ils connaissent les  
5       clients, et en plus des clients qui s'occupent de  
6       gros parcs de bâtiments. Donc, c'est facile d'aller  
7       chercher une grosse participation puis un gros  
8       impact. Et aussi Hydro-Québec a admis à plusieurs  
9       reprises, là, même encore avec monsieur Zayat, la  
10      modulation de la participation en fonction des  
11      besoins. Ils n'iront pas chercher mille mégawatts  
12      (1000 MW) de puissance là s'ils n'en ont pas besoin  
13      là.

14                Donc, nous, on évalue le potentiel d'ici à  
15      ce que ce soit fait de façon indépendante à au  
16      moins mille mégawatts (1000 MW). Donc, on pense  
17      que, avant d'aller chercher d'autres besoins en  
18      puissance que ce soit, même si vous considérez  
19      Bécancour, puis on y reviendra, ou autre moyen, de  
20      harnacher une rivière, et caetera, nous, il  
21      faudrait qu'on exploite le plein potentiel  
22      commercial du GDP Affaires avant.

23                L'étude, comme je vous disais tout à  
24      l'heure, l'étude du potentiel technico-économique a  
25      été réalisée en deux mille douze (2012). Depuis ce

1 temps-là, il y a eu des avancées technologiques.  
2 Par exemple, le stockage. Dans 4057, Hydro-Québec  
3 dans la présente cause tarifaire, Hydro-Québec  
4 mentionne d'ailleurs que le stockage électrique a  
5 connu un essor au cours des dernières années.  
6 J'aimerais bien ça qu'Hydro-Québec le quantifie.  
7 (14 h 35)

8 Donc, il a absolument besoin d'une mise à  
9 jour. Et Hydro-Québec d'ailleurs l'a admis dans une  
10 des demandes de renseignements... dans la demande  
11 de renseignements qu'on a faite est-ce que vous  
12 croyez que, bon... je ne sais pas comment on  
13 l'avait formulé mais, oui, Hydro-Québec a dit :  
14 « Oui, ça serait bien qu'on mette à jour cette  
15 étude-là. »

16 Et donc, par le fait même, nous, on croit  
17 que c'est une excellente opportunité d'étudier  
18 simultanément le potentiel commercial du programme,  
19 justement, en regardant les barrières.

20 Hydro-Québec aussi... Ah! non, ça c'est  
21 plus loin. En ce qui a trait au recours à  
22 l'effacement par production locale d'électricité à  
23 partir d'énergie fossile, donc les groupes  
24 électrogènes. C'est ça, moi, je vous ferais  
25 remarquer que les groupes électrogènes représentent

1 quand même près du tiers du potentiel technico-  
2 économique de gestion de la demande en puissance.

3 C'est... donc, c'est important. Le RNCREQ  
4 et le GRAME voudraient bien le bannir. Moi aussi,  
5 ultimement. Mais je ne pense pas d'un coup sec, de  
6 toute façon. Puis je pense que c'est encore plus  
7 rentable que Bécancour. Même... puis là je vais  
8 faire une parenthèse. Bécancour, il y a des frais  
9 fixes. Et, à mon avis, les frais fixes de  
10 Bécancour... même si ce n'est, je pense,  
11 théoriquement pas possible de l'utiliser, là. Les  
12 frais fixes de Bécancour sont moindres que les  
13 frais fixes que monsieur Raymond vous parlait tout  
14 à l'heure, de vingt-deux dollars et quelques du  
15 kilowatt. Donc, juste ça, en partant, je pense que  
16 c'est moins économique le Bécancour que cette  
17 option-là.

18 Q. **[144]** Il y a des frais fixes qui sont plus ou  
19 moins, là?

20 R. D'après moi, les frais fixes de Bécancour sont plus  
21 dispendieux que de payer pour réserver de la  
22 puissance d'un participant du GDP Affaires.

23 Là j'ai dit, « coût évité », ce n'est pas  
24 le coût évité, c'est le coût unitaire, dont on a vu  
25 tantôt, là, de trente dollars (30 \$), puis je pense

1 que c'était vingt-six dollars (26 \$) du  
2 kilowatt/an. Donc, cette mesure-là, des groupes  
3 électrogènes, elle n'est pas chère.

4           Donc, ce qu'on voit, c'est qu'il y a des...  
5 à notre avis, il y a des mesures plus... des  
6 mesures polluantes qui sont plus rentables pour les  
7 clients que les mesures moins polluantes. C'est-à-  
8 dire que Hydro-Québec a opté pour une simplicité de  
9 son programme. C'est vrai que plus c'est simple  
10 pour le participant, bien, plus c'est simple à  
11 commercialiser puis tout ça. Sauf qu'on se trouve à  
12 avoir, à mon avis, des aides financières qui sont  
13 exagérées pour des mesures polluantes, comme les  
14 groupes électrogènes et même, je dirais, la  
15 biénergie.

16           Hier soir, j'ai soupé avec... justement, un  
17 gestionnaire de commission scolaire qui contrôle  
18 beaucoup de bâtiments puis qui participe dans le  
19 GDP Affaires. Et je lui demandais quelle mesure  
20 qu'il utilisait, justement, pour participer, pour  
21 aller effacer de la puissance. Il m'a dit, entre  
22 autres, qu'il utilisait la biénergie. Il dit :  
23 « Dans le temps, nous, on avait des systèmes  
24 biénergie puis on avait un module de contrôle,  
25 puis, tout ça, ça a été arrêté en deux mille six

1 (2006). Mais, il dit, comme les modules de contrôle  
2 d'Hydro-Québec ne fonctionnaient pas à l'époque, il  
3 a fallu que je le modifie. - Puis? - Puis donc,  
4 c'est ça, mais je suis rentré dans mon argent dans  
5 un an. Puis donc, c'est ça, la mesure va être  
6 encore valable pour les prochaines années. » Sauf  
7 qu'entre vous et moi, un an de « payback », c'est  
8 court.

9 Et donc, c'est pour ça qu'on suggère, nous,  
10 que la valeur... que l'aide financière soit faite  
11 en fonction de la valeur réelle d'un kilowatt  
12 effacé. Mais la valeur réelle, ça veut dire une  
13 valeur qui est quand même... bon. Puis là, je  
14 dirais plus, versus le coût évité et non pas de la  
15 mesure, mais ça devrait tenir compte du coût évité  
16 d'Hydro-Québec, de un.

17 Ça devrait inclure aussi l'investissement  
18 requis pour les participants. C'est vrai que, pour  
19 chacun des participants, on va arriver à un  
20 résultat avec des « cennes » différentes un de  
21 l'autre. Mais, quand même, on peut avoir une idée  
22 ballpark de la rentabilité moyenne d'une mesure  
23 versus une autre.

24 En ce moment, en passant, le soixante-dix  
25 piastres (70 \$), tant qu'à moi, c'est un

1 encouragement à acquérir des groupes électrogènes  
2 de puissance, là. Tu sais, ça fait plus que payer  
3 le gaz qui va dedans, là, tu sais. Et le client est  
4 bien content parce que s'il manque d'électricité,  
5 il va pouvoir l'utiliser lors des pannes de courant  
6 puis tout ça. Mais, tant qu'à moi, l'aide  
7 financière est exagérée pour ça. Elle l'est aussi  
8 pour la biénergie.

9           Donc, c'est ça, ça devrait tenir compte de  
10 l'investissement requis pour le participant. On ne  
11 veut pas que les gens se mettent non plus à acheter  
12 des réservoirs de mazout puis, et caetera, puis des  
13 fournaies au mazout puis tout ça. Mais ceux qui en  
14 ont, par contre, ils ont un coût d'investissement  
15 qui est relativement faible, qui est une question  
16 de contrôle. Et donc, c'est ça, ça devrait tenir  
17 compte aussi des caractéristiques  
18 environnementales.

19           Donc, c'est pour ça que, nous, on  
20 recommande de moduler l'aide financière du  
21 programme en fonction de ces critères-là. Et on  
22 donne un exemple ici, là, qui... bon, les groupes  
23 électrogènes pourraient être de trente dollars  
24 (30 \$) du kilowatt. Puis il ne devrait pas y avoir  
25 un h à côté...

1 Q. [145] Quand vous dites « ici », c'est à la planche  
2 11. Parce que c'est difficile à suivre après, c'est  
3 ça.

4 (14 h 40)

5 R. Désolé pour les auditeurs. La planche 11. Et donc,  
6 c'est ça, il ne devrait pas y avoir de h, là, c'est  
7 en termes de dollars par kilowatt/an. Donc c'est  
8 ça, nous, on donne comme suggestion, là, peut-être  
9 trente dollars (30 \$) pour les groupes  
10 électrogènes, cinquante (50 \$) pour la biénergie.  
11 Puis les mesures de stockage thermique ou  
12 électrique même, par exemple, dépendamment des  
13 batteries, là, on a vu Stallion, Stallion c'est  
14 une... c'est pour un réseau, mais ça peut être  
15 aussi pour des gros clients, là, donc au lieu de...  
16 Ça pourrait facilement remplacer une génératrice,  
17 là, un groupe électrogène de secours. Donc... donc,  
18 c'est ça. Nous, on suggère de moduler les aides  
19 financières en fonction de ces critères-là.

20 Concernant les modalités d'un engagement  
21 contractuel à long terme avec les participants,  
22 nous, on souhaite... bien... que ce soit un  
23 engagement mutuel. C'est souhaité par les  
24 participants. Les participants ne veulent pas,  
25 justement ce qui arrive en ce moment. Ils veulent



1 la stabilité, ils ne veulent pas que... investir  
2 dans une mesure qui va avoir un retour sur  
3 l'investissement de trois-quatre ans, par exemple,  
4 pour finalement voir le programme changer dans un  
5 an ou deux puis finalement pas rentrer dans leur  
6 argent.

7           Donc, les... à notre avis, les participants  
8 sont prêts puis ils demandent même, si vous  
9 regardez les documents en observation, les  
10 participants demandent un engagement d'Hydro-Québec  
11 et sont prêts, pour plusieurs. Encore là, il y a  
12 différentes catégories de participants. Ils sont  
13 prêts, pour plusieurs, à prendre cet engagement-là.  
14 Les... je vous ferai remarquer qu'à peu près la  
15 moitié des participants dans le programme c'est  
16 soit des écoles, des hôpitaux ou des usines. Les  
17 écoles puis les hôpitaux, ils n'iront pas nulle  
18 part, là. Eux, ils sont prêts, puis ils sont prêts  
19 à s'engager pour longtemps aussi. Puis je suis pas  
20 mal sûr que pas mal d'autres clients aussi sont  
21 prêts à s'engager pour longtemps, dans la mesure où  
22 c'est un engagement mutuel, là, ça marche sur les  
23 deux côtés.

24           Et nous, on pense que oui, un engagement de  
25 cinq ans faciliterait la justification de

1 l'utilisation du coût évité de long terme ou en  
2 tout cas ou d'un coût évité autre que celui de  
3 court terme.

4 Alors Hydro-Québec aussi, c'est vrai, avant  
5 que j'oublie, Hydro-Québec avait évoqué des... des  
6 contraintes par rapport à, justement, les  
7 négociations de baux avec les nouveaux locataires  
8 et les ventes d'immeubles. Encore là, les hôpitaux  
9 puis les écoles, ça ne se vend pas régulièrement,  
10 c'est relativement stable. Moi, je vous dis que les  
11 contraintes, prenez ça avec un grain de sel, ça  
12 s'applique à peut-être deux-trois participants, là,  
13 puis encore... c'est pas... c'est loin d'être  
14 catastrophique comme contrainte.

15 Coûts évités de long terme ou court terme.  
16 Ni l'un ni l'autre. Dans le sens qu'on a eu,  
17 justement, la réunion sur les coûts évités la  
18 semaine dernière et donc... je pense que ni l'un ni  
19 l'autre n'est approprié. C'est ni un coût évité de  
20 court terme équivalent au marché de l'UCAP, c'est  
21 ni un coût évité non plus de long terme sur vingt  
22 (20) ans. Et nous, on croit qu'Hydro-Québec devrait  
23 développer, un peu comme d'ailleurs monsieur  
24 Raymond le proposait tout à l'heure, là, des coûts  
25 évités qui reflètent plus les... ces différents

1 types d'approvisionnement-là, entre guillemets.  
2 Parce que... est-ce que c'est un approvisionnement  
3 ou c'est... c'est peut-être le cas ou ça ne l'est  
4 pas, là, justement, dépendamment des mesures.

5 O.K. Donc... Juste aussi un petit point  
6 avant que j'oublie, coût évité de long terme ou  
7 court terme, les génératrices... vous vous  
8 inquiétiez aussi pas mal du coût évité, à savoir si  
9 on devrait considérer transport et distribution  
10 dans le coût évité. Encore là, je vous dirais que  
11 ça dépend des mesures. Une génératrice puis une  
12 biénergie vont éviter des coûts de transport et  
13 distribution, mais pas des mesures qui font du  
14 déplacement de la charge. Donc, encore là, vous  
15 voulez... vous voyez, tout est relatif, ça dépend  
16 encore là des différentes mesures.

17 Donc, les conclusions et recommandations.  
18 Bien, nous, c'est... c'est de le considérer comme  
19 potentiel commercial d'ici à ce qu'une étude soit  
20 entreprise officiellement de mille mégawatts (1000  
21 MW) de la demande en puissance. De demander à  
22 Hydro-Québec de présenter une évaluation formelle  
23 de ce potentiel-là lors de la prochaine... de la  
24 révision du potentiel de gestion de la demande en  
25 puissance. Puis ça, je pense que tout le monde est

1 d'accord aussi sur le besoin de mettre cette étude  
2 à jour là. Cette étude-là à jour.

3 (14 h 46)

4 De demander à Hydro-Québec aussi que la  
5 prochaine étude considère l'impact du stockage  
6 d'énergie en tant que nouvelle mesure de la gestion  
7 de la demande en puissance. Que le programme soit  
8 modifié afin que l'aide soit modulée en fonction de  
9 son coût évité, d'une part, mais de  
10 l'investissement qu'il représente pour le client et  
11 de ses qualités environnementales. Que la  
12 participation au Programme GDP Affaires soit  
13 conditionnelle à un engagement de cinq ans de la  
14 part des participants. Et encore là, ça peut être,  
15 comme je vous dis, il y a une grosse partie de la  
16 clientèle qui est prête à signer cinq ans. Et si  
17 vous voulez, aussi, vous pouvez considérer une  
18 modulation de l'aide en fonction de l'engagement,  
19 là, s'il y en a qui sont prêts à s'engager pour  
20 deux ans ou trois ans. Mais le montant d'aide  
21 financière pourrait être aussi ajusté en  
22 conséquence. C'est tout.

23 Ah, je pense que j'avais d'autres  
24 commentaires... Vous avez parlé de la dégressivité,  
25 aussi, des... de l'aide financière. Moi, les tarifs

1 ne sont pas dégressifs puis je ne vois pas pourquoi  
2 on irait de façon dégressive, là, je ne comprends  
3 peut-être pas exactement l'enjeu, mais je ne pense  
4 pas qu'on... Je pense qu'il faut payer en fonction  
5 de la valeur. Puis la valeur n'est pas dégressive,  
6 tant qu'à moi. Puis ça serait trop complexe, aussi,  
7 d'ailleurs.

8 Est-ce que c'est un programme d'efficacité  
9 énergétique ou non? Encore là, je vous ai dit, il y  
10 a une partie approvisionnement là-dedans, mais tant  
11 qu'à moi, ça demeure un programme d'efficacité  
12 énergétique, un programme de gestion de la demande  
13 en puissance. Le GRAME référait au 3473, je pense  
14 qu'à l'époque, il y avait Hydro-Québec qui avait  
15 déposé un document qui disait : « Bien, il y a  
16 trois volets à l'efficacité énergétique :  
17 l'économie d'énergie, la gestion de la demande en  
18 puissance et l'utilisation judicieuse », un peu  
19 comme avec le PUEÉ dans les réseaux autonomes. Non,  
20 moi, tant qu'à moi, nonobstant les génératrices  
21 d'urgence, ça demeure un programme d'efficacité  
22 énergétique parce que c'est un programme de gestion  
23 de la demande en puissance.

24 Et donc, c'est tout, je pense que j'ai  
25 parlé du TCE... Oui, c'est tout.

1 Q. **[146]** O.K. Monsieur Finet, je... Merci. Juste, je  
2 pense, deux, trois autres petites choses à vous  
3 demander. Vous avez parlé dans vos recommandations,  
4 vous avez repris, mais est-ce que vous avez des  
5 recommandations concernant la question de suivi qui  
6 pourrait être recommandé ou retenu par la Régie  
7 concernant le montant ou la quantité de... nombre  
8 de mégawatts? On parle maintenant, comme vous avez  
9 mentionné, cinq cents (500), mais est-ce que vous  
10 avez des recommandations à faire concernant le  
11 suivi du programme?

12 R. Bien oui, c'est-à-dire de le reconduire et sans  
13 restrictions autant que possible. Mais comme je  
14 disais, d'essayer d'étudier les changements qu'on  
15 propose le plus vite possible, de sorte à ce qu'on  
16 accorde une aide financière juste à la mesure  
17 qui... de sorte à ce qu'il n'y ait pas de  
18 distorsion. Parce qu'un peu comme je vous disais  
19 tout à l'heure, là, si on encourage l'achat de  
20 groupes électrogènes, ce n'est pas ça le but du  
21 programme nécessairement, là. Donc, c'est de faire  
22 les études entre-temps pour, justement, arriver à  
23 une détermination, une modulation de l'aide  
24 financière, là, appropriée.

25 Q. **[147]** O.K. Puis je sais que vous aviez des points à

1 faire par rapport à certaines autres présentations  
2 ou preuves, je ne sais pas si vous avez couvert vos  
3 points?

4 R. Pas mal, oui.

5 Q. **[148]** FCEI puis le...

6 R. Oui.

7 Q. **[149]** ... ACEF du Québec et RNCREQ, oui?

8 R. Oui.

9 Q. **[150]** O.K. Bien, c'est bon.

10 R. Bien, entre autres, juste... Bon, je faisais juste  
11 remarquer que dans la présentation de l'ACEF de  
12 Québec, là, on disait que les participants ne  
13 feraient que déplacer leur consommation d'une heure  
14 à l'autre, préchauffage ou reprise de charge.  
15 Premièrement, non, c'est, comme je vous disais,  
16 biénergie et groupes électrogènes, ce n'est pas du  
17 déplacement de la charge, c'est de l'effacement. Et  
18 le préchauffage des locaux, par exemple, c'est une  
19 mesure qui est, à ce que je sache, assez  
20 limitative, là, comme quoi on ne peut pas  
21 surchauffer à quarante degrés Celcius (40 °C) une  
22 classe d'école jusqu'à tant que... jusqu'à ce que  
23 la température revienne à... à l'idéal, là, pour le  
24 début des classes. Donc, c'est ça.

25 À part ça, j'ai parlé de celui de monsieur

1 Raymond. La FCEI, bien la FCEI recommandait de ne  
2 pas contraindre l'utilisation de groupes  
3 électrogènes, je suis d'accord, mais pour d'autres  
4 raisons, là, parce qu'aussi, c'est moins cher que  
5 Bécancour et parce que c'est plus flexible aussi.  
6 Mais ce n'est pas l'idée de garder ça ad vitam  
7 aeternam, l'idée est de, justement, ne pas  
8 favoriser son utilisation avec l'aide financière,  
9 mais quand même, ne pas exclure un tiers du  
10 potentiel qui existe. Le reste, j'ai pas mal tout  
11 passé, oui.

12 (14 h 51)

13 Q. **[151]** O.K. Merci beaucoup.

14 R. Merci.

15 Q. **[152]** Alors, le témoin est prêt pour le contre-  
16 interrogatoire, le cas échéant.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci beaucoup. Maître Turmel, pas de questions?

19 Maître Gariépy?

20 Me ANNIE GARIÉPY :

21 Pas de questions, merci.

22 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[153]** Une question.

25 R. O.K.



1 Q. **[154]** Je vais prendre votre planche 11 puis votre  
2 recommandation 5. Dans votre planche 11, en fait,  
3 le tableau qui est là reprend la page 18 de votre  
4 mémoire et ce tableau-là, c'était indiqué :

5 À titre indicatif et en nous fiant à  
6 l'évaluation du PTÉ, le ROEÉ suggère à  
7 la Régie des aides financières  
8 potentielles afin d'exemplifier son  
9 propos.

10 Alors, les montants que vous avez à votre planche  
11 11, c'est pas des montants que vous proposez en  
12 soi, c'était à titre d'exemple pour les programmes  
13 ou pour les types de groupes électrogènes biénergie  
14 et mesures de stockage.

15 R. Oui.

16 Q. **[155]** O.K. Et si je comprends bien, votre tableau  
17 avec votre recommandation 5, ce que je comprends  
18 c'est que quand vous dites que l'aide financière  
19 soit modulée en fonction de son coût évité, d'une  
20 part, et de l'investissement qu'il représente,  
21 c'est que vous, vous seriez plus en faveur d'une  
22 prime fixe, pas dégressive mais fixe...

23 R. Oui.

24 Q. **[156]** ... qui serait liée à un coût évité, par  
25 exemple, de fourniture liée pour le Distributeur et

1 que la portion qui serait liée à l'investissement,  
2 donc ne pas rémunérer la portion investissement du  
3 client dans cette prime fixe là mais, plutôt,  
4 d'offrir des aides financières comme dans un cas  
5 d'intervention en efficacité énergétique. Donc, si  
6 le client veut acheter des... le CVAC, je cherche  
7 le...

8 R. Oui, le...

9 Q. [157] ... le chauffage et climatisation ou s'il  
10 doit acheter des équipements de stockage  
11 électriques, il pourrait avoir des aides  
12 financières du Distributeur à cet effet-là.

13 R. Non. C'est pas ça nécessairement, non. C'est dire  
14 que, plutôt que de donner soixante-dix piastres  
15 (70 \$), c'est de donner en moyenne soixante-dix  
16 piastres (70 \$) mais de le moduler en fonction de  
17 ces critères-là.

18 Autrement dit, je reprends mon exemple de  
19 client avec sa biénergie qui, lui, a soixante-dix  
20 piastres du kilowatt (70 \$/kW) et qui rentabilise  
21 son installation en un an, bien, tant qu'à moi, la  
22 rentabilité sur un an c'est un peu rapide,  
23 finalement. Ça pourrait être sur trois ans et donc,  
24 si on lui donnait, par exemple, cinquante piastres  
25 (50 \$) plutôt que soixante-dix piastres (70 \$),

1 bien, lui, sa rentabilité serait de deux, trois  
2 ans, par exemple. Je dis ça ballpark.

3 Q. [158] Mais comment vous faites un programme sans  
4 faire du cas par cas comme ça? C'est parce que cas  
5 par cas c'est plus facile dans des cas de programme  
6 d'efficacité énergétique où vous accordez une, je  
7 vais dire ça comme ça, une subvention...

8 R. Oui.

9 Q. [159] ... pour l'achat d'un équipement. Mais si  
10 vous voulez faire une prime fixe mais de dire une  
11 prime, lui, il a déjà son équipement biénergie, lui  
12 il l'a pas, il faudrait qu'il l'acquière...

13 R. Non.

14 Q. [160] ... comment vous faites ça?

15 R. Bien, c'est justement, c'est pas pour que les gens  
16 acquièrent d'autres équipements nécessairement,  
17 c'est pour profiter de ce qui existe sur place.  
18 C'est-à-dire qu'on veut surtout pas que demain  
19 matin tous les clients de la GDP Affaires ou, en  
20 tout cas, toute la clientèle visée, ait un  
21 incitatif à aller chez Rona puis s'acheter une...  
22 bien, Rona, s'acheter une grosse génératrice. Et  
23 donc, c'est ça.

24 Et on veut faire en sorte que ceux qui en  
25 ont des génératrices, bien, que ça paie le gaz qui

1 va dedans puis, peut-être, un petit bonus, un petit  
2 bonbon pour les garder intéressés. Mais pas leur  
3 donner le double de ce que ça vaut.

4 Q. **[161]** Je comprends ce bout-là. J'essayais juste de  
5 voir avec des équipements autres que des  
6 génératrices ou des groupes électrogènes. Donc, si  
7 vous voulez acquérir des automatismes pour gérer la  
8 température...

9 R. Oui.

10 Q. **[162]** ... ça, est-ce que vous l'incluez dans la  
11 prime fixe et le Distributeur doit évaluer au cas  
12 par cas la prime qui doit être faite selon ce que  
13 le client a déjà des automatismes ou qu'il n'a pas  
14 et qu'il doit acquérir des... Est-ce que vous  
15 faites une différence dans vos primes en fonction  
16 de ce qu'il a déjà ou n'a pas?

17 R. Bien, c'est-à-dire que c'est, encore là, c'est pas  
18 toutes les mesures qui requièrent un grand  
19 investissement. On veut pas nécessairement que les  
20 gens aillent s'acheter, fassent des investissements  
21 à tout casser mais de changer les horaires,  
22 d'installer des contrôles, d'utiliser des  
23 équipements qu'ils ont déjà comme ceux... Il y a  
24 encore un parc inutilisé de biénergie et ça, donc,  
25 les gens sont prêts à l'utiliser et, justement,

1 sans que ça requière un investissement à tout  
2 casser.

3 Q. **[163]** Je vous remercie beaucoup, ça répond à mes  
4 questions.

5 R. Merci.

6 Q. **[164]** À moins que vous ayez un réinterrogatoire?

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Merci, non.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors je vous remercie beaucoup, Monsieur Finet, et  
11 vous êtes maintenant libéré.

12 (14 h 52)

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Merci beaucoup.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Ça va maintenant être le tour du RNCREQ.

17 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

18 Bonjour, Prunelle Thibault-Bédard.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je sens qu'il y a une interversion.

21 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

22 Oui. Mais, bien qu'on n'étire pas à demain matin  
23 finalement on a décidé de maintenir le petit  
24 échange qu'on avait fait avec le SÉ, donc ils vont  
25 passer avant nous.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

4 S'il n'y a pas d'objection.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Non.

7 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

8 Merci.

9 PREUVE DE STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bonjour, Maître Neuman. Vous vous souvenez du dix  
12 (10) minutes?

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Absolument.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Nous sommes tout à fait au courant. Nous avons...  
19 nous avons fait des adaptations en conséquence. Si  
20 vous permettez, je vais juste... Bon.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Alors, je pense que vous allez devoir introduire  
23 vos témoins.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Oui. Absolument, je vais les introduire. Oui.

1 D'abord, je me présente. Bonjour, Madame la  
2 Présidente. Bonjour, Madame, Monsieur les  
3 Régisseurs. Dominique Neuman pour Stratégies  
4 énergétiques. Nous avons deux témoins, monsieur  
5 Jacques Fontaine et monsieur Jean-Claude  
6 Deslauriers qui sont prêts à être interrogés et  
7 être assermentés au préalable.

8  
9 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce troisième (3e)  
10 jour du mois d'octobre, ONT COMPARU :

11  
12 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une  
13 place d'affaires au 10946, avenue de Rome, Montréal  
14 (Québec);

15  
16 JEAN-CLAUDE DESLAURIERS, consultant en énergie,  
17 ayant une place d'affaires au 2500, rue des Frênes,  
18 Chertsey (Québec);

19  
20 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
21 solennelle, déposent et disent :

22  
23 INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Q. [165] Merci. Bonjour. Alors, ma première question  
25 s'adresse à monsieur Deslauriers.

1 M. JACQUES FONTAINE :

2 R. La preuve peut-être!

3 Q. **[166]** Pardon?

4 R. Reconnaître la preuve.

5 Q. **[167]** Oui. Oui. Bon. En tout cas, peut-être...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Q. **[168]** On va... Bon. On prend des minutes, là.

10 Monsieur Deslauriers et Monsieur Fontaine, est-ce  
11 que vous reconnaissez tout deux avoir participé à  
12 la rédaction de la pièce C-SÉ-0009, SÉ-0001,  
13 Document 1, qui est votre rapport intitulé « La  
14 reconnaissance de la rentabilité et la reconduction  
15 du Programme GDP Affaires d'Hydro-Québec  
16 Distribution »?

17 M. JACQUES FONTAINE :

18 R. Oui, je le reconnais.

19 Q. **[169]** Monsieur Deslauriers.

20 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

21 R. Oui, je le reconnais, même si mon rôle a été plus  
22 étroit que celui de monsieur Fontaine.

23 Q. **[170]** Je vous remercie beaucoup. Alors, Monsieur  
24 Deslauriers, quelle est votre position quant aux  
25 coûts évités de transport servant à l'évaluation de



1 la rentabilité du programme?

2 R. Bien, nous constatons que HQD fait une erreur en  
3 proposant de tenir compte des coûts en transport  
4 évités dans le programme. En effet, les pointes  
5 individuelles de chacun des clients ne sont pas  
6 modifiées par le programme. En outre, le client  
7 participant au GDP a l'option de ne pas  
8 interrompre.

9 De plus, l'absence d'engagement à long  
10 terme de chaque client ne permet pas de planifier  
11 ou de s'abstenir de construire des équipements de  
12 transport dans la zone de réglage du Transporteur.

13 Il est important de bien comprendre comment  
14 est planifié le réseau du Transporteur. Le réseau  
15 est principalement planifié avec l'outil qu'on  
16 appelle les écoulements en puissance. Ça fait que  
17 premièrement, dans les écoulements en puissance, ce  
18 qu'on a, c'est une pleine utilisation de la  
19 capacité des équipements de production, la pleine  
20 capacité des interconnexions.

21 (15 h 01)

22 Et deuxièmement de la charge de pointe sur  
23 le réseau, plus la marge de stabilité, de fiabilité  
24 selon les normes du FERC puis du NPCC plus une  
25 marge additionnelle qui est testée à l'occasion

1 dans les écoulements en puissance, de quatre mille  
2 mégawatts (4000 MW) pour tenir compte de la pointe  
3 exceptionnelle possible, due aux aléas climatiques.  
4 Tel que c'est indiqué... parce que vous pouvez  
5 vérifier ça dans le dossier de la cause tarifaire  
6 actuelle du Transporteur, dossier R-4058-2018,  
7 pièce B-0031, HQT-9, Document 1, page 8, lignes 25  
8 à 32, où on va vous parler de ça.

9 Hydro-Québec n'a absolument pas démontré  
10 qu'il y aurait des ajouts d'équipements spécifiques  
11 en transport qui seraient évités par le Programme  
12 GDP. Même dans la condition de pointe  
13 exceptionnelle... Je vais faire une parenthèse là-  
14 dessus, là, vous irez vérifier. Historiquement,  
15 c'est arrivé une fois en deux mille six (2006) que  
16 le test de la pointe exceptionnelle a demandé des  
17 équipements, ce qui est mentionné dans la référence  
18 que j'ai donnée, là. Donc, c'étaient des bancs de  
19 condensateurs sur la boucle de Montréal. C'est en  
20 deux mille six (2006). Depuis ce temps-là, il n'y  
21 en a pas eu. Donc, le réseau a toujours été capable  
22 de passer la pointe exceptionnelle avec les  
23 équipements présents.

24 Et dans cette référence-là, le Transporteur  
25 nous dit qu'il n'y a pas de prévision

1 d'équipements, d'addition d'équipements pour la  
2 pointe exceptionnelle. Ça veut dire que vouloir  
3 mettre des coûts évités à cause du GDP, ça ne tient  
4 pas la route, même dans les cas de pointe  
5 exceptionnelle. Donc, ça n'a pas de sens. Mais ça  
6 me dit aussi que le réseau... le réseau du  
7 Transporteur a peut-être des surcapacités en  
8 quelque part, mais ça c'est une autre question.

9           Donc, il n'y a pas de démonstration de HQP,  
10 de HQD, que c'est nécessaire. Donc, il n'y a aucune  
11 raison de tenir compte de ces coûts évités-là.  
12 L'ACEF de l'Outaouais a proposé de soustraire  
13 seulement cinquante pour cent (50 %) des coûts  
14 évités de transport, proposé par Hydro-Québec.

15           Évidemment, nous, nous croyons, au  
16 contraire, que l'ACEF... au contraire de l'ACEF de  
17 Québec, que c'est cent pour cent (100 %) qu'il faut  
18 enlever. On ne doit pas tenir compte de ça parce  
19 que c'est inexistant. Il n'y en a pas de coûts.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Q. [171] Merci, Monsieur Deslauriers. Je passe à  
22 monsieur Fontaine. Pourquoi considérez-vous que les  
23 coûts évités ne devraient pas tenir compte des  
24 coûts évités en distribution servant à l'évaluation  
25 de la rentabilité du Programme?

1 M. JACQUES FONTAINE :

2 R. Bien je pense, comme monsieur Deslauriers l'a  
3 mentionné, nous croyons que les pointes des postes  
4 de distribution ne seront pas touchées, car les  
5 pointes individuelles des clients ne seront pas  
6 modifiées. De plus, l'absence d'engagement à long  
7 terme de chaque client ne permet pas de planifier  
8 de s'abstenir de construire des équipements de  
9 distribution. De plus, nous rappelons que le GDP  
10 Affaires à environ quatre cents (400 MW), cinq  
11 cents mégawatts (500 MW) représente peut-être un  
12 mégawatt (1 MW) par poste de distribution, en  
13 supposant qu'il y en a entre trois cent quatre-  
14 vingt-dix (390), puis les témoins du Distributeur  
15 ont parlé de quatre cents (400). La cause de l'an  
16 dernier, c'était trois cent quatre-vingt-dix (390)  
17 postes satellites.

18 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

19 R. Est-ce que je peux... est-ce que je peux rajouter  
20 quelque chose là-dessus, là, c'est...? Il faut  
21 comprendre que les postes satellites appartiennent  
22 au Transporteur, ils n'appartiennent pas au  
23 Distributeur. Les coûts du Distributeur associés,  
24 mettons, à l'amortissement, par exemple, c'est de  
25 mettre une ligne supplémentaire ou changer les

1 fusibles. Il n'y a pas un programme de GDP qui va  
2 affecter la qualité de la ligne, les artères de  
3 distribution parce que le Distributeur n'a que des  
4 artères de distribution, il n'a pas d'autre  
5 équipement.

6 M. JACQUES FONTAINE :

7 R. L'Union des consommateurs a proposé de soustraire  
8 seulement vingt pour cent (20 %) des coûts évités  
9 de distribution proposés par Hydro-Québec. Nous  
10 croyons, au contraire, comme l'ACEF de Québec, que  
11 c'est cent pour cent (100 %) qui devrait en être  
12 soustrait.

13 Q. **[172]** Merci, Monsieur Fontaine. Et que pensez-vous  
14 des coûts évités d'approvisionnement proposés par  
15 le Distributeur pour évaluer la rentabilité du  
16 Programme?

17 R. Alors nous nous sommes intéressés au scénario sans  
18 GDP et nous avons d'abord pensé que les coûts  
19 évités d'approvisionnement sur le marché de court  
20 terme de la Nouvelle-Angleterre, tel que proposé  
21 par le Distributeur dans ce scénario pour les  
22 premières années, il considérerait un prix trop élevé  
23 et peut-être irréaliste. Nous avons interrogé le  
24 Distributeur à ce sujet dans nos DDR, mais la  
25 réponse du Distributeur nous convainc que les coûts

1 évités de court terme de la Nouvelle-Angleterre  
2 constituent effectivement la référence appropriée.  
3 (15 h 06)

4 Mais par ailleurs, pour les années  
5 subséquentes, nous sommes tout à fait d'accord  
6 qu'il faille tenir compte des coûts  
7 d'approvisionnement d'un appel d'offres en  
8 puissance à long terme car le seuil maximal des  
9 achats à court terme sera atteint.

10 La Régie a déjà décidé, à notre regret,  
11 qu'il n'était pas possible de convertir de gré à  
12 gré le contrat actuel de TCE en un  
13 approvisionnement en puissance, de sorte que  
14 l'alternative est effectivement un nouvel appel  
15 d'offres à long terme en puissance auquel TCE  
16 pourrait participer, et même gagner car le paiement  
17 de ses équipements est déjà assuré au moins pour un  
18 certain temps. Nous nous rangeons donc au point de  
19 vue du Distributeur pour les coûts évités  
20 d'approvisionnement dans le scénario sans GDP.

21 Q. [173] D'accord. Et monsieur Fontaine, que pensez-  
22 vous de l'introduction de l'option d'un engagement  
23 multiannuel d'un client?

24 R. Bien, nous y sommes favorables mais à deux  
25 conditions. La première, c'est que cette option-là

1 soit facultative, la deuxième est qu'elle  
2 s'accompagne d'une aide financière bonifiée pour  
3 tenir compte des risques accrus du client. Si, au  
4 contraire, l'engagement multiannuel était imposé,  
5 il y aurait, d'après nous, un risque d'effritement  
6 de la clientèle participante et aucune étude  
7 n'établirait qu'une telle imposition permettrait de  
8 maintenir le niveau de participation.

9 Q. [174] D'accord. Et Monsieur Fontaine, encore, que  
10 pensez-vous du calibrage de l'aide financière à  
11 soixante-dix dollars (70 \$) le kilowatt que le  
12 Distributeur propose?

13 R. Question délicate. Nous avons constaté que le  
14 calibrage de l'aide financière à soixante-dix  
15 dollars (70 \$) par kilowatt est le fruit d'une  
16 démarche sérieuse de la part du Distributeur,  
17 tenant compte à la fois des coûts directs des  
18 clients, mais aussi d'aspects intangibles faisant  
19 partie des déterminants du niveau de participation  
20 au Programme.

21 Comme le Distributeur l'indique avec  
22 justesse, il est clair que le niveau des coûts  
23 directs pour les participants doit être dépassé,  
24 faute de quoi la participation sera nulle. C'est  
25 sûr que si le test du participant est négatif, il

1 n'y aura pas beaucoup de participants.  
2 Effectivement, nous croyons que le niveau suffisant  
3 n'est pas celui qui permet aux clients de récupérer  
4 uniquement leurs coûts, mais bien celui qui les  
5 incite à participer.

6 Nous soulignons que cette aide financière  
7 de soixante-dix dollars (70 \$) par kilowatt est  
8 versée aux participants seulement pour la moyenne  
9 des kilowatts interrompus ou à un nombre minimal,  
10 selon le plus le plus élevé. À l'opposé, un contrat  
11 d'approvisionnement en puissance de soixante  
12 dollars (60 \$) par kilowatt, ou de cent dix (110)  
13 par kilowatt, serait payable pour tous les  
14 kilowatts contractés. Nous ne croyons donc pas que  
15 le fait de baisser l'aide financière sans étude de  
16 son impact sur la participation serait bénéfique  
17 pour le Programme. Mais on peut toujours risquer  
18 puis dire : « Au pire, on ira sur le marché. » Mais  
19 c'est un risque.

20 Q. [175] Merci, Monsieur Fontaine. Nous avons encore  
21 deux questions très courtes, avec la permission du  
22 Tribunal. Monsieur Fontaine, nous avons constaté  
23 que certains clients utiliseront des groupes  
24 électrogènes pour répondre à leurs obligations dans  
25 le cadre du GDP Affaires.



1 R. Oui.

2 Q. **[176]** Qu'en pensez-vous?

3 R. Oui. Bien, il est prévu qu'environ trois huitièmes  
4 (3/8) des interruptions seront satisfaites par des  
5 groupes électrogènes. Cependant, si nous n'avons  
6 pas le Programme GDP Affaires, c'est cent pour cent  
7 (100 %) du GDP qui sera remplacé par des sources  
8 qui, elles, risqueraient d'être plus polluantes ou  
9 aussi polluantes.

10 De même, si les modalités du Programme  
11 étaient modifiées abruptement, de manière à  
12 interdire immédiatement le recours à des groupes  
13 électrogènes, il y aurait, d'après nous, un risque  
14 réel de nuire à la continuité de la participation  
15 au Programme par les clients visés qui n'auraient  
16 pas le temps d'organiser différemment leurs  
17 interruptions.

18 Cependant, à moyen terme, une évolution  
19 graduelle du Programme devrait être annoncée et  
20 connue d'avance de manière à ce que les clients  
21 puissent se préparer à ne plus utiliser de groupes  
22 électrogènes pour gérer leurs interruptions. Cela  
23 leur serait davantage bénéfique et assurerait la  
24 transition du Programme vers des modalités  
25 environnementalement souhaitables.

1                   Il faut toutefois garder à l'esprit que le  
2                   tarif biénergie continue aussi d'exister et permet  
3                   de réduire la demande en puissance de pointe au  
4                   moyen de chaudières utilisant des combustibles  
5                   fossiles.

6           Q. [177] Donc, en conclusion, Monsieur Fontaine,  
7           compte tenu de tous ces aspects, que pensez-vous de  
8           la rentabilité du Programme et de la décision que  
9           la Régie devrait rendre à ce sujet?

10           (15 h 11)

11           R. Bien, nous considérons que le GDP Affaires est  
12           rentable. Il est moins coûteux que le scénario sans  
13           GDP et sans faire appel à aucune notion de coûts  
14           évités, le gain est de quatre-vingt millions  
15           (80 M\$) actualisés sur la période deux mille dix-  
16           huit, deux mille dix-neuf (2018-2019) à deux mille  
17           vingt-cinq, deux mille vingt-six (2025-2026). Et en  
18           tenant compte que, sur la perte de revenus, bien le  
19           Distributeur n'a pas tenu compte qu'il y avait des  
20           choses qui n'étaient que du déplacement. Il a mis  
21           toutes les pertes de revenus sur cent (100) heures.  
22           Alors là, il y aurait un petit gain parce qu'il y  
23           en a beaucoup qui ont parlé des gains inverses,  
24           moi, je vais parler des gains dans ce sens-là.

25           Q. [178] Alors, je vous remercie beaucoup, Monsieur

1 Deslauriers et Monsieur Fontaine qui sont prêts à  
2 répondre à d'autres questions.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vous remercie, Maître Neuman. Maître Turmel,  
5 vous n'avez pas de questions. Maître Gariépy?

6 Me ANNIE GARIÉPY :

7 Pas de question.

8 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

9 Mme ESTHER FALARDEAU :

10 Q. **[179]** Bonjour Messieurs. Écoutez, peut-être que  
11 c'est parce qu'il est trois heures et quart  
12 (15 h 15), là, je commence à être fatiguée, mais  
13 vous dites que vous considérez que le programme est  
14 rentable, j'ai compris, à la lecture?

15 M. JACQUES FONTAINE :

16 R. Oui, oui. Il est rentable.

17 Q. **[180]** O.K. À la lecture de votre mémoire, j'avais  
18 compris que si on ne considère pas les coûts évités  
19 de transport et de distribution et qu'on ne  
20 considère que les coûts évités de court terme, de  
21 fournitures de court terme, alors il n'est pas  
22 rentable. Il va générer des pertes de soixante-deux  
23 millions quatre-vingt-quatre (62,84 M\$)...

24 R. Nous...

25 Q. **[181]** ... valeur actualisée.

1 R. Oui. La rentabilité est considérée par rapport à  
2 l'alternative. Autrement dit, on est dans le cas je  
3 pense, c'est monsieur Raymond qui a fait référence  
4 à ça. Au lieu de regarder les coûts évités, on dit  
5 « qu'est-ce qui arrive dans le scénario B? » Alors,  
6 le scénario A, il coûte tant puis le scénario B, il  
7 coûte tant. C'est pourquoi on dit que c'est  
8 rentable.

9 Si le TNT peut être négatif dans certaines  
10 hypothèses, dans ces mêmes hypothèses-là, le TNT du  
11 scénario sans GDP serait aussi négatif.

12 Q. **[182]** Je vous remercie.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Ça va être l'ensemble de nos questions, je vous  
15 remercie beaucoup.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Simplement un réinterrogatoire de monsieur  
18 Fontaine.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Ah! Allez-y.

21 RÉINTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Q. **[183]** Dans la question que madame la régisseur  
23 Falardeau vous a posée, elle a fait mention des  
24 coûts d'approvisionnement à court terme, c'est-à-  
25 dire le coût évité d'approvisionnement. Vous, dans

1 votre mémoire, les coûts évités d'approvisionnement  
2 que vous considérez, est-ce qu'ils sont à court  
3 terme ou à long terme ou les deux?

4 M. JACQUES FONTAINE :

5 R. Bien, nous, dans notre scénario de base, on s'est  
6 enligné sur les coûts évités proposés par le  
7 Distributeur qui sont à court terme ceux de long  
8 terme. Mais, on avait aussi regardé qu'est-ce qui  
9 arrive si on utilise à court terme les coûts évités  
10 de court terme et c'est à ce moment-là que le TNT  
11 est probablement infavorable.

12 Q. **[184]** Mais, moins que l'alternative, c'est ça?

13 R. D'après nous...

14 Q. **[185]** O.K.

15 R. ... moins que l'alternative.

16 Q. **[186]** O.K. Je vous remercie bien.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci beaucoup. Alors, je vous remercie beaucoup,  
19 vous êtes maintenant libérés. Et ça va nous amener  
20 à la preuve du RNCREQ. Merci.

21 PREUVE DU RNCREQ

22 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

23 Bonjour. Prunelle Thibault-Bédard pour le RNCREQ.  
24 Alors, les témoins sont tels qu'annoncé, monsieur  
25 Pascal Cormier qui sera finalement accompagné

1 également de monsieur Philip Raphals. Alors, les  
2 témoins sont prêts à être assermentés.

3 (15 h 15)

4

5 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce troisième (3e)  
6 jour du mois d'octobre, ONT COMPARU :

7

8 PASCAL CORMIER, économiste, ayant une place  
9 d'affaires au 2261, rue Sherbrooke Est, Montréal  
10 (Québec);

11

12 PHILIP RAPHALS, directeur général Centre Hélios,  
13 ayant une place d'affaires au 326, boulevard  
14 Saint-Joseph Est, Montréal (Québec);

15

16 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
17 solennelle, déposent et disent :

18

19 INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

20 Q. [187] Messieurs, je vais vous référer à deux  
21 documents. D'abord, le rapport d'analyse externe  
22 déposé sous la cote C-RNCREQ-0009 ainsi que les  
23 réponses aux DDR de la Régie déposées sous la cote  
24 C-RNCREQ-0011. Donc, d'abord, Monsieur Cormier,  
25 avez-vous participé à la préparation de ces

1 documents?

2 M. PASCAL CORMIER :

3 R. Oui.

4 Q. **[188]** Et est-ce que vous les adoptez pour valoir  
5 comme votre preuve écrite en l'instance?

6 R. Oui, je les adopte.

7 Q. **[189]** Même question pour monsieur Raphals. Avez-  
8 vous participé à la préparation de ces documents?

9 M. PHILIP RAPHALS :

10 R. Oui.

11 Q. **[190]** Et est-ce que vous les adoptez pour valoir  
12 comme preuve écrite en l'instance?

13 R. Oui.

14 Q. **[191]** Merci. Nous allons donc débiter la  
15 présentation. Je vais commencer par une question  
16 que j'adresse à monsieur Cormier. Veuillez s'il  
17 vous plaît nous résumer votre compréhension des  
18 principes éléments du programme GDP Affaires?

19 M. PASCAL CORMIER :

20 R. Oui. Premièrement, je vais essayer d'être dynamique  
21 pour réveiller tout le monde en fin de journée  
22 comme ça. Moi aussi je suis très fatigué. Écoutez,  
23 c'est un programme annuel qui est renouvelé de  
24 façon annuelle. Les volumes sont renouvelés de  
25 façon annuelle. Il n'y a pas d'engagement au-delà

1 d'une année ni du participant ni de la part du  
2 Distributeur. Il y a une réduction minimale de deux  
3 cents kilowatts (200 kW); pas de restriction  
4 concernant l'utilisation d'énergie de remplacement  
5 dans la mouture actuelle. Les événements GDP sont  
6 limités à cent (100) heures. Il y a une  
7 rémunération de soixante-dix dollars du kilowatt  
8 (70 \$/kW) admissible. Évidemment, cette  
9 rémunération-là est réduite proportionnellement  
10 selon le taux de réponse du client.

11 Et selon notre compréhension du dossier,  
12 cette valeur-là a été adoptée de façon... Je n'ai  
13 pas vu de logique marchande. C'est un montant qui a  
14 été adopté comme ça. Je ne voulais pas...  
15 Arbitraire. Tiens! Il y a un arbitre qui a décidé  
16 d'un montant. S'il y a appel du... S'il n'y a pas  
17 d'appel du Distributeur, il y a un montant minimum,  
18 qui peut aller jusqu'à vingt mille dollars  
19 (20 000 \$) du mégawatt... du... oui, c'est ça, du  
20 mégawatt. Puis c'est considéré comme une source  
21 d'offre de puissance, ça va avoir un impact sur  
22 notre analyse et non comme un programme de gestion  
23 de la demande qui fait baisser la demande. Ça  
24 complète la revue.

25 Q. [192] Et quelle est votre appréciation du taux de



1 participation à ce programme?

2 R. On note une forte participation. Le taux de  
3 croissance est assez important. Cela indique que  
4 les incitatifs financiers pour participer comme  
5 économiste, je me dis que les coûts pour participer  
6 pour beaucoup de ces clients-là sont inférieurs à  
7 la rétribution de soixante-dix dollars du kilowatt  
8 (70 \$/kW). C'est une logique économique.

9 Q. **[193]** Et avez-vous identifié des enjeux  
10 environnementaux liés au programme GDP Affaires?

11 R. Oui, bien sûr suite à l'étude du dossier, à  
12 l'évolution de la preuve, on a noté selon les  
13 réponses... l'information fournie par le  
14 Distributeur, que cinquante pour cent (50 %) des  
15 participants qui utilisent une ressource  
16 combustible de remplacement on pourrait dire, des  
17 génératrices, ça a été parlé à de multiples  
18 reprises dans les derniers jours, puis finalement  
19 avoir une génératrice qui produit de l'énergie, je  
20 pense que tout le monde l'a compris ici, c'est  
21 l'équivalent d'aller chercher une centrale, un  
22 « peaker » qui produit de l'énergie. Sauf que cette  
23 énergie-là provient de centrales situées sur les  
24 sites de consommation.

25 Évidemment, selon nous, il y a un impact à

1 la hausse sur les émissions de gaz à effet de serre  
2 par rapport à l'alternative. Si on prend  
3 l'alternative d'aller sur des marchés de court  
4 terme, les taux de... en prenant comme hypothèse  
5 que c'était cent pour cent au gaz, c'est beaucoup  
6 plus élevé les taux d'efficience que les  
7 génératrices situées chez les clients. Puis en plus  
8 on sait que la majorité de la production située  
9 dans les réseaux voisins, c'est principalement du  
10 non-émetteur de carbone, soit du nucléaire ou  
11 éolien, hydraulique, et caetera.

12 Q. **[194]** Avez-vous des commentaires à formuler  
13 concernant l'analyse économique faite par le  
14 Distributeur pour évaluer le programme GDP  
15 Affaires?

16 (15 h 21)

17 R. Oui, comme on l'a noté dans notre preuve, dans les  
18 compléments de réponses, il y a eu des analyses  
19 où... à la demande de la Régie, si je ne m'abuse,  
20 où il y avait une analyse économique, entre autres,  
21 sur le coût évité en énergie, si c'était inclus  
22 dans l'analyse. Et, nous, on a démontré que, compte  
23 tenu, que cinquante pour cent (50 %) des  
24 participants utilisent... déplacent leur  
25 consommation, évidemment on voulait juste s'assurer

1 que la Régie prenne en considération qu'il y a des  
2 coûts d'acquisition sur l'énergie qui est déplacée.  
3 Puis ça a été démontré dans notre preuve, là, c'est  
4 à peu près... selon les... durant les heures où il  
5 y a eu les appels, basé sur certaines réponses aux  
6 demandes de renseignements, on arrive à quatre-  
7 vingt-cinq pour cent (85 %) du coût d'acquisition  
8 par rapport à s'ils avaient acheté l'énergie au  
9 moment des événements GDP. Donc, ça réduit en  
10 grande partie l'impact de cet aspect-là.

11 Et considérant le coût évité en puissance,  
12 on considère que... comme on a dit dans notre  
13 preuve, le coût évité en puissance est difficile à  
14 déterminer dans ce programme-là. Il se situe entre  
15 le coût évité de court terme ainsi que le coût  
16 évité de long terme. Donc, dépendamment où on se  
17 situe. On trouve que c'est trop élevé par rapport à  
18 ce que ça représente.

19 Q. **[195]** Et, selon vous, est-ce que le programme GDP  
20 Affaires répond aux critères généralement acceptés  
21 par le NPCC pour être considéré comme une ressource  
22 en puissance à être incluse au bilan du  
23 Distributeur?

24 R. Comme on a mentionné dans la preuve... évidemment,  
25 j'essaie de résumer, là, vous avez lu la preuve,

1 c'est ce qu'on va assumer. Nous, on considère qu'il  
2 y a certains critères d'adhésion qui semblent ne  
3 pas correspondre aux critères du NPCC. Juste pour  
4 mettre en perspective. Ma compréhension du bilan en  
5 puissance qui est déposé au NPCC, il y a une  
6 prévision de la demande et il y a des outils pour  
7 répondre à cette demande-là des offres... de  
8 l'offre, soit des centrales, des contrats qui sont  
9 reliés à des centrales. L'électricité interruptible  
10 offerte par les clients industriels, qui est  
11 assortie d'une pénalité s'il n'y a pas... s'il n'y  
12 a pas une réponse positive à la demande de  
13 l'opérateur du réseau. Et il y a... selon la  
14 preuve, il y a les... le programme GDP fait  
15 également partie de l'offre des outils disponibles  
16 pour répondre à la demande de pointe.

17 Il faut comprendre que... un petit peu  
18 comme monsieur Deslauriers a mentionné, dans la  
19 planification du réseau ainsi que dans la logique  
20 déposée au NPCC, ma compréhension c'est que la  
21 demande à répondre... que le Distributeur doit  
22 répondre à la pointe inclut la consommation qui  
23 provient des participants au GDP. Donc, le réseau  
24 est conçu pour répondre à cette demande-là dans  
25 l'éventualité où il ne se présente pas.

1                   Puis, contrairement à l'électricité  
2 interruptible, comme j'ai dit, il n'y a pas  
3 d'obligation de se présenter, donc il n'y a pas une  
4 assurance. S'il y a un appel de l'opérateur du  
5 réseau, ils n'ont pas d'obligation de répondre.

6                   Donc, comme j'ai mentionné, la puissance en  
7 provenance du programme GDP Affaires ne semble pas  
8 être sous... enfin, selon l'information qu'il y a  
9 en preuve, n'est pas sous le contrôle de  
10 l'opérateur du réseau. Et il n'y a rien qui a été  
11 démontré en preuve que le NPCC acceptait ce type de  
12 produit, qui n'était pas sous la responsabilité  
13 du... sous la gestion de l'opérateur du réseau.

14 M. PHILIP RAPHALS :

15 R. Juste pour ajouter une précision. De notre  
16 compréhension, une réduction de la demande en  
17 puissance tant qu'une augmentation de l'offre, tous  
18 les deux affectent le bilan. Alors, la question est  
19 simplement : Si cet élément va dans le côté demande  
20 ou dans le côté offre? Et notre point de vue,  
21 qu'étant donné que la ressource n'est pas sur le  
22 contrôle direct que, selon les règles du NPCC, il  
23 doit se trouver dans le côté demande. Mais il  
24 contribue quand même au bilan.

25

1 M. PASCAL CORMIER :

2 R. Et, pour compléter, selon notre compréhension, le  
3 produit offert par la GDP Affaires ressemble  
4 grandement au produit offert par l'interruptible  
5 industriel. Sauf qu'on note que le produit est de  
6 qualité inférieure parce qu'il n'y a pas  
7 l'obligation de répondre à l'opérateur du réseau  
8 et, de plus, le prix est supérieur, on parle...  
9 Puis pour avoir revisité le dossier d'approbation  
10 du dernier... la dernière fois où l'électricité  
11 interruptible a été mentionnée, les prix de  
12 comparaison étaient les... le prix du marché de  
13 court terme, pour déterminer la valeur à offrir à  
14 ce programme-là.

15 (15 h 26)

16 Finalement, le dernier point qu'on aimerait  
17 mentionner. Régisseuse Falardeau, vous avez  
18 mentionné avoir lu les documents du NPCC, hier, sur  
19 ces enjeux-là. J'ai relu ces documents-là puis je  
20 suis allé voir dans la portion... évidemment, le  
21 NPCC, ça couvre le marché du Québec et les marchés  
22 avoisinants. Et dans la partie qui était spécifique  
23 à la Nouvelle-Angleterre, il y avait une  
24 distinction claire entre ce qui était « active DR »  
25 et « passive DR ». Puis « passive DR » c'était

1 associé à des mesures d'efficacité énergétique, où  
2 c'est ce qui faisait baisser la demande. Tandis que  
3 « active DR » il y avait une notion de contrôle.  
4 Donc juste... quand on... quand on regarde cette  
5 comparaison-là, je fais un lien puis je me dis :  
6 peut-être que la façon que le GDP Affaires et  
7 présenté actuellement, ça rentrerait dans la notion  
8 de « passive DR ». Donc, ça complète.

9 Q. [196] Le ROÉÉ a évoqué l'étude de potentiel  
10 technico-économique de la GDP, qui a été réalisé en  
11 deux mille douze (2012), disant qu'elle aurait  
12 besoin d'être mise à jour. Monsieur Raphals, avez-  
13 vous un commentaire à ce sujet?

14 M. PHILIP RAPHALS :

15 R. Oui, simplement le fait que dans le plan d'appro  
16 qui suivait le dépôt de ce potentiel, nous avons  
17 effectivement traité la question de la preuve, je  
18 viens juste de me retourner pour le relire. Et  
19 effectivement, on avait commenté que le rapport  
20 était extrêmement mince et insuffisant par rapport  
21 aux exigences de la Régie dans la décision D-2011-  
22 162.

23 Par exemple, ce rapport de potentiel est de  
24 quatorze (14) pages. Comparativement, le potentiel  
25 économique, technico-économique pour le secteur

1           efficacité énergétique et pour le secteur  
2           résidentiel, commercial et industriel est de cent  
3           vingt-quatre (124) pages. Pour l'industriel, c'est  
4           cent soixante-huit (168) pages. Alors c'est un  
5           rapport qui ne donne pas ses hypothèses, qui ne  
6           ventile pas vraiment, qui ne ramasse pas ses  
7           conclusions, et donc nous appuyons fortement la  
8           recommandation du ROÉÉ de demander à Hydro de faire  
9           une mise à jour plus élaborée de ce document.

10        Q. **[197]** Et compte tenu de l'analyse réalisée, quelles  
11           sont vos recommandations concernant le programme  
12           GDP Affaires?

13        R. Bon, d'abord vous avez vu dans notre preuve, nous  
14           avons vu que, en fait ce programme regroupe trois  
15           clientèles très différentes. Ce qu'on appelle le  
16           groupe 1, ce sont ceux qui sont dotés des  
17           génératrices d'urgence. Et étant donné... alors  
18           personnellement j'étais surpris d'apprendre dans le  
19           dossier que ça comptait pour cinquante pour cent  
20           (50 %) de la participation au Programme. Et étant  
21           donné qu'il n'y a pas d'investissement requis et en  
22           plus que ça contribue aux émissions GES et que les  
23           coûts d'opération sont loin en-deçà de soixante-dix  
24           dollars (70 \$), nous croyons que ces utilisateurs  
25           devraient être exclus de ce programme. Quitte à



1 peut-être faire un autre programme distinct pour  
2 eux.

3 Pour le deuxième groupe, qui est la partie  
4 qu'on considère peut-être le client type de GDP  
5 Affaires, qui sont ceux qui déplacent leur  
6 consommation soit en déplaçant leur production,  
7 soit d'autres mesures pour réduire la consommation,  
8 souvent avec une reprise avant ou après.

9 Nous avons identifié deux possibilités.  
10 D'une part, de simplement les admettre au programme  
11 CPC. Maintenant si on compare le CPC avec le GDP  
12 Affaires, tous les deux récompensent la réduction  
13 et l'effacement à la pointe, mais de façon  
14 différente. Le CPC l'augmente de façon linéaire,  
15 chaque heure d'effacement, chaque kilowattheure  
16 d'effacement donne une certaine prime de cinquante  
17 cents (50 ¢). Avec le GDP Affaires, il faut être  
18 présent presque tout le temps. Je pense qu'on a le  
19 droit de manquer une fois, mais deux fois on risque  
20 de perdre le tout.

21 Donc, en fait nous croyons qu'il n'y a pas  
22 de conflit de laisser les deux... les deux  
23 opportunités. De la même façon que dans la  
24 tarification dynamique on propose le CPC et le  
25 tarif... le tarif point critique, TPC, je pense que

1 c'est l'autre, qui sont deux outils différents et  
2 le consommateur peut choisir lequel des deux lui  
3 convient le mieux. Alors il y aura sans doute une  
4 certaine clientèle qui est plus intéressée à une  
5 approche CPC où il peut gagner en s'effaçant quand  
6 ça convient et si ça ne convient pas, il ne le fait  
7 pas et il ne gagne pas son cinquante cents (50 ¢).  
8 Sachant que même s'il est là tout le temps, il aura  
9 moins d'argent que s'il s'inscrit au programme GDP  
10 Affaires avec soixante-dix (70 \$/kW). Alors pour  
11 cent heures (100 h) au CPC, c'est cinquante dollars  
12 le kilowatt (50 \$/kW) et pour le GDP Affaires c'est  
13 soixante-dix (70 \$/kW). Par contre, il y a le  
14 risque pour le GDP Affaires, qu'il faut vraiment le  
15 faire chaque fois.

16 (15 h 31)

17 Donc, il y aura un taux de, je peux dire un  
18 taux de réponse plus élevé, peut-être un taux de  
19 participation moins élevé à cause de cet incitatif,  
20 nécessité d'être toujours présent. Donc, pour ce  
21 deuxième groupe, on pourrait très bien offrir ces  
22 deux options.

23 Nous avons aussi soulevé les questions que  
24 plutôt qu'un chiffre arbitraire ou un chiffre  
25 choisi de soixante-dix dollars (70 \$), qu'une autre

1 façon de faire approcher la prime au coût  
2 d'opportunité du client est de proposer un appel  
3 d'offres où chacun peut proposer son prix avec un  
4 prix plafond, disons de soixante-dix dollars (70 \$)  
5 avec une quantité limitée pour qu'il y ait une  
6 pression d'offrir le prix qui convient. Et alors,  
7 cette approche-là pourrait très bien permettre de  
8 réduire les coûts du programme.

9           Finalement, on a identifié un troisième  
10 groupe qui sont ceux qui seront des investissements  
11 additionnels, soit en stockage électrique, soit en  
12 stockage thermique, soit en équipement, par  
13 exemple, de convertir une chaudière, de rajouter  
14 une capacité de production d'électricité pour  
15 pouvoir participer au programme.

16           De ma compréhension, le nombre de  
17 participants dans ce troisième groupe est  
18 relativement limité. Ce sont quand même des  
19 opportunités intéressantes et à appuyer et nous  
20 croyons que la meilleure approche est une approche  
21 cas par cas ou qui peut s'inspirer du programme  
22 industriel, le volet projet sur mesure sur les  
23 programmes d'efficacité énergétique où, vraiment,  
24 le client vient à Hydro-Québec avec une proposition  
25 pour essayer de trouver des conditions qui

1           conviennent.

2                       Effectivement, si c'est un investissement,  
3           il faut avoir une certitude plus qu'un an. Personne  
4           va faire un investissement qu'il paie sur trois ou  
5           quatre ou cinq ans sans aucune certitude que le  
6           programme existera l'année prochaine. Donc, nous  
7           voyons ce troisième groupe comme distinct.

8                       Alors, pour résumer et aussi pour  
9           réorganiser un peu ces options, je sais que c'est  
10          un peu compliqué, je pense que ça simplifie un peu  
11          si on dit que pour le programme actuel, le  
12          programme structuré comme le programme actuel,  
13          d'abord on propose d'exclure ceux qui fonctionnent  
14          avec des génératrices à combustible et on propose  
15          de faire simplement par affidavit, sujet,  
16          possiblement, à une inspection au cas par cas.

17                      Et deuxièmement, de regarder l'option de  
18          remplacer les primes fixes avec un appel d'offres  
19          où chaque client propose son prix. Deuxièmement,  
20          d'ouvrir le CPC aux clients du tarif M et de G9.  
21          Troisièmement, de créer un nouveau programme avec  
22          engagement. C'est premières deux options rentrent  
23          dans la partie demand response, demande dans le  
24          NPCC.

25                      Maintenant, si on veut vraiment avoir des

1 mégawatts dans le côté offre, ce serait un nouveau  
2 programme avec engagement d'interruption, d'une  
3 part, pour ceux qui opèrent avec des génératrices à  
4 combustibles fossiles où une récompense annuelle  
5 devrait être modeste, le paiement sur l'utilisation  
6 légèrement plus élevé que le coût d'opération pour  
7 donner, évidemment, un certain profit. Et dans le  
8 dispatch, que ce soit traité comme dernier recours.

9 On pourrait aussi songer à faire un volet  
10 de GDP Affaires tout court avec engagement. Je ne  
11 sais pas s'il y a le marché pour ça, ça, c'est à  
12 investiguer mais alors, on pourrait offrir une  
13 prime plus élevée mais avec un véritable engagement  
14 de s'effacer.

15 Et donc, finalement, le quatrième volet,  
16 comme je viens de mentionner, pour les projets  
17 d'investissement qui seraient au cas par cas à  
18 négocier entre clients et le Distributeur.

19 M. PASCAL CORMIER :

20 R. J'aimerais ajouter juste une petite clarification.  
21 La proposition potentielle d'avoir un GDP Affaires  
22 où il y aurait un processus d'appel d'offres,  
23 évidemment, viendrait avec un lien contractuel qui  
24 réglerait la problématique où il pourrait y avoir  
25 une pénalité comme dans le cas des clientèles

1           industrielles interruptibles.

2       Q. **[198]** Donc, ça viendrait ajouter la notion de  
3           contrôle, c'est ça qui est demandé par la NPCC?  
4           C'est ce à quoi vous faites référence...

5       R. Exactement.

6       Q. **[199]** ... pour les contractuels? D'accord. L'une  
7           des recommandations est d'exclure pour des raisons  
8           environnementales les participants qui  
9           utiliseraient des moyens émettant des gaz à effet  
10          de serre comme moyen d'effacement. Quel serait,  
11          selon vous, l'impact de cette recommandation sur la  
12          participation au programme?

13          (15 h 36)

14       R. Premièrement, il n'y a rien qui indique à la preuve  
15          que cent pour cent (100 %) des gens qui ont des  
16          génératrices ou des participants qui ont des  
17          génératrices ne participeraient pas au programme.  
18          Ça, c'est... donc ça réduit un peu l'impact,  
19          potentiellement.

20                   De plus, comme on l'a démontré en preuve,  
21          il y a... le Québec est hautement interconnecté  
22          avec les réseaux voisins. Le Distributeur réfère  
23          toujours à onze cents mégawatts (1100 MW) comme  
24          étant son bassin, là, pour la capacité de court  
25          terme, pourtant Hydro-Québec Production a eu un

1           contrat où est-ce qu'ils ont pu acheter de la  
2           puissance en provenance de l'Ontario. Il reste  
3           toujours de la place sur cette ligne-là. On parle  
4           d'une ligne de mille deux cent cinquante mégawatts  
5           (1250 MW).

6                        Il y a aussi le fait qu'il faut mentionner  
7           que le Producteur lui-même peut participer aux  
8           appels d'offres de court terme. Ça, c'est des  
9           centrales qui sont situées au Québec, ainsi qu'il y  
10          a des producteurs privés qui existent comme... qui  
11          sont connus, comme Brookfield ou il y a Nalcor  
12          Energy qui transite de l'énergie également. Donc,  
13          notre... on pense qu'il y a suffisamment de  
14          flexibilité sur le système pour pallier à un manque  
15          de cent mégawatts (100 MW). Je ne le sais pas, je  
16          donne un exemple, là, mais... La flexibilité  
17          offerte par les six mille quelques mégawatts  
18          (6000 MW) d'interconnexions semble suffisante pour  
19          absorber le risque à la participation du Programme.

20        Q. **[200]** Et finalement, lors des contre-  
21        interrogatoires, le RNCREQ avait demandé un  
22        engagement au sujet du prix moyen de la puissance  
23        de court terme pour l'hiver deux mille dix-sept,  
24        deux mille dix-huit (2017-2018). Avez-vous des  
25        commentaires à ajouter après avoir pris

1           connaissance de l'information?

2           R. Oui. Ajouté au fait qu'il y a eu une confirmation  
3           hier de la part du témoin du Distributeur que  
4           l'achat de puissance de court terme peut être  
5           modulé mensuellement, ce qui fait en sorte qu'il  
6           n'a pas besoin d'acheter un bloc pour répondre au  
7           mois qui a le plus de besoins, mais il peut le  
8           moduler, donc ça coûte un petit peu moins cher.  
9           Puis les chiffres qui ont été donnés hier, il y en  
10          a un qui était surprenant, on parlait de quinze  
11          dollars (15 \$) du kilowatt/mois pour décembre deux  
12          mille dix-sept (2017). Ça, je trouve ça extrêmement  
13          élevé par rapport à la valeur des mois de janvier  
14          et février qui ont suivi.

15                    Mais, ceci étant dit, malgré le quinze  
16          dollars (15 \$), ça revient moins cher que de payer  
17          l'équivalent de soixante-dix dollars (70 \$), ça  
18          revient à six dollars et quelques pendant douze  
19          (12) mois. Donc, ça confirme le fait que le prix de  
20          la puissance court terme est moins cher que le  
21          soixante-dix dollars (70 \$) utilisé dans le  
22          programme GDP.

23          Q. **[201]** Merci. Donc, ça met fin à la présentation.  
24          Les témoins sont disponibles pour des questions.

25



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci beaucoup. Avez-vous des questions? Pas de  
3 question. Maître Gariépy?

4 Me ANNIE GARIÉPY :

5 Je n'aurai pas de question. Merci.

6 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Deux petites questions.

9 Q. **[202]** Vous avez parlé de la possibilité de  
10 participer au programme de leur choix, soit CPC ou  
11 soit le Programme Affaires. Évidemment, c'est sur  
12 la compréhension qu'une fois qu'un choix est fait,  
13 c'est mutuellement exclusif de l'autre choix?

14 M. PHILIP RAPHALS :

15 R. Bien sûr.

16 Q. **[203]** Je voulais juste m'en assurer. Et puis je  
17 vous ramène à la page... en fait, je vous le donne,  
18 vous n'êtes pas obligé d'y aller nécessairement, à  
19 la page 13 de votre mémoire, votre troisième  
20 groupe, vous dites :

21 3) ceux qui se sont dotés, ou qui  
22 peuvent se doter, d'équipements  
23 non émetteurs de GES [...]

24 Et quand, à la suite de votre message... « dans  
25 votre message », dans votre mémoire - il est tard,

1 hein - dans votre mémoire, vous indiquez que, pour  
2 le troisième groupe, ça devrait être des  
3 investissements au cas par cas.

4           Puisque vous avez parlé au passé de « ceux  
5 qui se sont dotés », est-ce que vous voulez qu'il y  
6 ait une rétroaction sur les investissements qui ont  
7 été faits dans la dernière année, les trois  
8 dernières années ou cinq dernières années? Ou c'est  
9 juste pour dire ou plutôt « ceux qui vont se doter  
10 à l'avenir » qu'il y aurait des investissements qui  
11 seraient... qui pourraient... pour lesquels il  
12 pourrait y avoir des aides financières du  
13 Distributeur?

14 R. C'est une bonne question. Je vous avoue que je  
15 n'avais pas vraiment rentré dans ce niveau de  
16 détails, mais pour essayer de répondre, je dirais  
17 que si c'est un investissement fait depuis  
18 l'annonce du GDP Affaires en prévision que ça  
19 existe et que... il devrait peut-être rester  
20 éligible, mais en général, ça devrait être intégré  
21 dans le futur.

22 (15 h 41)

23 Q. **[204]** Merci. Donc, si je reviens un petit peu avec  
24 ma question à monsieur Finet que j'avais posée un  
25 peu plus tôt, votre proposition pour le troisième

1 groupe, c'est plus de fournir une aide financière  
2 du type d'intervention en efficacité énergétique  
3 suite à laquelle ils acquièrent des équipements qui  
4 leur permettent de s'inscrire par la suite au  
5 Programme GDP Affaires ou au Programme CPC, ou peu  
6 importe le programme de leur choix.

7 R. Oui.

8 Q. **[205]** Je vous remercie beaucoup. Ça va être  
9 l'ensemble de mes questions, à moins que vous ayez  
10 un réinterrogatoire?

11 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

12 Non, pas de questions, merci.

13 M. PASCAL CORMIER :

14 R. J'ai juste un petit complément de réponse.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[206]** Allez-y, allez-y.

17 R. Dans ce contexte-là, la notion de coût évité de  
18 long terme s'applique plus parce que c'est des  
19 équipements qui... c'est un programme, des  
20 équipements qui vont durer, on espère, plus qu'une  
21 année. Donc, la modulation du prix pour rémunérer  
22 ce service-là est en fonction du coût évité.

23 Q. **[207]** On pourrait aussi espérer qu'elle ne serve  
24 plus que pour seulement neuf heures?

25 R. Effectivement.

1 Q. **[208]** O.K. Merci.

2 R. Habituellement, quand ça va en « passive demand  
3 response », ça fait baisser la demande à la pointe,  
4 donc on assume qu'au moment de la pointe, c'est sûr  
5 qu'ils ne sont pas là.

6 Q. **[209]** Je vous remercie beaucoup.

7 R. Merci.

8 Q. **[210]** Je vous remercie. Alors, merci beaucoup et  
9 vous êtes maintenant libérés.

10 Ça va mettre fin, à moins que vous me  
11 disiez que vous avez... contre... non? O.K.  
12 Parfait. Alors, ça va mettre fin à la portion de  
13 l'audience. Les dates, je vous rappelle les dates  
14 de plaidoirie, neuf (9) octobre pour vous, dix (10)  
15 octobre pour les intervenants et onze (11) octobre  
16 pour la réplique.

17 Je veux vous aviser, je vais demander au  
18 greffe ou au secrétariat de fermer le SDÉ après  
19 l'heure de tombée car je considère qu'il est  
20 inéquitable que les gens puissent déposer leur  
21 plaidoirie les uns après les autres, des heures  
22 après les autres, afin que tout le monde puisse les  
23 déposer en même temps. Alors, soyez assurés d'être  
24 à l'heure pour déposer vos documents. Je vous  
25 remercie beaucoup.

1                   Oh, avait de partir, Maître Turmel,  
2                   excusez-moi, je m'étais mis un beau petit mot.  
3                   Engagement numéro 9 et l'autre partie de  
4                   l'engagement 6, avez-vous des délais pour moi?  
5                   Me SIMON TURMEL :  
6                   Je me tourne et je reviens. Demain c'est réaliste.  
7                   LA PRÉSIDENTE :  
8                   Je vous remercie beaucoup, passez une belle soirée.

9  
10                   AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

11

12

13                   Je, soussignée, DANIELLE BERGERON,  
14                   sténographe officielle dûment autorisée à pratiquer  
15                   avec la méthode sténotypie, certifie sous mon  
16                   serment d'office que les pages ci-dessus sont et  
17                   contiennent la transcription exacte et fidèle de la  
18                   preuve en cette cause, le tout conformément à la  
19                   Loi;

20

21                   Et j'ai signé :

22

23

24                   \_\_\_\_\_  
25                   DANIELLE BERGERON  
                  Sténographe officielle, 289077-1